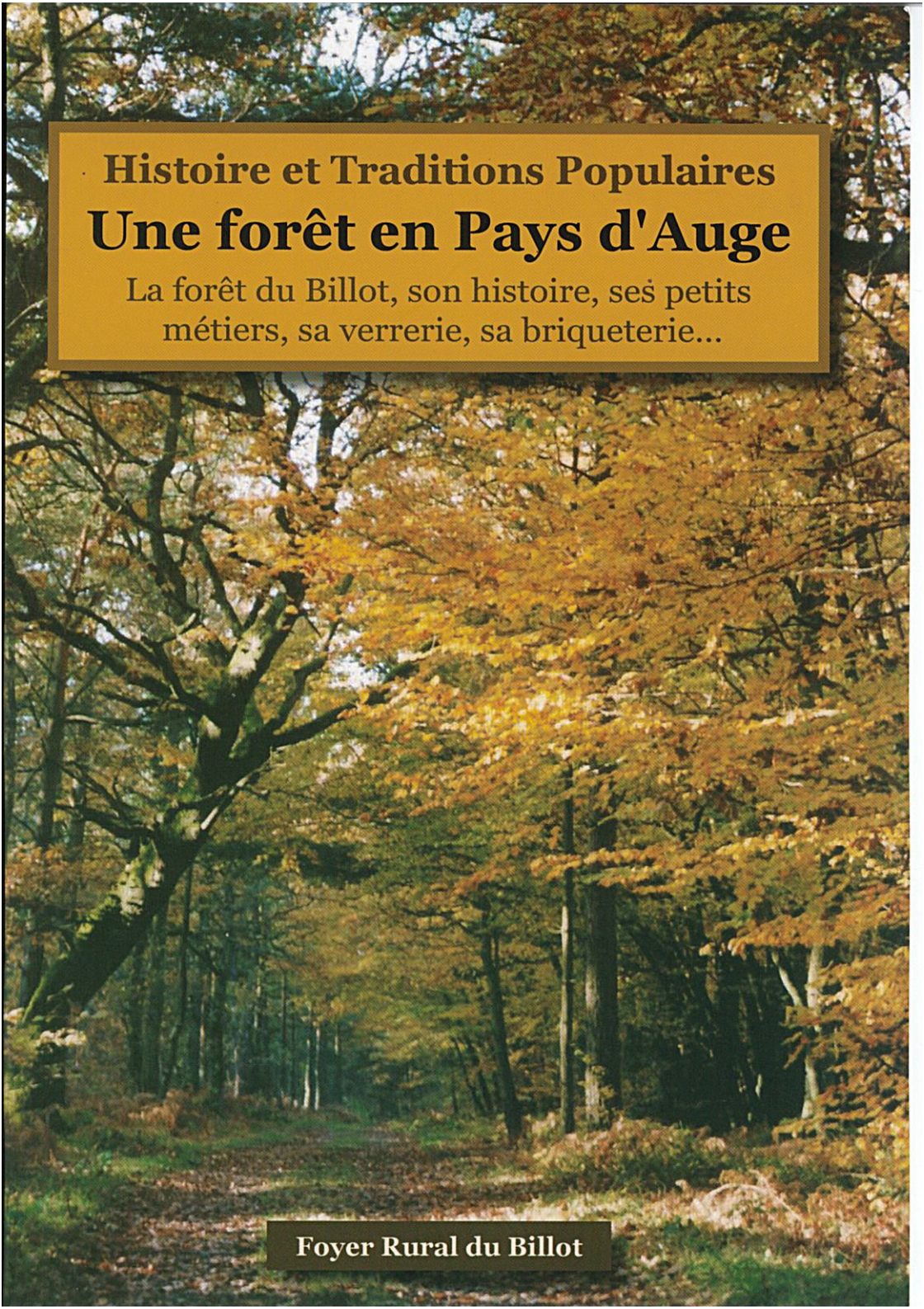




Histoire et Traditions Populaires **Une forêt en Pays d'Auge**

La forêt du Billot, son histoire, ses petits
métiers, sa verrerie, sa briqueterie...

Foyer Rural du Billot

UNE FORÊT EN PAYS D'AUGE

Histoire et Traditions Populaires

*Cet ouvrage constitue un numéro spécial
du bulletin trimestriel habituellement
publié par le Foyer Rural du Billot.
Juin 2008 - n°102 - 35^e année
ISSN 0298-6728*

Comité éditorial:

Responsable de la publication: Jack MANEUVRIER. **Membres du conseil d'administration:** Almir BELLIER, Dominique BORDEAUX, Arlette et Yvon BOUILLÉ, Eric BOURGAULT, Paule et Thierry BRICON, Stéphanie BRICON, Henri CALLEWAERT, Claude et José CASTEL, Mercé et Florent CHABOISSIER, Marie-France et Michel CHANU, Yvette DENIS, Brigitte et Pierre FERRAND, Dominique FOURNIER, Roselyne et Jean-Pierre GALLOU, Christiane et Pierre GIRARD, Marie et Jean GODET, Chantal et Gérard GUILLIN, Marie-Thérèse HUGOT, Monique et Daniel LALIZEL, Majo et Bernard LECERF, Colette LÉCHENAULT, Michèle et Claude LEMAÎTRE, Christophe MANEUVRIER, Danie et Jacky MANEUVRIER, Michel NIGAULT, Jacqueline PAVY, Odile PLÉKAN, Françoise et Jean TRAMBLAIS, Colette et François WÈBRE.

Abonnement simple pour la France métropolitaine: 15€ auxquels il convient d'ajouter 6€ de frais d'envoi, soit un total de 21€. Chèques à établir à l'ordre du Foyer Rural du Billot.

Périodicité: mars, juin, septembre et décembre, le bulletin de juin étant généralement consacré à l'exposition annuelle.

HISTOIRE ET TRADITIONS POPULAIRES
FOYER RURAL DU BILLOT
14170 L'ODON
TÉL. ET FAX: 02 31 20 62 72.

HISTOIRE ET TRADITIONS POPULAIRES

Une forêt en Pays d'Auge

La forêt du Billot, son histoire, ses petits
métiers, sa verrerie, sa briqueterie...

Foyer Rural du Billot

Avec le concours des éditions Devoldaere

La forêt de Montpinçon : présentation biogéographique

Christian LECHEVALLIER

La forêt de Montpinçon présente un milieu forestier modeste, 335 ha, compact et cohérent, d'accès aisé, tout en offrant une hétérogénéité intéressante de paysages forestiers et de cortèges végétaux, notamment des exemples de chênaie sessiliflore silicole sur sols lessivés marmorisés. Il existe même une station d'aulnaie peupleraie à carex sur sol à glev. Les paysages résultant de ces associations s'organisent en taillis simples, taillis sous futaie ou futaies jeunes en raison des traitements antérieurs. Les faciès sont tantôt en très bon état, tantôt totalement dégradés par de violentes interventions humaines. Au ^{xix}^e siècle, la forêt alimenta les fours d'une briqueterie implantée au cœur de l'ancienne partie royale et divers incendies ont bouleversé les cortèges d'autres parcelles. Actuellement, le massif subit un plan rationnel de mise en valeur et d'aménagement avec pare-feu, reboisement en feuillus et en résineux, élevage de sangliers et de faisans. Montpinçon offre donc un bon exemple de milieu forestier régional et permet de reconnaître l'importance des interventions humaines dans le destin d'un massif privé.

Au sud-est de Saint-Pierre-sur-Dives, la forêt de Montpinçon occupe un site de côte ; elle couronne une butte détachée du Pays d'Auge par la Vie et la Monne, affluents de la rive droite de la Dives.

C'est à Saint-Martin-de-Fresnay et à Notre-Dame-de-Fresnay qu'apparaît le mieux la vigueur étonnante de la Côte d'Auge, due à la sédimentation cénomaniennne crayeuse. Sur le plateau, la craie a fait place à l'argile à silex sur une dizaine de mètres de

profondeur. Ce substrat médiocre explique le maintien de nombreux petits massifs forestiers qui ont été les réserves de bois des villages au finage perpendiculaire à la côte tels les bois de Quévrue, de Lécaude, d'Ecots, de la Fresnaye, de Garnetot, du Renouard. Tous sont entourés de pâture, dont les toponymes – la Bruyère, le Fresnay, l'Aulnaie, le Faux, le Chêne au loup – rappellent la forêt toute proche.

Tout à fait en contrebas du versant nord-ouest, au niveau 147 m, effleure une strate argileuse glauconeuse développée sur 2 m : elle permet l'accumulation d'une nappe phréatique qui imprègne les sols hydromorphes glevifiés portant une aulnaie et une peupleraie à carex. La partie supérieure des versants et des thalwegs empâtés de colluvions donnent des sols brun jaune portant des stations de chênaie d'humus doux dégradée. La majeure partie du massif forestier s'est développée sur des argiles à silex, formation détritique du Cénomaniens crayeux. Ce sont des argiles rouilles compactes ne contenant en profondeur que de rares silex. Les sols issus de cette formation suffisent à la chênaie sessiliflore silicole, ses cortèges sont nuancés en fonction des dégradations humaines. Dans la partie est du massif, un placage limoneux a permis le remplacement de la chênaie par une variante acidiphile à strate herbacée plus riche.

À l'hétérogénéité des cortèges et des sols, il faut ajouter l'action du climat qui accentue leur évolution et favorise certaines essences majeures. Seules les précipitations ont retenu notre attention car, dans notre région, les températures modérées ne contrarient guère la végétation. La lame d'eau varie de 750 à 850 mm, la nébulosité est importante : 7,2 ; l'état hygrométrique est constamment élevé : minimum en juin : 69 %, maximum en décembre : 87 %. L'humidité sous la forêt se maintient plus longtemps en raison du couvert et de la nature argileuse des sols. De telles données placent le massif dans le domaine de la chênaie-hêtraie atlantique ; la rigueur relative du milieu explique l'abondance de la myrtille et la vitalité des sapins pectinés qui prolifèrent dans les parcelles nord-ouest. Cette humidité liée à la compacité des sols gêne le hêtre sur le plateau alors qu'on observe de très beaux sujets sur les versants en stations égouttées. Elle convient toutefois au bouleau verruqueux qui reconquiert vigoureusement les coupes.

Actuellement hors des périmètres drainés, le développement des résineux se fait difficilement; en revanche, fougères et bouleaux ont pris un départ fulgurant qui entraîne des travaux constants de débroussaillage. Il semble qu'il eut été plus judicieux de réaliser un peuplement mixte laissant la place au bouleau, voire au peuplier.

La parcelle L14, ancienne lande médiocrement arborée où s'imposait peu à peu la molinie, vient de recevoir des épicéas communs. Il semble là que le propriétaire recherche les difficultés. Pas plus que le danger de l'acidification perpétrée par l'enrésinement, il ne semble redouter les sols mouillants voire hydromorphe que révèle la molinie. Comme nous lui posons cette question, il nous a répondu que les apports d'engrais seraient réalisés. Cette expérience ne manque pas d'intérêt. Montpinçon offrirait alors un véritable exemple d'agriculture forestière.

Évolution progressive possible

À l'intérieur de la zone dégradée se reconstituent naturellement de petites boulaies. La présence de ces feuillus pionniers est de bon augure, ils constituent un écran qui freine le lessivage et fournissent des débris végétaux qui enrichissent les horizons supérieurs. À long terme, la chênaie pourrait se reconstituer.

La parcelle L2 offre depuis peu un judicieux exemple de reboisement mixte. Châtaignier, hêtre, noyer, frêne, chêne rouge encadrent le pin laricin. Leur apport de matières organiques améliorantes devrait contrebalancer l'action des acides des résineux. De même les deux thalwegs nord qui ont été plantés en peupliers. Il est à noter également à l'actif du propriétaire qu'un effort a été fait pour sauvegarder le paysage autour de Beauvoir: des bandes de feuillus ont été gardées le long du CD38.

L'intervention humaine

L'étude des cortèges végétaux révèle l'importance du climat, du substrat et des sols pour créer un paysage forestier original et diversifié. Mais le facteur déterminant de l'évolution est l'homme. La nature réalise des équilibres sol-végétation parfois fragiles et l'intervention humaine, ancienne ou moderne, les détériore: Montpinçon en offre de bons exemples.

La chênaie-hêtraie et l'exploitation traditionnelle

Le hêtre et le traitement en taillis sous futaie

Chaque fois qu'il nous a été donné de retrouver un peuplement bien structuré de chênaie, nous avons noté la présence du hêtre en jeunes pousses et sa rareté en sujets âgés. Il peut même être assez abondant sous couvert continu. Les baliveaux ne sont maintenus qu'en bordure des chemins et le long des pentes escarpées. C'est peut-être là le résultat du traitement en taillis sous futaie pratiqué depuis fort longtemps ? Il permettait d'approvisionner les villages en bois et, au besoin, de fournir aux charpentiers le bois d'œuvre par des coupes régulières. Leur multiplication, notamment à l'époque de la Révolution a provoqué des éclaircies telles dans le couvert que le hêtre, essence d'ombre, ne pouvait venir à maturité. D'autre part, les coupes d'entretien attaquaient surtout cette essence très appréciée comme bois de feu.

La faveur du chêne

C'était une essence demandée dans la région : maints colombages et meubles en témoignent, et les tanneries de Saint-Pierre-sur-Dives consommaient une grande quantité d'écorces. Des ventes de « pelard » (écorce du chêne) furent faites jusqu'à la Révolution. La faveur du chêne et la pratique du taillis sous futaie gourmande de hêtres éliminèrent cette essence progressivement. Seules les compagnes du fayard sont aujourd'hui présentes.

Les futaies et le chêne sessile

Le chêne pédonculé devait être bien représenté à Montpinçon car les sols lourds lui conviennent mieux qu'au chêne sessile. Il tient d'ailleurs une plus grande place que son homologue dans le taillis simple et dans le taillis sous futaie. La futaie semble favoriser le sessile au houpplier alors que le pédonculé s'étiole.

Montpinçon fut pour partie une forêt royale. Recensée dans l'état de la généralité d'Alençon (Devèze), elle bénéficia donc de la Réforme ordonnée par Colbert et quelques parcelles furent traitées en futaies. En principe le hêtre aurait dû en bénéficier mais la marine royale, première cliente, préférait le chêne, même mal venu, car les charpentiers recherchaient des sujets tors et fourchus pour réaliser certaines pièces.

Les deux associations, chênaie à myrtilles et chênaie-hêtraie, devaient coexister. La chênaie occupait les sols les plus compacts, la hêtraie ou chênaie-hêtraie se réservait les sols bien égouttés. L'homme a simplement fait un choix entre deux essences nobles. Son action n'a engendré que des variantes, le milieu ne fut pas profondément perturbé.

La dégradation de la chênaie d'humus doux

La chênaie pédonculée fut profondément modifiée par l'action de l'homme. Le plus souvent les bois des vallées qu'elle occupait étaient traités en taillis simple et les essences rejetant facilement des souches, comme le noisetier, se sont imposées. Ces peuplements actuellement sans valeur, mêlés de saules et de bouleaux sont abandonnés et constituent d'inextricables fourrés.

Des robiniers et des sapins pectinés ont été introduits depuis longtemps. Le robinier rejette vigoureusement des souches et fournit encore, comme autrefois, de bons piquets de clôture très appréciés en ce pays d'herbages : il tient bien les sols des versements et apporte l'agrément de sa floraison.

Le sapin pectiné, en revanche, multiplie ses semis naturels et acidifie le sol. À son voisinage, les espèces neutrophiles ou d'humus disparaissent et le feutrage de matière organique, si pernicious, s'amorce. Cependant cette essence qui progresse en peuplement mixte n'est pas à redouter, à condition qu'on ne pratique pas de coupes à blanc. Dans ce cas, le sapin qui colonise les vides beaucoup plus rapidement que les feuillus, s'impose définitivement. Cette évolution, est parfaitement visible en arrière du village du Billot : la chênaie trop claire, parcelle 196, se trouve envahie par des cohortes de jeunes pins sylvestres et de sapins pectinés.

Une intervention bénéfique a été pratiquée dans l'aulnaie de bas versants. La plantation de peupliers valorisera la parcelle et répondra au souhait des Etablissements Leroy-Novopan de Saint-Pierre-sur-Dives : la création de peupleraies régionales réduirait les coûts de ramassage. Les sols humides de Montpinçon pourraient nourrir quantité de peupliers et alimenter, sans frais de transport, l'industrie locale avec l'assurance d'un rendement sûr à moyen terme.

La destruction de la chênaie du plateau

Il est impossible d'imaginer en traversant actuellement le plateau de Montpinçon, qu'il y eut là, il y a moins de 200 ans, une forêt royale avec réserve de futaies de chênes.

À l'exception de quelques parcelles périphériques, nous sommes en présence, pour certaines du moins, d'une véritable lande arborée à molinie et à callune ; ailleurs domine le pin sylvestre formant de médiocres peuplements décrits plus haut. Comment expliquer cette dégradation ?

La forêt au début du XIX^e siècle

Le cadastre de 1834 comparé au recensement fourni par Devèze pour le XVIII^e siècle indique que l'espace forestier n'a guère été réduit. Cependant autour de la forêt vers Montpinçon, sont indiquées des bruyères, médiocres pâtures qui attestent l'ancienne extension de la forêt et son occupation pour les besoins de l'élevage au XVIII^e ou au XIX^e siècle. Il est vrai que les taux d'imposition n'incitaient pas à conserver des bois dont l'arpent métrique était taxé de 7 à 30 F. alors que les pâtures et bruyères ne l'étaient que de 6 à 9 F.

Les taux affectés aux différentes classes nous ont permis d'établir la carte des paysages forestiers, définis selon leur valeur au début du XIX^e siècle. Les peuplements de première classe y figurent souvent pour un tiers, voire pour la totalité, au sud et au nord-est du massif. Seul le bois du Tilleul, propriété privée sous l'Ancien Régime se trouve médiocrement classé.

Toutes les parcelles ont depuis cette époque perdu de leur valeur, partiellement en périphérie, totalement au centre du plateau.

Ce recensement du bois, en 1834, révèle donc que les parcelles de l'ancien domaine royal étaient bien plus riches que celles qui appartenaient aux hobereaux locaux : on retrouve l'empreinte de la Réforme de Colbert.

Les destructions du XIX^e siècle

La dégradation des parcelles centrales de Montpinçon correspondant à l'ancienne forêt royale découle de l'installation d'une briqueterie au cœur du massif. Après la privatisation effectuée au début du XIX^e siècle, un briquetier de Tortisambert, Gabriel Lalouel,

s'installe de part et d'autre de l'actuelle route qui relie le Billot à Beauvoir. Un premier foyer fonctionne jusqu'en 1867 sur une surface de 40 ares et est taxé 150F. Démodé, il fut remplacé par deux fours neufs et une maison d'habitation édifiés entre 1865 et 1867, taxés 330F. L'un des feux fut détruit en 1886 et le second continua de fonctionner jusqu'à la décennie 1920 – 1930. Cette briqueterie tirait l'argile sur place et fournissait des matériaux marqués « Forêt de Montpinçon ».

Nous avons pu interroger un ancien ouvrier de cette entreprise employé aux coupes. Elles étaient faites, selon ses dires, au plus près, dans toutes les essences sans réserve ; de plus pendant la guerre 1914-1918, le taillis fut intégralement exploité. Une telle exploitation explique la dégradation totale d'autant plus que, sur le terrain, elle apparaît nettement concentrique aux fours. En revanche, les parcelles qui entourent le manoir de Beauvoir, résidence du briquetier, n'ont subi aucun dommage !

Nous avons cherché l'origine du peuplement en pins sylvestres : l'ancien garde qui a pris ses fonctions en 1920 nous a appris que, après l'arrêt des coupes, la fougère avait envahi tout le massif au point qu'elle donna lieu à des ventes pour litières. Les pins sylvestres étaient alors présents mais en sujets isolés et anciens. Le garde attribue la colonisation actuelle à la disparition du lapin, friand de ses pousses, lors de l'épidémie de myxomatose. Notons que ces lapins voraces avaient fait échouer une tentative de plantation de mélèzes durant son gardiennage. Pour leur part, les moliniaies étaient totalement découvertes : le pin sylvestre s'y est quelque peu implanté en sujets isolés depuis cette période. Le pin avait peut-être été introduit au début du XIX^e siècle par le briquetier ou après les coupes de la Révolution.

Il faut ajouter à ces dégradations les traces de trois incendies récents – 1939, 1943, et 1965 –, heureusement limités à quelques parcelles, ainsi que celles d'un sinistre plus important dans les bois du Tilleul dont nous n'avons pu fixer la date. Tous ces incendies furent suivis d'une invasion de molinie et de pins sylvestres.

La nouvelle exploitation de l'ancienne forêt royale

En 1962, M. Lemarchand, industriel résidant au Billot, acheta la partie centrale du massif de Montpinçon, l'ancienne forêt royale, si cruellement dévastée au XIX^e siècle. Il réalisa un plan d'aménagement et d'exploitation remarquable.

Tout d'abord, le massif fut protégé par la création d'un quadrillage de pare-feu, long de 8 km et large de 15 à 25 m, destinés à être ensemencés en ray-grass et trèfles blancs. Ils portent, occasionnellement, de médiocres cultures de maïs et de blé. Leur fonction protectrice s'en trouve annulée notamment durant l'été, période la plus dangereuse pour les incendies. Ils permettent cependant une intervention rapide des secours ; ils pourraient même, le cas échéant, être moissonnés en quelques heures. Le sud du massif, totalement mis à nu et en partie labouré, fut enrésiné et reçut 30 000 plants entre 1963 et 1969.

Un effort particulier fut entrepris pour le gibier. Une réserve de sangliers de 6,6 ha abritait voici quelques années un troupeau de 30 à 60 sujets, régulièrement décimés pendant la période des fêtes de fin d'année.

Aujourd'hui, le bois est régulièrement visité par des compagnies de sangliers sauvages ; nous avons relevé des pistes de renards. Si les écureuils sont nourris régulièrement, les blaireaux, fouines et putois que l'on piège sont rares. Les lapins ont rétabli leurs colonies sans excès. Enfin, quelques couples de daims se sont établis au nord du massif.

Les forêts du Pays d'Auge au Moyen Âge

Christophe MANEUVRIER¹

Depuis l'ouvrage précurseur de Léopold Delisle, l'historiographie française a été profondément marquée par le phénomène des défrichements qui auraient inauguré, à partir de 1050 environ, une « ère nouvelle » dans l'histoire des campagnes de l'occident médiéval. *« Pour tous les historiens, et surtout pour les historiens français et allemands, l'ère de prospérité des campagnes médiévales est le temps des grands défrichements »*, affirmait Georges Duby en 1962². Dans les années 1970-80, les travaux de Charles Higounet et de Robert Fossier renforcent l'idée selon laquelle ces défrichements auraient, en moins de trois siècles, mis en place la trame des paysages de nos campagnes actuelles, Robert Fossier affirmant à propos de la France de l'an mil : *« il y a peu de discordance chez les historiens. Textes littéraires, documents de la pratique, sondages palynologiques concourent au même constat : le saltus, le boscum, l'outfield dominant, bouchent l'horizon, isolent les groupes »*³.

L'historiographie normande n'échappe pas à la règle : vers l'an mil, écrivait Michel de Bouard, *« il est probable que partout, sauf parfois aux abords de la mer et dans les plaines mises en culture dès les temps protohistoriques ou néolithiques, la forêt était encore étouffante »*⁴. Lucien Musset ne pense pas différemment : à la même époque, *« les bocages et les zones forestières sont encore vers 1000 à peu près vides*

1. Université de Caen Basse-Normandie. CRAHM FRE 3119. MRSH, pôle Société et Espaces ruraux. Ce texte est un extrait non remanié d'une thèse de doctorat soutenue en 2000 à l'Université de Caen Basse-Normandie, sous la direction de Claude LORREN.

2. DUBY, 1962, tome 1, p. 148.

3. FOSSIER, 1990, p. 163.

4. DE BOUARD, 1984, p. 46.

(un village tous les dix ou douze kilomètres est un chiffre raisonnable) et sont exploités de la manière la plus extensive, avant tout pour l'élevage. Surtout en Normandie occidentale, c'est là que l'on élève chevaux et bovins dans un état souvent à demi-sauvage, (dans des *vacariae*, par exemple), sans compter les porcs (pour ceci cela durera à travers tout le Moyen Âge), c'est là que l'on fabrique le fromage (très dur pour sa conservation), que l'on récolte le miel (seul produit sucrant), toutes sortes de fruits à boissons, le tan indispensable à l'artisanat du cuir, enfin, bien sûr, le bois. Rien de tout cela n'exige une main d'œuvre bien abondante [...]. La mise en culture progressive de la majeure partie des zones bocagères (à la réserve de celles que couvrait le très sévère régime juridique de la forêt qui en faisait des réserves de chasses) est le grand phénomène économique de la Normandie des *x^e* et *xii^e* siècles »⁵. Pour François Neveux, la Normandie du *x^e* siècle est couverte « de vastes espaces boisés, très faiblement peuplés par des habitants dispersés dans de grandes paroisses. La colonisation du bocage s'effectue très progressivement à partir du *x^e* siècle : elle n'est pas achevée à la fin du *xii^e* siècle et se poursuit au moins jusqu'au milieu du *xiii^e* siècle »⁶.

Pourtant, ces affirmations méritent aujourd'hui d'être discutées. Il y a quelques années, l'affirmation selon laquelle « les paysages campagnards qui nous entourent sont l'œuvre du Moyen Âge, ou du moins de la période qui va de l'an mil à 1300 »⁷ était acceptée par l'ensemble de la communauté scientifique. Depuis une vingtaine d'années, les travaux sur les parcellaires et les cadastres antiques ont montré l'importance de l'héritage antique — et parfois protohistorique — dans la formation des parcellaires et des paysages actuels⁸. Il est donc temps de se souvenir que Georges Duby se demandait déjà, en 1962, si les historiens de sa génération n'avaient pas tendance à exagérer l'ampleur de ce « vaste mouvement de mise en valeur »⁹. En Normandie, Lucien Musset a également fait remarquer que les conditions des défrichements sont très mal connues pour la Normandie médiévale et que les actions des défricheurs n'apparaissent dans les textes normands que de

5. MUSSET, hiver 1987-88, p. 68.

6. NEVEUX, 1998, p. 207.

7. FOSSIER, 1995, p. 44.

8. La bibliographie est abondante : CHOUQUER, 1995, p. 11-46 ; CHOUQUER, 1996-1997 ; ABBE, 1996, p. 223-233 ; QUERRIEN, 1994, p. 235-366.

9. DUBY, 1962, tome 1, p. 149.

façon très furtive ¹⁰. Stéphane Lebecq, après George Despy, a montré que certains récits de fondations de plusieurs abbayes et prieurés mettant en scène de vastes défrichements étaient en fait de pures inventions, de véritables mythes historiographiques construits par les ecclésiastiques des XI^e et XII^e siècles ¹¹. Ce mythe de l'installation monastique au milieu d'un désert est parfaitement attesté en Pays d'Auge, dans la forêt de Touques. Une notice du XI^e siècle rapporte ainsi qu'avant l'installation de deux moines originaires de l'abbaye de Fécamp qui s'installèrent vers 1030/1035 à Flaville où ils fondèrent le prieuré de « Saint-Martin-du-Bosq », « *la forêt (saltus) y formait un immense désert* » tout en signalant qu'il y avait à cet endroit, avant l'arrivée des moines, un ancien domaine (*villa*) doté d'une vieille chapelle dédiée à saint Martin ¹².

René-Norbert Sauvage émettait lui aussi des doutes sur l'œuvre de défrichement des moines de Troarn, installés vers 1059 dans la vallée de la Dives : « *Bien que diverses pièces de terres sises à Troarn et dans les villages voisins portent aujourd'hui le nom d'essarts, il ne convient pas d'en inférer que les moines de Saint-Martin furent de grands défricheurs. ... On ne dut guère essarter que pour planter des vignes* » ¹³. Plus récemment, Mathieu Arnoux a montré que la forêt normande n'est pas, au Moyen Âge, ce lieu désertique et naturel dont l'histoire se limiterait à celle de son peuplement et de sa disparition. Exploités au-delà de leurs conditions d'équilibre, certains massifs forestiers connaissent même une véritable « disette de bois » à la fin du XIII^e siècle, au point que plusieurs établissements cisterciens se lancent dans une véritable entreprise de sylviculture ¹⁴.

Aujourd'hui, deux regards opposés sont conjointement portés sur l'évolution de l'économie rurale du haut Moyen Âge : les uns, derrière Robert Fossier, « *défendent une vision pessimiste de l'état des campagnes occidentales entre 800 et 1100, cette dernière date étant celle du premier essor de l'économie rurale* », tandis que d'autres comme Georges Despy

10. MUSSET, hiver 1987-88, p. 68.

11. LEBECQ, 1995, p. 563-571.

12. *Saltus vero infinitate antea deserta erat*, FAUROUP, (M.), *Recueil des actes des ducs de Normandie*, Caen, 1961, n°218, p. 412. Quelques lignes plus haut on lit : *Petrus et Deodatus saltum Bonevillensem devenerunt, anachorete futuri, in quo, in honorem beati Martini antiquitus situm semirutum invenientes templum ipsum sibi licere restituere expetierunt*, *Ibidem*, p. 411.

13. SAUVAGE, 1911, p. 273.

14. ARNOUX, 1990, p. 17-32 et 1993, p. 284-295 et 310-315.

«défendent la thèse d'une croissance lente mais continue et régulière depuis le début du IX^e siècle»¹⁵. Plus récemment encore, Joëlle Burnouf s'en est prise à la vision «classique» de l'historiographie médiévale française qui fait démarrer la mise en place des finages au début du XI^e siècle en affirmant que «le milieu physique au V^e siècle ne peut plus guère être considéré comme naturel mais comme un produit «culturel», transformé, construit, produit de six ou quatre millénaires d'exploitation, d'aménagement et de transformations, radicales quelquefois, de l'environnement». S'appuyant sur les recherches mises en œuvre avec des paléo-environnementalistes depuis une dizaine d'années dans le Médoc, elle conclut en affirmant que «la somme des connaissances acquises a opéré un retournement de perspectives [...]. Foin d'une vision réductrice d'un villageois médiéval démuni, désarmé devant une nature hostile, foin des clairières dans la grande forêt menaçante, foin de la lutte séculaire de l'homme médiéval contre la rudesse du milieu et place à «une autre histoire» de l'environnement du village»¹⁶. Faute de pouvoir disposer de données paléo-environnementales en nombre suffisant, on ne peut que tenter de reconstituer l'étendue et l'évolution des principaux massifs forestiers tels qu'ils apparaissent dans les sources écrites.

Importance et répartition des espaces forestiers

Le Pays d'Auge a la réputation d'être un espace boisé défriché au cours du Moyen Âge: «Ce sont les lambeaux de cet immense massif forestier qui apparaissent maintenant sous la forme de ces bois nombreux, parsemés dans toute la contrée [...]. Il est raisonnable de penser que, dans l'Antiquité et pendant le haut Moyen Âge, seules les vallées et quelques clairières avaient été défrichées et habitées, puisque le pays est désigné sous le nom de *saltus* ou de *silva* lorsqu'il apparaît dans les textes du IX^e et du XI^e siècle¹⁷». Pour Marc Daliphard, «les seigneurs laïcs sont de grands promoteurs de défrichements! le duc, les Montfort, les Bertran... encouragent les créations d'essarts [...]. Les déboisements ont cependant quelque chose d'inachevé dans la partie méridionale du Pays d'Auge où les bois sont encore nombreux»¹⁸.

15. DESPY, 1995, p. 552.

16. BURNOUF, 1998, p. 472 et p. 490.

17. DECAENS, 1982, p. 91 et 92.

18. DALIPHARD, 1981, p. 73-81, p. 80.

Pourtant, les allusions à des défrichements sont exceptionnelles, et le taux de boisement actuel du Pays d'Auge est loin d'être particulièrement élevé pour la région : vers 1840, les massifs boisés ne couvraient que 10,2 % des sols du Pays d'Auge contre 7,7 % pour l'ensemble du département du Calvados. Dans l'ancien arrondissement de Lisieux, qui correspond à peu près à la moitié sud du Pays d'Auge, ce taux n'était que de 11,02 % contre seulement 9,18 % dans l'ancien arrondissement de Pont-L'Évêque ¹⁹, soit un niveau presque inférieur de moitié à celui que connaissait la Haute-Normandie en 1924 (18 %).

La forêt de Touques

La forêt de Touques est le plus vaste massif forestier du Pays d'Auge et l'un des plus importants de Basse-Normandie. En 1735, elle s'étendait sur 6387 arpents soit 3261 ha auxquels s'ajoutaient 428 arpents (218 ha) de bois adjacents, soit un total de près de 3480 hectares ²⁰. Depuis, sa superficie a été diminuée de 5,7 %. Dès le début du XI^e siècle, cet important massif forestier est appelé indistinctement *foresta*, *saltus* ou *silva* ²¹. À la fin du XII^e siècle, la proximité du port de Touques permet en particulier l'envoi de grosses quantités de bois vers la ville de Caen, mal pourvue en bois de construction et en bois de chauffage. Ainsi, en 1198, quatre navires chargés de bois de charpente partirent de Touques pour servir aux travaux du château de Caen. Cette année là, l'ensemble des ventes de la forêt avaient rapporté 336 livres 15 sous au trésor royal. La forêt de Touques fournissait aussi du bois de chauffage en quantité : en 1269, Saint-Louis autorisa les frères de l'Hôtel-Dieu de Caen à prendre chaque semaine, sept charretées « à deux chevaux » de bois à brûler ²². On ne connaît dans cette forêt, aucune tentative sérieuse de mise en culture : le prieuré installé vers 1034/1035 près de l'église à demi ruinée de Saint-Martin de Flavavilla par deux moines originaires de Fécamp ne connut qu'un développement très limité et finit par végéter à quelques kilomètres

19. DESERT, 1974, p. 41-50.

20. CHENNEBENOIST et DAVY, 1986, p. 456. Voir également un plan visuellement figuré de la forêt de Touques et des paroisses qui en font l'abornement non daté du XVIII^e siècle (Arch. dép. Calvados, Fi, A 300).

21. FAUROUX, 1961, n°88, p. 230.

22. DELISLE, 1852, n°750 p. 168 ; MUSSET, 1987, p. 91

seulement de l'une des plus importantes résidences duciales²³. Peu avant 1175, Henri II Plantagenêt finit même par en acquérir l'emplacement en cédant en échange à l'abbaye de Fécamp, 20 livres angevines de rente annuelle²⁴.

Il est probable que l'échec de cette implantation monastique s'explique en grande partie par le refus des souverains d'entamer l'intégrité de leur massif forestier par des défrichements intempestifs. Rares furent, en effet, les établissements monastiques à posséder des droits sur cette forêt. Vers 1025, Richard II donna une pêcherie dans la Touques à Saint-Père-de-Chartres²⁵, l'église de Touques et une foire au chapitre de Lisieux²⁶ sans jamais rien céder sur sa forêt. Un peu plus tard, Guillaume le Bâtard fit de même lorsqu'il confirma la donation qu'un laïc nommé *Alveredus* avait faite à l'abbaye de Préaux²⁷ : un fragment de censier recopié vers 1227 dans le cartulaire de l'abbaye de Préaux, montre qu'il s'agit de revenus en deniers à percevoir sur plusieurs terres de Bonneville²⁸. Le modeste prieuré de Saint-Arnoult-de-Touques reçut lui aussi, au XI^e siècle, des terres à Bonneville-sur-Touques²⁹ tandis que la cathédrale de Chartres acquit de Richard II, en 1014, *ecclesiam solam de Bonavilla*³⁰. Aucun de ces établissements n'acquiesça des ducs normands de véritables droits sur la forêt.

Même l'évêque de Lisieux, qui possédait une importante baronnie à Touques, ne disposait que de droits limités dans la forêt. Une délivrance de Jean de Garancières donnée à l'évêque le 25 juin

23. Dès l'époque de Guillaume le Bâtard les ducs possèdent à Bonneville une importante résidence où ils résident régulièrement à partir des années 1059/1063. FAUROUX, 1961, n°141 p. 321 et n°156 p. 339 ; CHIBNALL, tome II, p. 144-146 ; MUSSET, 1987, p. 89 ; DE BOUARD, 1966, p. 352-372 ; DUJARDIN et MANÉUVRIER, 1999, p. 250-256.

24. MUSSET, 1987, p. 89-92.

25. FAUROUX, 1961, n°32, p. 122.

26. FAUROUX, 1961, n°48, p. 158.

27. FAUROUX, 1961, n°175, p. 174.

28. *Hec sunt redditus Sancti Petri de Pratellis apud Toucham. Feodus Annavars XVII sol. vi d., duobus terminis scilicet medietatem ad festum sancti Michaelis et medietatem ad festum sancti Andree. Feodus Amareis, idem XVII sol. isdem terminis. Terra Almachum, iiii sol. isdem terminis. Terre Poterie XV d. isdem terminis. Summa xl sol. iiii d. minus. Cartulaire de Préaux, vers 1227. Arch. dép. Eure, H 711, f°148, n°480.*

29. Acte sans date, vers 1136. MARMION, 1879, n°260 p. 329.

30. DELISLE et BERGER, tome II, n°DLXIII, p. 142-143.

1402 ³¹ montre que l'évêque n'y avait guère plus de droits que les simples usagers : il pouvait y prendre six hêtres et cinq chênes par an, du bois « *pour soustenir les vignes de son manoir de Touque* » et pour clore ses jardins « *les fourques et la rayme à faire les loges pour la foire saint Ligier* » ; pouvait y mettre « *tous ses pors frans de pasnage (...), douze beufs et quatre vaches et leur suicte de trois ans frans de pasturage en la dicte forest* ». Encore lui fallait-il verser chaque année dix-huit boisseaux de froment au roi, deux boisseaux de froment aux quatre sergents fieffés, dix-sept sous et six deniers au verdier. Les droits de l'évêque étaient donc à peine supérieurs à ceux accordés par Guillaume le Bâtard au minuscule prieuré de Saint-Martin-du-Bosc qui pouvait faire pâturer six vaches et leurs veaux de deux ans, ses bœufs, ses porcs de sa réserve seigneuriale et pouvait prendre une certaine quantité de bois de construction et de chauffage ³². En tout cas, cette forêt, jamais mesurée, ne constitue pas un massif homogène et continu d'arbres de haut jet. Certaines parcelles ayant fait l'objet d'une coupe récente et sur lesquels sont transformées en « gastines », peuplées d'arbustes et de broussailles. Vers 1266, « *les gastines de Bonneville por devers Equemauville* » s'étendaient sur 425 acres ³³ ce qui correspond certainement à l'espace situé entre le village de Saint-Gatien-des-Bois, le Mont-Saint-Jean et le bois de Castillon.

Une multitude de petits massifs boisés autour de Lisieux

Il existait autour de Lisieux une série de massifs boisés, plus ou moins étendus, qui, sans avoir la belle unité de la forêt de Touques constituaient un ensemble cohérent contrôlé par l'évêque, principale puissance seigneuriale sur l'ensemble de la banlieue lexovienne et qui alimentaient la cité en bois d'œuvre et de chauffage. La forêt d'Assemont, au sud de la ville, relevait primitivement du domaine ducal. Elle fut acquise par Lesceline, femme du comte Guillaume d'Eu en échange d'une terre située près du château d'Augia, puis cédée par elle, au milieu du ^x^e siècle, à l'abbaye de Notre-Dame-du-Pré de Saint-Désir-de-Lisieux ³⁴. En 1228, cette forêt ne formait déjà

31. *Cartulaire de l'évêché de Lisieux*, Bibl. municip. de Lisieux, ms 5, f°188 r°.

32. FAUROUX, 1961, n°218, p. 409-415.

33. STRAYER, 1936, p. 220.

34. *In Acimont silvam, quam Lecelina comitissa accepit in concambium pro terra juxta Augiam castellum posita*. FAUROUX, 1961, n°140, p. 317-318.

plus un massif impénétrable puisque plusieurs terres situées à Assemont furent cédées à l'hôtel-Dieu de Lisieux et à la léproserie³⁵. Par la suite, les opérations de déforestation furent très limitées puisque les cartes de d'Anville (1727) et de Cassini montrent que ce massif forestier recouvrait au XVIII^e siècle l'ensemble des hauteurs comprises entre la Touques et le Cirieux, comme au début du XIII^e siècle.

La plupart des massifs attestés ont disparu à la fin du Moyen Âge ou au cours de l'époque moderne. Au nord de la cité se trouvait la «Forêt Ratouin». Encore attestée en 1321 — une pièce de terre est alors située prope forestam Restouini³⁶ —, elle disparaît totalement après le milieu du XV^e siècle³⁷, peut-être à la suite des coupes de bois effectuées pour les besoins de la reconstruction. Auparavant, elle a sans doute fourni le combustible nécessaire aux potiers qui travaillaient près de la porte de Paris, aux XI^e-XII^e siècles puis aux «métallurgistes» installés dans ce même secteur au milieu du XIV^e siècle³⁸. Le «bois l'Evêque» se trouvait sur la paroisse de Saint-Désir, en limite avec Manerbe et Coquainvilliers. En 1460, Jean l'Evêque, tuilier de Saint-Désir, pouvait encore y prendre le combustible nécessaire à son activité³⁹. Ceux de Livet et de Milloel, également situés sur Saint-Désir, firent l'objet d'une contestation entre l'évêque Arnoul et le trésorier de la cathédrale, Sylvestre, vers 1161⁴⁰ puis disparaissent totalement de notre documentation. Le bois de «Blancheporte», en revanche, fournit des chênes pour les fortifications de la ville en 1426. Il existait encore au XVIII^e siècle sur les hauteurs qui dominent la ville au sud-est. Les bois de Rocques, eux aussi utilisés au XV^e siècle pour les fortifications de la ville,

35. *de terra illa quam de me tenebat apud Acemont, excepta terra illa quam dedit leprosis Lexov.. Ita quod pro eadem terra reddeant mihi et heredibus meis predicti pauperes duos solidos usualis monete tantummodo meo ad feriam Prati Lexov. annuatim pro omni servitio, redditu et consuetudine ad eandem terram pertinente.* Arch. dép. Calvados, Hnc, «hôtel-Dieu de Lisieux», 319/1.

36. Acte de 1321 publié par BUON, 1994-95, p. 67.

37. *Cartulaire de l'évêché de Lisieux*, Bibl. municip. Lisieux, ms 5, f°55 v°.

38. LEMAITRE, 1982, p. 381.

39. NEVEUX, 1996, p. 551.

40. SAUVAGE, 1928, n°XIII, p. 341-342. Ces bois devaient être situés non loin de l'actuelle «ferme du Miloir», sur les hauteurs qui dominent le ruisseau du Cirieux, appelée «Le Millois» sur la carte de Cassini.

constituaient une autre propriété épiscopale ⁴¹. Au ^{xviii}^e siècle, ils occupaient toujours un espace presque continu entre la route de Lisieux à Pont-l'Évêque et la route de Lisieux à Cormeilles tout en débordant assez largement sur l'ancienne paroisse des Vaux. Une partie de ces bois a depuis été défrichée et a cédé la place à de vastes parcelles aux formes géométriques, portant les noms de « Le Bois de Rocques » et « les Bosquets ». Seul un groupe de parcelles, cerné par un chemin circulaire, pourrait appartenir à un défrichement plus ancien. On y reconnaît les vestiges d'une ellipse « bocagère » portant le nom de « Petite Campagne », d'environ 800 x 500 mètres de dimensions et à l'intérieur de laquelle on distingue encore les vestiges de parcelles laniérées. Pour le reste, cet espace est cerné de noms de lieux indiquant des habitats du premier millénaire : Glatigny (mentionné en 1321) au sud-est, Cavaudon au sud-ouest ⁴² et Equemanville au nord. Un peu plus loin se trouvaient les bois de Mesnil-Guillaume signalés en 1249 et 1280. Quelques-uns appartenaient alors à des particuliers, d'autres avaient été acquis par l'hôtel-Dieu de Lisieux ⁴³. Enfin, les bruyères de Glos furent rattachées au domaine ducal vers 1204 ⁴⁴ puis affermées à titre perpétuel à l'évêque en 1284, à une époque où la ville devait connaître une pénurie de bois. Ces bruyères comprenaient alors 66 acres de bois, libres de tiers et danger ⁴⁵.

La forêt de Montfort, à Saint-Hymer-en-Auge

L'expression « forêt de Montfort » désigne un ensemble de bois situés sur les paroisses de Saint-Hymer-en-Auge, le Torquesne et Pierrefitte-en-Auge qui dépendait au ^{xi}^e siècle des possessions de la famille de Montfort. C'est le seul massif forestier important pour lequel on possède des mentions d'essartages en nombre important. La charte de fondation du prieuré de Saint-Hymer-en-Auge, rédigée entre 1054 et 1066 rappelle que Hugues de Montfort avait fait don aux moines de la dîme des coupes de bois

41. NEVEUX, 1996, p. 551.

42. « Cavaudon » en 1450. Dominique Fournier propose d'y voir une forme °*Caballodû-nom* ou °*Caballodunum* signifiant « le mont du cheval ». FOURNIER, avril 1998, p. 27.

43. Arch. dép. Calvados, Hnc, « hôtel-Dieu de Lisieux », 319/1.

44. STRAYER, 1936, p. 159-160.

45. *Cartulaire de l'évêché de Lisieux*, Bibl. municip. Lisieux, ms 5, f°149.

et des essarts de ses forêts⁴⁶. L'utilisation du pluriel «de sylvis», l'absence de localisation précise — par un toponyme — montrent que les bois étaient déjà morcelés et ne constituaient plus un ensemble homogène au milieu du XI^e siècle. Plusieurs actes du XII^e siècle confirment ce morcellement : vers 1145, les moines se font confirmer la possession *de partem sylvae meae quod nemus Heroldi et Val Corvi dicitur usque ad maiorem viam vallis per quam a domo Ricardi Hache ad sanctum Ymerium descenditur* puis, en 1197, *des boscum Heroldi et boscum quod vocatur Rotundus Dumus cum bruiera circum jacente usque ad terram arabilem*⁴⁷. Des essartages réalisés sans doute une quinzaine d'années plus tôt, sont signalés au Torquesne vers 1160⁴⁸ tandis que quarante ans plus tard, Hugues de Montfort cédait à l'un de ses chevaliers la moulte des grains «*qui pourraient venir pousser sur la gâtine de Saint-Hymer, s'il advenait que celle-ci soit mise en culture*»⁴⁹. Quelques années plus tard, le souvenir de ces essartages était encore vivant à travers quelques toponymes⁵⁰. Par la suite, on ne dispose plus d'aucun indice d'une quelconque rétraction de l'espace boisé.

Les bois du Val-Richer

Les bois du Val-Richer forment actuellement un massif compact au milieu duquel on distingue une vaste clairière dans laquelle se trouvent les derniers vestiges de l'abbaye cistercienne du Val-Richer.

46. *totam decimam omnium reddituum terrae meae ac de cunctis sylvis meis decimam ; hoc est de feris, de volatilibus, de venditione nemorum, de essartis, de melle, de pasnagio, atque de cunctis consuetudinibus sylvarum*. BREARD, 1908, n°1, p. 1 ; BATES, 1998, n°258, p. 779-781.

47. BREARD, 1908, n°II, p. 3-4 et n°XIV, p. 20. Il s'agit certainement des bois de Gassard, de Bayeul et de Betteville qui, au XVIII^e siècle, couvraient l'ensemble des hauteurs de Saint-Hymer-en-Auge et de Pierrefitte-en-Auge.

48. En 1160, Robert Ier, comte de Montfort, sur le point de partir pour la terre sainte confirme *domum etiam quod ferit Helias de Baillolo monachis Sancti Ymerii scilicet terram ad Tortam Quercum*. Une bulle de Lucius III de 1182 confirme aux moines *ex dono Heliae de Baillolio terram apud Tortam Quercum in essartis forestae [...] concessu domini sui Roberti de Monteforti*. BREARD, 1908, n°V, p. 7-9 et n°X, p. 12-15. Le donateur de cette terre, Hélié de Bailleul, apparaît parmi les témoins d'un acte de Hugues de Montfort pour Saint-Hymer, vers 1145 (BREARD, 1908, n°II, p. 3-4).

49. *Dedi insuper ei moltam provenientem de gastina de parrochia Sancti Imerii, si forte ad cultum redigeretur* ; CHARENCEY, 1899, n°IV, p. 155. L'acte peut être daté des années 1194-1203.

50. En 1217, une femme cède aux moines de Saint-Hymer *campum qui vocatur vulgariter Essartum Pagnain*. BREARD, 1908, n°XXIV, p. 20.

On pourrait donc facilement y voir l'œuvre de ces moines défricheurs, primitivement installés à l'écart du monde, au milieu d'un « désert ». L'histoire de ce massif forestier est pourtant très différente de ce modèle, puisque la constitution de cette forêt est postérieure à l'arrivée des moines blancs : même si la plus grande partie des archives de ce monastère a été perdue, les origines de l'abbaye du Val-Richer se laissent à peu près entrevoir grâce à quelques documents isolés. Selon une tradition rapportée par la *Gallia Christiana*, c'est en 1146 que Robert fils Erneiz donne à saint Bernard de Clairvaux un domaine situé à Souloevre, sur lequel Nivard établit une petite communauté de moines blancs. Ce domaine s'avérant trop exigu, la communauté est ensuite transférée au Val-Richer, dans ce qui constitue alors une exemption de l'évêché de Bayeux à l'intérieur de celui de Lisieux. La tradition fixe ce transfert autour de l'année 1167, ce qui est impossible puisque l'évêque Philippe de Harcourt meurt en 1163. Ce transfert fut, en réalité, effectué avant 1150, date à laquelle la fondation du Val-Richer fut confirmée par Hugues, archevêque de Rouen ⁵¹.

Lorsque les moines s'installent au Val-Richer, le site est occupé par plusieurs fiefs nobles, des exploitations agricoles et quelques bois. Les bois actuels du Val-Richer conservent ainsi les vestiges de plusieurs sites anciens, fossilisés par le développement tardif de la couverture forestière : on y trouve un enclos taluté et fossoyé d'environ 60 x 80 m ⁵² ; un petit éperon barré et une superbe motte tronconique flanquée d'une basse-cour ⁵³. Située à 700 mètres environ au nord-est de l'abbaye, sur le territoire de l'actuelle commune de Manerbe, cette motte correspond certainement à l'ancienne résidence des seigneurs de Manerbe. Le nom même de ce lignage (*Silvanus*) semble indiquer que les seigneurs de Manerbe

51. *Gallia Christiana*, XI, Instrumenta n°XVI, p. 828; BOURIENNE, 1902, tome I, n°LIX, p. 77 et ANQUETIL, 1908, n°XXV, pp. 29-30. En 1164 l'abbaye obtient du pape Alexandre III une bulle de confirmation générale des biens de l'abbaye : *Gallia Christiana*, tome XI, instrumenta XVI, p. 826-827.

52. Ce camp, dont l'existence m'a été signalée par ses propriétaires, M. et Mme Carpenter, évoque certains enclos protohistoriques. Toutefois, des charbons de bois découverts dans le fond d'une tranchée faite à l'emplacement du fossé par M. Carpenter auraient été datés par un laboratoire de Copenhague de la fin du II^e siècle après J.-C.

53. Ces deux sites m'ont été signalés par Michel Batrel. Ils étaient connus de Louis de Neuville qui mentionne « deux enceintes fortifiées dans les bois du Val-Richer à Manerbe et à Montreuil ». *Procès Verbaux de la Société Historique de Lisieux* (Arch. Société historique de Lisieux) tome I, séance du 8 novembre 1870.

étaient anciennement chargés de la garde des bois de leur seigneur, l'évêque de Bayeux. En 1035, une enquête confirme à l'évêque de Bayeux *terram de Manerba totam* ⁵⁴. Au XII^e siècle, la famille Silvain figure parmi les premiers bienfaiteurs de l'abbaye du Val-Richer en donnant « toute la terre et le bois depuis le chemin qui sépare les terres de *Simon de Bosville* et celles de *Guillaume Silvain* jusqu'à la terre de la *Roque-Baignard* ainsi que la grange de *Val-Vert* avec ses dépendances » ⁵⁵. À la fin du XII^e siècle, Hugues Silvain confirme les donations de son père Guillaume, accorde le droit de pâture sur toute sa terre et donne cinq acres et une demie vergée de terre situées entre la terre que les moines tenaient de Simon de Bosville et la forêt de Grattepanche ⁵⁶. Au début du XIII^e siècle, Adam Silvain, confirme les donations faites par son grand-père Guillaume et son père Richard à l'abbaye Notre-Dame du Val-Richer, ainsi que celles effectuées par plusieurs de ses hommes. Un peu après 1209, il confirme aux moines de Troarn la donation de la chapelle Saint-Jacques de Cantepie, à Saint-Pair-du-Mont ⁵⁷. Il est alors à la tête d'une puissante seigneurie pour laquelle il doit un service de cinq chevaliers à son seigneur, l'évêque de Bayeux ⁵⁸. Fréquemment paré du titre de *miles* ⁵⁹, il bénéficie d'appuis nombreux, jusque dans le chapitre cathédral de Lisieux où l'un de ses parents est chanoine ⁶⁰.

Deux autres fortifications médiévales existent dans la partie de la forêt connue sous le nom de « Bois de Bayeux », au sud de la R.D.59, sur la commune de Montreuil-en-Auge. La première est une petite enceinte circulaire située sur les hauteurs, en lisière des « Bois

54. BOURIENNE, 1902, n°XXI, p. 28-29. Cette possession est encore confirmée en 1144 par une bulle du pape Lucius II *terram videlicet de Manerba totam*, BOURIENNE, 1902, n°CLIV ; RAMACKERS, 1937, n° 23.

55. *Gallia Christiana*, tome XI, instrumenta XIV, p. 825-826.

56. Acte de Richard Silvain pour l'abbaye du Val-Richer, copie collationnée sur les originaux en 1692. « Aveux, dénombremens et documents sur les anciennes seigneuries du Bais, des Groiselliers, de Pontfol, de Loris et de Livet (1236-1785) ». Archives privées de M. de Monts de Savaux, manoir du Bais à Cambremer. Dossier microfilmé aux Arch. dép. Calvados (1 mi 185), , f°1 r° et v°.

57. *Chartrier Blanc de l'abbaye de Troarn*, Arch. dép. Calvados, H 7745, f°110 v°.

58. DELISLE, 1864, n°99, p. 26.

59. Dans un acte pour le prieuré de Saint-Hymer-en-Auge daté de 1217 : BREARD, 1908, n°XI, p. 139-140 ; puis dans un acte de 1236 pour l'hôtel-Dieu de Lisieux. Arch. dép. Calvados, hôtel-Dieu de Lisieux, 319/1.

60. Vers 1198-1222, Robert Silvain, est chanoine de Lisieux. SAUVAGE, 1928, n°XXIII, p. 351.

de Bayeux»⁶¹. Elle est délimitée par un fossé large de sept mètres environ, précédé d'un talus qui s'élève encore à deux mètres au-dessus du niveau de l'intérieur de l'enceinte. Son diamètre interne est varié entre 35 et 40 mètres, aucune trace de basse-cour n'est visible. Il s'agit très certainement du centre résidentiel de la famille de Montreuil, attestée dans cette paroisse du ^x^e au ^{xv}^e siècle. En 1035, la terre de Raoul de Montreuil relève des biens de l'évêché de Bayeux⁶². La dernière fortification connue dans ces bois est située à un kilomètre au sud-est de la précédente et à un kilomètre environ du site de l'abbaye du Val-Richer⁶³. Elle appartenait au ^x^e et au ^{xii}^e à la famille de Bosville, un lignage de la moyenne aristocratie normande que l'on confond généralement avec les seigneurs de Beuville, au nord de Caen⁶⁴ : vers 1130, Simon fils de Geoffroy de Bosville donne à l'abbaye de Saint-Etienne-de-Caen deux gerbes de la dîme de Bosville et une acre de terre pour y construire une grange⁶⁵. Les donations ultérieures faites à l'abbaye du Val-Richer entraînèrent une dispute entre ces deux établissements qui finirent par signer un accord en 1177⁶⁶. En 1144, Simon de Bosville possède des terres à l'intérieur des limites de la banlieue de Cambremer⁶⁷. Peu après, il donne à l'abbaye du Val-Richer «*la terre qui s'étend de l'habitation de Roger, fils Gislebert à la terre de la bruyère Roger, et de là jusqu'à la terre de Richard des Authieux et jusqu'à Grattepanche. Il y ajoute la terre de Floodis et 34 acres de terre à Bosville*»⁶⁸. La bulle du pape Alexandre III de 1164 qui confirme ces donations précise que c'est sur la terre qui appartenait à Simon de Bosville que l'abbaye fut implantée⁶⁹.

61. Coordonnées lambert : 435,12 x 1165,12. Altitude : 100 m. L'existence de cette enceinte m'a également été signalée par Michel Batrel.

62. BOURIENNE, 1902, n°XXI, p. 28-29. Cette possession est confirmée par des bulles pontificales de Lucius III et de Eugène III : BOURIENNE, 1902, n°CLIV et CLV p. 192 ; RAMACKERS, 1937, n°23.

63. La parcelle porte sur le cadastre napoléonien le nom évocateur de «*les Vieilles loges du Château*». Ce site m'a également été signalé par Michel Batrel (Coordonnées lambert : 435,80 x 1164,85 ; altitude : 120 m.).

64. Commune de Biéville-Beuville. Cette confusion a encore été effectuée récemment par Jean-Michel Bouvris (BOUVRIIS, 1990, p. 203-214).

65. *Cartulaire de l'abbaye de la Trinité de Caen*, (copie faite en 1853 par H. Toustain), Bibl. Universitaire de Caen, m.s., 21420, n°CLV, p. 54 ; DEVILLE, 1905, p. 32-33.

66. *Gallia Christiana*, tome xi, instrumenta xiv, p. 825-826 ; DUPONT, 1866, p. 56.

67. BOURIENNE, 1902, n°XLIII, p. 51-53 et n°XLIV, p. 53-54.

68. *Gallia Christiana*, tome XI, instrumenta XIV, p. 825-826.

69. *Ex dono Symonis de Bosvilla et Gaufridi filii ejus, locum Vallis Richerii, in quo ipsa*

La présence de trois fortifications au sein de ce massif forestier révèle combien son aspect a pu changer depuis le ^{xii}^e siècle et l'installation des cisterciens au Val-Richer. Vers 1150, ces bois ne constituent pas un massif compact et homogène mais sont divisés en plusieurs parcelles séparées par des cultures : plusieurs bois — dont l'un situé en limite avec la Roque-Baignard — sont signalés dans la charte de Philippe d'Harcourt de 1163⁷⁰ tandis que la forêt de Grattepanche est mentionnée à la fin du ^{xii}^e siècle⁷¹. Le bois de Braffy (*partem sylvae quae dicitur Braffai*) était séparé des bois de Montreuil par une voie reliant l'abbaye à Grandouet qui fut abandonnée aux moines par Adam Silvain au début du ^{xiii}^e siècle⁷². Elle a depuis presque entièrement disparu mais son tracé est encore perceptible à l'emplacement de la limite communale qui sépare aujourd'hui Montreuil-en-Auge et Saint-Ouen-le-Pin. La disparition de cette voie ainsi que les mentions de « vieux fossés » et de « nouveaux fossés » signalés par plusieurs actes du ^{xii}^e siècle⁷³ montrent l'importance du remembrement opéré par les cisterciens. Comme à la Trappe, les moines blancs ont entrepris des travaux de sylviculture sur des parcelles cultivées afin de relier entre eux les nombreux petits bois du secteur.

À la fin du ^{xiii}^e siècle, l'évêque de Bayeux se constitua à son tour un massif forestier homogène. En 1293, il acquiert de Raoul de Montreuil quatorze acres de bois à Montreuil « *au lieu que l'on appelle Braffay, entre le bois noble dame Jehanne femme jadis mons. Hue*

Abbatia sita est ; Gallia Christiana, tome XI, instrumenta XIV, p. 825-826.

70. *Gallia Christiana*, tome XI, instrumenta XIV, p. 826.

71. Acte de Richard Silvain pour l'abbaye du Val-Richer, copie collationnée sur les originaux en 1692. « Aveux, dénombremments et documents sur les anciennes seigneuries du Bais, des Groiselliers, de Pontfol, de Loris et de Livet (1236-1785) », archives privées de M. de Monts de Savaux, manoir du Bais à Cambremer. Dossier microfilmé aux Arch. dép. du Calvados (1 mi 185), f°1 r° et v°.

72. Acte d'Adam Silvain pour l'abbaye du Val-Richer, copie collationnée sur les originaux en 1692. « Aveux, dénombremments et documents sur les anciennes seigneuries du Bais, des Groiselliers, de Pontfol, de Loris et de Livet (1236-1785) », archives privées de M. de Monts de Savaux, manoir du Bais à Cambremer. Dossier microfilmé aux Arch. dép. Calvados (1 mi 185), f°2 r° et v°.

73. *Gallia Christiana*, tome XI, instrumenta XIV, p. 825-826. Acte de Richard Silvain pour l'abbaye du Val-Richer, copie collationnée sur les originaux en 1692. « Aveux, dénombremments et documents sur les anciennes seigneuries du Bais, des Groiselliers, de Pontfol, de Loris et de Livet (1236-1785) », archives privées de M. de Monts de Savaux, manoir du Bais à Cambremer. Dossier microfilmé aux Arch. dép. Calvados (1 mi 185), f°1 r° et v°.

de Grant Doit, chevalier, mort d'une part, et les bois audit mons. Raoul d'autre, et joignant aux bois aus moignes du Val Richier d'un bout et au bois établi en une partie d'icellui bout, et au chemin réal de l'autre bout »⁷⁴. La même année, il achète dix acres de bois à la veuve d'Hugues de Grandouet situées « entre le bois à l'abbé et couvent de Val Richier d'une part et le bois audit évêque, lequel il a eu de Raol de Monstreuil, d'autre aboutanz au chemin roial d'un chief au bosc dudit mons. Raol d'autre »⁷⁵. L'ensemble constitue dès lors le « bois l'Evêque » ou « bois de Bayeux »⁷⁶.

La forêt des Moutiers-Hubert

La forêt des Moutiers-Hubert était primitivement appelée « le Buisson-Paynel », du nom de la famille qui détenait cet honneur au XII^e siècle. En 1204, après le départ de son seigneur pour l'Angleterre, elle fut réunie au domaine royal⁷⁷. Depuis, les limites de cette forêt n'ont pratiquement pas changé⁷⁸ : à l'ouest, elle était bordée vers 1266 comme aujourd'hui par un groupe de parcelles de 38 acres appelé « Les coutures souz la forest » tandis qu'au sud, elle était limitée par « le fieu l'Angleiz » — aujourd'hui « Le Quartier aux Anglais » — et par une maladrerie dont la chapelle a subsisté jusqu'à la fin du XVIII^e siècle⁷⁹. À l'intérieur de cette forêt, le long d'une minuscule vallée se trouvait autrefois une chapelle (*cella*), donnée par Guillaume Paynel à l'abbaye d'Hambye en 1145 avec « la partie de la forêt qui est limitée par des devises », deux charruées de terres, deux acres de pré, un jardin et les dîmes de tous ses revenus du château des Moutiers-Hubert⁸⁰. Cette chapelle devint

74. ANQUETIL (E.), 1908, n°CCCIX, p. 346-347.

75. ANQUETIL (E.), 1908, n°CCCLXIV, p. 351-52.

76. Ce toponyme est attesté en 1320. ANQUETIL (E.), *Le livre rouge de l'évêché de Bayeux*, 1908, n°CDXXI, tome II, p. 16-17.

77. DELISLE, 1852, n°113 p. 20 ; DELISLE, 1904, n°346 p. 46 et n°348 p. 47 ; NORTIER, 1995, fasc. 1, n°[52] p. 67.

78. L'espace actuellement occupé par la forêt – un peu plus de 430 hectares – est parfaitement identique à celui qui est cartographié en 1683. *Forest des Monstiers Hubert et boqueteaux de la Verderie d'Orbec*, plan dressé en 1683 et publié par ROQUELET et BEAUREPAIRE, 1995, p. 27.

79. STRAYER (J.R.), *The royal domain in the bailliage of Rouen*, Londres, 1936, p. 152.

80. *et insuper unam cellam in nemore meo apud Monasteria Huberti, cum pertinentiis suis, videlicet cum quadam parte nemoris, monstratis divisio, et duas carrucatas terrae et duas acras partorum, cum hortum et omnes decimas reddituum in castello de Monasteriis Huberti. Gallia christiana*, tome XI, instrumenta, p. 241.

alors le « *prieuré qui est dedens les forests des Monstiers Hubert* » qui subsista jusqu'à l'époque révolutionnaire⁸¹. Quant aux deux charruées de terre signalées en 1145, il y a de bonnes chances pour qu'elles correspondent aux deux ensembles limités chacun par des chemins bordés de haies d'arbres qui forment ensemble « la clairière des Houlettes ».

Sur l'autre rive de la Touques, vers 1266, les bois ne constituent plus, depuis longtemps déjà, un massif homogène. Des labours s'étendent entre « les Magnians » et l'église des Moutiers-Hubert, et plus loin vers les terres de la Cocardièrre et de la Mare Bouillante qui constituent l'une et l'autre de belles ellipses bocagères. Vers le nord, le long d'une minuscule vallée, on trouve les vavassories de la Bellière et de la Hérodelle (ou la Heroudière). Entre les deux se situent le bourg et le château des Moutiers-Hubert, pris en 1136 par Geoffroy Plantagenêt⁸².

La forêt du Pin

L'ensemble comprend aujourd'hui plusieurs parcelles boisées séparées les unes des autres par des espaces en culture. Ce morcellement a en fait de bonnes chances de remonter au moins au XII^e siècle : jusqu'en 1204, ces bois étaient partagés entre plusieurs seigneurs dont certains relevaient du fief du Pin, d'autres de l'honneur de Blangy-le-Château⁸³. En 1204, ils furent réunis au domaine royal et regroupés dans une seule grande ferme⁸⁴. Soixante ans plus tard, le roi possédait « en la forest du Pin » ou « Grant forest » dix-neuf acres et demie de bois, plus neuf acres « en plesseiz du Pin » et une acre et demie en la « Noeve forest »⁸⁵, toponyme qui indique peut-être, comme au Val-Richer, une extension récente de la sylviculture. En lisière de cette forêt

81. ROQUELET et BEAUREPAIRE, 1995, p. 25 ; CAUMONT, 1867, rééd. 1978, p. 745.

82. *inde illi castrum quod Monasterium Huberti dicitur expetierunt...* Orderic Vital, *Hist. eccles.*, éd. M. CHIBNALL, tome VI, livre XIII p. 468. Arcisse de Caumont, au siècle dernier, y décrivait « un monticule, de forme circulaire, situé sur le bord de la Touques et élevé de trois mètres environ au-dessus du sol voisin », CAUMONT, 1867, rééd. 1978, p. 745.

83. NORTIER, 1995, fasc. 1, p. 66 ; *Mémoire pour établir en quoy consiste la haute justice de Blangy*, [s.d. XVIII^e s.]. Arch. dép. Calvados, A 166 ; STRAYER (J.R.), 1936, p. 163-168.

84. NORTIER, 1995, fasc. 1, p. 66-67.

85. STRAYER, 1936, p. 165.

on distingue plusieurs parcellaires elliptiques dont l'un semble organisé autour de l'église Saint-Martin du Faulq dont l'existence est signalée vers 1050 par la pancarte pour l'abbaye du Bec⁸⁶. Ici encore, les limites de ce massif forestier ont peu changé depuis le XIII^e siècle et même – pour un secteur au moins – depuis le milieu du XI^e siècle.

Quelques autres forêts seigneuriales

D'autres forêts, moins bien documentées, semblent avoir été fossilisées vers la même époque, comme la forêt de Montpinçon, confisquée par Philippe Auguste après la conquête de 1204⁸⁷, ou la forêt de Dozulé – alors appelée du Plessis-Ermengard – donnée vers 1150/1178 par Robert de Montfort au prieuré de Sainte-Barbe-en-Auge⁸⁸. La plus grande partie des bois de Castillon fut acquise par Saint-Pierre-sur-Dives. Au cours du XII^e siècle, probablement à l'occasion des travaux de reconstruction de l'abbatiale, Henri de Nonant offrit aux moines un bois situé entre ceux de Belle-Place et de Castillon avec les bois situés «entre les deux douets»⁸⁹. Loin de vouloir défricher ces bois, les moines de l'abbaye cherchèrent à développer l'étendue de leurs possessions en achetant les parcelles voisines. En 1247, ils acquièrent pour sept livres tournois une parcelle boisée qui jouxte celles de l'abbaye⁹⁰ et un demi siècle plus tard, ils achètent pour 30 sous tournois une autre petite pièce

86. Guillaume Crespin donne à l'abbaye du Bec *decimam carrucae suae de Falco*. BATES, 1998, n°166, p. 550-558. Une charte de confirmation de 1155 signale que cette donation fut réalisée du temps de Guillaume le Bâtard, sans doute lorsque Guillaume Crespin fit entrer son fils Gilbert dans cette abbaye, entre 1042 et 1066. (Datation proposée par Marie FAUROUX, *recueil des actes des ducs de Normandie (911-1066)*, Caen, 1961, n°19 p. 33-34).

87. DELISLE, 1904, n°355 p. 48.

88. Acte perdu connu par une analyse contenue dans un «Inventaire des titres du prieuré de Sainte-Barbe-en-Auge», Arch. dép. Calvados, 2D1-2D2, f°211. Cet acte est confirmé par Arnoul, évêque de Lisieux (1141-1181), puis par Hugues de Montfort (1178-1203) et Guillaume, évêque de Lisieux. SAUVAGE, 1906, p. 55.

89. Acte de confirmation de Roger de Nonant frère d'Henri : *et maxime totum nemorum cum terra nemoris quod dicti Henrici, frater meus habebat inter Bella Platea et Castellionem, scilicet totam boeleiam et locum medium et nemoris inter duos douetos* ; Arch. dép. Calvados, H 7067.

90. *unam peciam bosci quam habebam in parrochia de Castellon, sicut extendit se in longum et latum et abotat ad boscum dictam abbatis et conventus ex una parte, et ad boscum Tubold racine ex altera*. Arch. dép. Calvados, H 7067

de bois d'une vergée et demie ⁹¹. Cependant, à la fin du XIII^e siècle, les bois des religieux, « *appelez-les bois de Belleplace* » ⁹² sont encore séparés par des bois appartenant au roi ou à divers particuliers, mais s'arrêtent — comme aujourd'hui — au pied du fief de Montchamps, tenu en 1200 par Robert de Montchamps ⁹³.

La forêt d'Orbec est signalée pour la première fois au début du XII^e siècle. A cette époque, elle est déjà fractionnée en plusieurs massifs, situation que l'on retrouve à l'époque de la rédaction du coutumier d'Hector de Chartres ⁹⁴. Parmi les autres massifs boisés figurent encore le « bois de Saint-Jean », à Barneville-la-Bertran qui semble déjà détaché de la forêt de Touques à l'époque de Henri II Plantagenêt ⁹⁵ ; le « *bosc au manoir de Darnestal* » et celui du Chêne-en-Auge qui s'étendent chacun, vers 1266, sur une centaine d'acres ⁹⁶.

La plupart de tous ces massifs boisés subsistent aujourd'hui. Dès le XII^e siècle, les exemples de forêts compactes et homogènes sont devenus très minoritaires. Les zones forestières — toujours morcelées — se réduisent alors aux sommets des plateaux couverts d'argile. Dès les années 1150, les Cisterciens du Val-Richer se lancent dans une opération de remembrement qui est à l'origine du regroupement de plusieurs massifs boisés en un seul bloc homogène. Au XIII^e siècle, les bons bois sont rares et le roi ne dédaigne plus les minuscules bosquets de quelques acres. Partout, les paysages sylvestres devaient davantage ressembler à des landes armoricaines qu'à une chénaie-hêtraie primaire.

91. Arch. dép. Calvados, H. 7067 (acte de mai 1293).

92. Acte de 1295 copié à la fin d'un ancien ordinaire de l'abbaye de Saint-Pierre-sur-Dives. BLIN, 1887, n^oVII p. 186.

93. DELISLE, 1852, n^o1005 p. 260 et DELISLE, 1871, n^o3 p. 3 ; Arch. dép. Calvados, H. 7067 (acte de mai 1293) ; Acte sans date confirmé en 1210 ; Arch. dép. du Calvados, Hnc « hôtel-Dieu de Lisieux », carton 319/1.

94. Roger d'Orbec donne à la léproserie d'Orbec *decimam nemorum suorum, scilicet de pasnagiis et de aliis rebus que ad nemora pertinent* ainsi que de *sex arbores quotannis ad calefaciendum*. Acte publié par ARNOUX, 1995, p. 209-222. Le plan de la *Forest des Monstiers Hubert et boqueteaux de la Verderie d'Orbec* dressé en 1683 (publié par ROQUELET et BEAUREPAIRE, 1995, p. 27) montre que ce massif a fait l'objet d'intenses défrichements depuis la fin du XVI^e siècle.

95. *Robertus Bertrami in tempore Henrici, Richardi et Johannis, Regum Anglie debet habere in nemore sancti Johannis usuarium suum ab herberjandum de Barneville, ad arandum et herbergiandum, et ad clausuram jardinatorum suorum per juream forestariorum Regis et pasturam ad bestias suas proprias*, DELISLE, 1852, n^o198 p. 30.

96. STRAYER (J.R), 1936, p. 176 et 211.

Landes, bruyères, et « terres incultes »

Si les terres incultes sont associées aux bois, c'est pour mieux les distinguer des terres cultivées. Ces anciens massifs boisés, réduits à l'état de landes par le surpâturage, sont généralement appelées « bruyères » ou « pâtures communes », en raison des formes de végétation qui s'y développent et des droits d'usage qui pèsent sur eux. Contrairement aux taillis et aux futaies, ce sont des terres de faible valeur. L'autorité seigneuriale ne cherche pas à en récupérer l'usage, sans doute parce que le rapport de force joue ici en faveur des communautés villageoises. Landes et bruyères sont donc presque totalement inconnues des sources seigneuriales, en particulier des censiers et des terriers. Lorsqu'elles apparaissent au détour de quelques actes de la pratique, c'est presque uniquement comme des éléments de localisation d'une parcelle agraire. L'enquête sur l'état du domaine royal dressée vers 1266 mentionne de nombreuses terres incultes, précise parfois leur superficie, plus rarement les droits d'usage dont elles font l'objet.

À la différence des francs usagers — établissements hospitaliers ou monastiques —, les communautés rurales qui possédaient l'usage de ces terres ne disposaient pas de titres écrits. De ce fait, les plus anciennes confirmations de droits d'usages pour des communautés ne datent que du début du ^{xiv}^e siècle. Tout indique cependant que ces droits d'usages furent codifiés de façon coutumière bien avant cette époque : Mathieu Arnoux a montré qu'il existe une très grande similitude entre le coutumier de la forêt Breteuil établi avant 1210 et celui rédigé sous l'autorité d'Hector de Chartres vers 1398/1408 ⁹⁷. À Orbec, les droits décrits par le coutumier d'Hector de Chartres sont les mêmes que ceux qui figurent dans l'enquête sur le domaine royal des années 1261/1266 ⁹⁸. Ceux qui furent consignés plus tard ont donc certainement été fixés avant le milieu du ^{xiii}^e. L'enregistrement par écrit de tous ces droits fut systématique dans les forêts royales à partir de la seconde moitié du ^{xiv}^e siècle. Dès 1348, des officiers des eaux et Forêts procédèrent à la visite des forêts d'Andaine et de Passais, aux confins de la Normandie et du Maine, pour le compte de Marie d'Espagne, veuve de Charles de

97. ARNOUX, 1990, p. 22.

98. STRAYER, 1936, p. 148.

Valois, comte d'Alençon, et belle-sœur du roi Philippe VI⁹⁹. Peu après, une ordonnance de 1376 prévoyait la mise en place d'officiers chargés de visiter les forêts royales pour prendre « *congnoissances des coustumes et usages dudit pais* »¹⁰⁰. Le grand « coutumier » réalisé vers 1398-1402 n'est donc que l'aboutissement d'un long travail entrepris peu après l'ordonnance de 1376. On connaît par exemple un acte daté du 2 avril 1377 qui confirme, à la suite d'une enquête effectuée sur le terrain, les droits d'usages des habitants du hamel du Bocage, à Saint-Benoît-d'Hébertot¹⁰¹. L'activité des officiers des eaux et forêts est également bien attestée dans la forêt de Touques à l'époque d'Hector de Chartres, puisqu'une délivrance de Jean de Garancières à l'évêque de Lisieux concernant ses droits en la forêt de Touques, datée du 25 juin 1402, a été copiée dans le cartulaire de l'évêché¹⁰². Malheureusement, le coutumier de cette forêt, non repris dans le grand coutumier d'Hector de Chartres, est aujourd'hui perdu¹⁰³. De ce fait, on a du mal, aujourd'hui, à connaître dans le détail les droits d'usages qui pesaient sur les innombrables bruyères communes du Pays d'Auge, car il est certain que jusqu'à la fin du XIII^e siècle au moins, ces pâtures collectives ont constitué l'un des éléments les plus importants de l'organisation villageoise parce qu'elles fournissaient des compléments de revenus non négligeables et constituaient le ciment de l'identité communautaire.

L'usage des pâtures, codifié par la coutume, est réservé aux habitants de la communauté, à l'exclusion de toute autre personne. C'est la raison pour laquelle les paroissiens de Hennequeville présentent, au XVII^e siècle, une requête au chapitre de Fécamp pour « *empescher les estrangers de mettre leurs bestiaux à pasturer sur leurs communes* »¹⁰⁴. La communauté des usagers est généralement

99. HUBERT, 1956, p. 3-124 ; ROQUELET et BEAUREPAIRE, 1995, p. 10.

100. ROQUELET, 1984, p. XIII.

101. Jugement rendu par le tribunal de Pont-l'Évêque le 3 août 1846. Arch. municipales de la commune de Saint-Benoît-d'Hébertot conservées dans la mairie du lieu. Je remercie Marie-Noëlle Murie de m'avoir signalé ces documents et de m'en avoir fait parvenir des photographies.

102. *Cartulaire de l'évêché de Lisieux*, Bibl. municip. Lisieux, ms. 5, f°188.

103. Une sentence du 24 octobre 1595 signale encore l'existence du « *registre et ancien coutumier de la dicte forest* ». Archives de la Société historique de Lisieux, FK 46 (copie XIX^e effectuée d'après les archives privées de M. de Guerpel).

104. Arch. dép. Seine-Maritime, 7 H 1411, CHENNEBENOIST et DAVY, 1986, p. 192, et CHENNEBENOIST, 1981, p. 8.

constituée de l'ensemble des habitants d'une paroisse, mais il peut parfois s'agir aussi, comme à Saint-Benoît-d'Hébertot de ceux d'un simple hameau. Les agents du seigneur (sergents, parquiers, prévôts ...), et les religieux en sont exclus. Si certains d'entre eux disposent des mêmes droits que les « coustumiers » des villages environnants, c'est toujours en raison d'une autorisation personnelle du seigneur, souvent liée à une charge, et souvent couchée par écrit. Dès 1059, Guillaume le Bâtard donne à Saint Julien de Tours le bois de Roncheville, près de Bavent, avec les droits d'usage sur le bois de chauffage et sur la pâture du bétail ¹⁰⁵. Les moines du Val-Richer reçurent *in foresta sua, per totum annum excepto mense aprilis, pasturam animalium, absque capris, quam donationem concessit Walchelinus de Ferraris* ¹⁰⁶. Au XII^e siècle, Robert de Montfort céda aux moines de Saint-Hymer *pasturam et terram de Monte supra domum Hugonis Peissun a Toquam* ¹⁰⁷ ; les moines de Saint-Evroult reçurent des droits similaires à Grandmesnil ¹⁰⁸ et l'abbé de Saint-André-de-Gouffern se fit confirmer les droits qu'il avait sur les pâtures communes de Livarot ¹⁰⁹. De là vient la distinction du coutumier d'Hector de Chartres qui distingue, pour chaque massif forestier, les francs usagers des usagers coutumiers.

Généralement, les habitants des communautés voient d'un mauvais œil les autorisations d'usages données par le seigneur à des religieux. Pour le seigneur, c'est d'abord un moyen d'affirmer son droit sur ces terres, et de faire un cadeau à un établissement monastique à peu de frais. Pour les habitants des communautés, la présence des animaux des moines dans les bois ou les bruyères entre directement en concurrence avec celle de leurs propres troupeaux. C'est pourquoi, à l'extrême fin du XII^e siècle, Richard Silvain accorde aux moines cisterciens du Val-Richer, *quietam pasturam per totam terram meam ad animalia sua et pecora nutrienda* ¹¹⁰.

105. FAUROUX, 1961, n°142, p. 321-323.

106. Bulle d'Alexandre III confirmant les biens de l'abbaye datée du 3 juin 1164. *Gallia Christiana*, tome XI, p. 826- 827.

107. BREARD, 1908, n°X, p. 12-15.

108. Diplôme de Henri Ier pour l'abbaye de Saint-Evroult daté de 1128 (*Gallia Christiana*, XI, *Instrumenta* n°III p. 204-210).

109. *et ut habeant communem pasturam ejusdem ville animalibus suis*. Arch. dép. Calvados, H. 6643.

110. Acte sans date [fin XIIe, 1164-1196] copié au XVIIe ou au XVIIIe siècle dans le

Cette rivalité s'exprime plus nettement encore dans une charte de 1263 par laquelle Adam de Magny, *dominus temporalis* du Breuil, près de Mezidon, cède aux chanoines de Sainte-Barbe-en-Auge la terre du Breuil avec le marais et les pâtures communes. L'acte, qui précise que les habitants de la communauté ne pourront nullement s'opposer à cette donation mais qu'ils ne pourront pas non plus être dépossédés de leurs droits d'usages ¹¹¹.

Cette gestion commune des landes et des bruyères nécessite la réalisation d'un règlement, qui ne semble pas avoir été fréquemment transcrit par écrit. Ceux dont on dispose ne datent que de l'époque moderne, mais il est certain qu'ils reprennent en partie des règlements plus anciens. Tous prévoient le mode de perception des droits d'usage, la nomination du « pasteur » commun, obligent les habitants à écarter les bêtes malades du troupeau et parfois à marquer chaque animal, défendent l'entrée des pâtures aux chevaux entiers et aux taureaux, interdisent aux habitants de ramasser les bouses laissées par les bestiaux sur les pâtures et précise les dates d'ouverture et de fermeture de la pâture commune, laquelle est généralement close en avril ¹¹².

Des espaces désignés par des termes variés

Il existe, dans le détail, une grande variété de terres incultes désignées par des expressions diverses. Certaines proviennent des formes de végétation qui s'y développent : les landes – ou londes – ne sont pas des terres sauvages, envahies de genêts et d'ajoncs, mais des taillis clairs, sous lesquels pousse de l'herbe qui

chartrier de M. de Monts de Savaux, manoir du Bais à Cambremer, f°1 r° et v°, et microfilm 1 mi 185, Arch. du Calvados

111. Arch. dép. Calvados, charte transcrite dans l'Inventaire des titres, 2 D. 2, f°112 : *totam terram de Brolio cum maresco, communibus et pasturagio sine ulla reclamazione de hiis quae ad me pertinent in dicto Brolio, exceptis juribus meorum vassalium quae habent in dictis communibus, maresco et pasturagio dicti loci*. Beaucoup plus tard le 7 mars 1708, un arrêt du Parlement de Rouen confirma aux habitants du Breuil la jouissance du « marais commun ».

112. Le 12 octobre 1790, une femme de Saint-Martin-de-Fresnay fut condamnée à une amende de 24 sous pour avoir « ramassé sur la commune de la forêt des bouses c'est à dire de l'engrais ». « Règlement de la pâture du Forêt à Saint-Martin-de-Fresnay » (1791) recopié dans le *Registre des délibérations de la commune de Saint-Martin-de-Fresnay* du 23 septembre 1787 au 19 août 1793 à la date du 22 mai 1791. Arch. de la Société historique de Lisieux, E.C. 83. La fermeture des pâtures en avril est attestée dès le XII^e siècle dans les bois du Val-Richer.

est pâturée par des bovins et des ovins. A Auquainville, vers 1266, le roi possède « l'erbage de demie acre de lande (...) sanz le bosc sus terre »¹¹³. Comme les bois, ces landes appartiennent théoriquement au seigneur du lieu qui en laisse l'usage aux communautés d'habitants moyennant une redevance annuelle. C'est déjà le cas à Trun vers 1063/66, où Roger de Montgomery, abandonne à l'abbaye Saint-Etienne avec le bourg et la « forêt d'Auge » les terres, « les londes et toutes les dépendances dudit bourg »¹¹⁴ tandis qu'à Auquainville, vers 1266, le roi perçoit des droits d'herbages sur plusieurs landes¹¹⁵.

Aux XII^e et XIII^e siècles, les terres non cultivées, couvertes de taillis de landes et de bruyères, et pâturées collectivement sont également appelées « terra vacua »¹¹⁶, « parreiz »¹¹⁷, « crière » — ou cruere —¹¹⁸, pestil, « broces », « genestei »¹¹⁹, plus souvent « pasturages » ou « pastures »¹²⁰. Tous ces termes doivent être à peu près synonymes les uns des autres¹²¹. Dunes et marais étaient eux aussi soumis à des droits d'usage similaires, à la différence de certains prés qui ne pouvaient être pâturés qu'après une première coupe de foin.

Les « gâtines » étaient, elles, de véritables bois, qui bien que dégradés ne pouvaient faire l'objet d'un pâturage permanent. L'enquête de 1266 les associe « aux neuves ventes », c'est à dire aux taillis et futaies ayant fait l'objet d'une coupe récente, sur lesquelles ne subsistent que des arbustes et des buissons de peu de valeur. Non concernées par les droits d'usages, les gâtines sont parfois converties en labours, Hugues de Montfort donnant à Hugues

113. STRAYER, 1936, p. 156.

114. ADIGARD DES GAUTRIES, 1953, p. 9-15 ; MUSSET, 1967, n°3 p. 57-58.

115. STRAYER, 1936, p. 155 et 166.

116. À Cambremer en juillet 1246. ANQUETI, 1908-1909, n°CCCLXXVII.

117. Le pluriel *parreaulz* montre qu'il s'agit d'une forme *parrel/ perrel* signifiant terre inculte parce que chargée de pierres. STRAYER, 1936, p. 159, 166 et 185.

118. Du gallo-roman *Crudaria*, « terre crue », non travaillée. Cf : FOURNIER, 1993, p. 41. Des cruere/crières sont signalées à Abenon vers 1265 : STRAYER, 1936, p. 150.

119. À Gacé vers 1265. STRAYER, 1936, p. 141 ; *campum de Genestei*, à la fin du XII^e siècle à Bonneville-la-Louvet (Arch. dép. Calvados, 2D 77) ; *duabus acris terre cum pertinenciis que vocantur le Genestei*, à Cerqueux vers 1220/1225 (*Cartulaire de Friardel*, B.N. nouv. acq. lat. 164, f° 30 v°).

120. STRAYER, 1936, p. 148 et 151.

121. À Meulles, vers 1266, le roi possédait « en genestey, en pestiz, en jardins, et en broces V acres et demie ». STRAYER, 1936, p. 144.

de Reux, à la fin du XII^e siècle, *moltam provenientem de gastina de parrochia Sancti Imerii, si forte ad cultum redigeretur*¹²². De même, en 1261, Saint-Louis cède au prieuré de Saint-Evrout-en-Ouche *XLI acras et dimidiam terre arabilis sitas in foresta Boneville in gastinis super Torvillam*¹²³.

En 1265, la valeur de ces terres incultes, au sein du domaine royal, est de trois à quatre sous l'acre pour les bruyères, les « parreiz » et les « genesteis », de quatre à cinq sous pour les pâtures et les broces, de sept sous pour les aulnaies. Certaines landes peuvent atteindre huit sous « sans le bois » et les bois taillis 10 à 12 sous en moyenne, valeur qui peut aller jusqu'à 20 sous comme à Angerville, soit cinq à six fois la valeur moyenne d'une acre de bruyère.

Des terres « foraines » laissées à l'écart du finage

De façon attendue, ces bruyères sont principalement localisées sur les marges des massifs boisés où elles constituent une sorte d'arrière-territoire entre les espaces cultivés et la forêt. Ainsi, en 1197 Hugues de Montfort donne au prieuré de Saint-Hymer-en-Auge *Boscum Heroldi et Boscum quod vocatur Rotundus Dumus cum bruiera circum jacente usque ad terram arabilem*¹²⁴. Parfois elles servent de limites de fiefs comme à Familly où, au début du XIII^e siècle, le seigneur du lieu donna aux clercs de Friardel *unam acram terre in mea cultura de Borgereia, in brueria, de longo chemini qui dividit feodum sancti Johannis de Famillie et Abernon*¹²⁵. Très souvent, ces bruyères sont placées sur les plateaux couverts d'argile à silex.

Longtemps, ces pâtures communes sont restées à l'écart du territoire paroissial. Jusqu'au début du XIX^e siècle, une partie des bruyères de Courson resta en dehors du partage communal, parce qu'elle était commune aux habitants de Saint-Pierre-de-Courson et des Moutiers-Hubert. Ce n'est qu'en 1855 que l'administration fiscale, considérant d'un mauvais œil ces terres laissées en dehors de tout ressort communal, fit pression pour que ces bruyères soient partagées entre tous usagers afin

122. CHARENCEY, 1899, n°IV p. 155. Acte sans date [vers 1184-1203].

123. DELISLE, 1852, n°1212 p. 335.

124. BREARD, 1908, n°XIV, p. 20.

125. *Cartulaire de Friardel*, B.N. nouv. acq. lat. 164, f°21 v°.

d'être rattachées à l'une ou l'autre de ces communes ¹²⁶. De là provient l'appellation de « pâtures foraines » utilisée près de Lisieux vers 1265 ¹²⁷ pour désigner ces terres « du dehors », laissées à l'écart du finage cultivé ¹²⁸, de même que le nom de la commune du « foret », située à la limite des territoires de Saint-Martin-de-Fresnay, Tôtes, Écots et Lieury ¹²⁹. Cette vaste pâture, démembrée dès la fin du ^{xv}^e siècle, s'étendait encore sur environ un quart du territoire communal à la fin du ^{xviii}^e siècle. Elle devait primitivement dépendre d'un ensemble plus étendu qui s'étendait sur les communes actuelles d'Écots (« La Haye d'Écots » et « les Pâtures ») de Tôtes et de Lieury où elle servait de frontière aux seigneuries d'Écots et de Courcy ¹³⁰.

Les « bruyères de Glos », dénommées « communes » et « pasturages forainnes » vers 1266 ¹³¹, étaient encore partagées, au ^{xviii}^e siècle, entre plusieurs paroisses. En 1718 les habitants de Saint-Jean-de-Livet supplièrent le roi de ne pas concéder « *les brieres vulgairement appelées Brieres de Glos, dont l'usage est de temps immémorial commun aux paroisses de Saint Jean de Livet, Saint Martin de Maillot, Glos et Mesnil Guillaume, pour lequel elle paye (sic) de temps en temps au Roy* » ¹³², allusion directe aux quelques sous que la communauté versait déjà au roi, au ^{xiii}^e siècle, pour l'usage de ces pâtures communes ¹³³.

126. RIVIERE, 1986, p. 209-211.

127. STRAYER, 1936, p. 160. Celle de « pasturage forain » est également utilisée à Freneuse-sur-Risle vers 1265.

128. De *foranus* qui dépasse vers l'extérieur, du latin classique *foris* « dehors », sens que l'on retrouve par exemple dans l'expression « rue foraine » signifiant « rue à l'écart ». REY, tome I, p. 812.

129. Le masculin utilisé de façon systématique dans les formes anciennes, (le foret, le fores, le feret) empêche d'y voir un dérivé de *foresta*.

130. Les droits des habitants sur cette pâture furent confirmés le 19 janvier 1476 par plusieurs seigneurs locaux dont Guillaume de Fresnay et Guillaume de Bailleul, grand doyen de Bayeux et seigneur d'Écots, devant les tabellions de Montpinçon. (Acte aujourd'hui perdu mais signalé dans le *Registre des délibérations de la commune de Saint-Martin-de-Fresnay du 23 septembre 1787 au 19 août 1793* à la date du 22 mai 1791. Arch. de la Société historique de Lisieux, E.C. 83). Cette confirmation intervient à la suite de plusieurs aliénations effectuées dès 1468 (Arch. dép. Calvados, F. 6703).

131. STRAYER, 1936, p. 160.

132. Déclaration de l'assemblée des paroissiens du 14 septembre 1718 copiée dans le registre paroissial de Saint-Jean-de-Livet, Arch. Dép. du Calvados, 5 mi 19 - R. 224 et transcrite par PAUMIER, 1989, p. 63-64.

133. STRAYER, 1936, p. 160.

La cohabitation de plusieurs communautés villageoises à l'intérieur d'un même massif forestier amena les usagers à limiter chacun leur espace de pâture, en s'attribuant d'abord les espaces les plus proches du finage. Dans le cas de la forêt de Breteuil, Mathieu Arnoux a montré que ce partage de l'espace en autant de lots que de communautés d'usagers était déjà réalisé au début du XIII^e siècle ¹³⁴. Rares sont cependant les textes anciens qui en signalent des exemples pour le Pays d'Auge. La forêt de Touques était cependant partagée entre toutes les communautés riveraines qui disposaient chacune d'une zone de pâture, clairement délimitée par des chemins. Ainsi, les habitants du hameau du Bocage à Saint-Benoît-d'Hébertot pouvaient emmener leurs troupeaux sur un espace d'environ 13 ha, tandis que leurs voisins de Vieux-Bourg et du Theil-en-Auge disposaient d'espaces similaires dans la partie de la forêt appelée « la haie du Theil » ¹³⁵. En 1871, la municipalité, tenue de faire respecter les droits d'une poignée d'usagers, dut même faire cartographier le « cantonnement » réservé aux habitants de ce hameau et partager le bois en 16 coupes, une pour chacun de ces usagers ¹³⁶. Le coutumier d'Hector de Chartres se fait, indirectement, l'écho de ces découpages en autant de cantonnements qu'il y a de communautés d'usagers puisqu'il énumère, à la suite des « francs usagers » les différentes communautés pourvues de droits dans les forêts d'Orbec et des Moutiers-Hubert, selon un ordre topographique. Ainsi, aux Moutiers-Hubert, le coutumier commence par les droits des « paroissiens et habitants des Monstiers Hubert », puis par ceux des habitants de « Saint Pierre de Courson » pour finir par ceux de « Notre Dame de Bellou » ¹³⁷.

Hypothèses sur l'origine de ces « pâtures foraines »

L'origine de ces pâtures communes remonte à une période très ancienne puisque l'on a vu qu'elles existaient déjà à l'époque de Guillaume le Bâtard. En fait, les plus anciennes mentions de

134. ARNOUX, 1990, p. 22-23.

135. Les droits des habitants de Saint-Benoît-d'Hébertot, confirmés en 1377, sont connus à travers diverses pièces de procédure de 1846 et 1848 conservées dans la mairie de Saint-Benoît-d'Hébertot.

136. Plan conservé dans la mairie de Saint-Benoît-d'Hébertot, levé par A. Martin en 1871.

137. ROQUELET et BEAUREPAIRE, 1995, p. 29.

pâtures communes remontent en Normandie, à l'époque de Richard II et datent des années 1017-1026¹³⁸. Dès cette époque les usagers devaient s'acquitter d'une coutume, généralement stipulée en deniers – comme à Glos – mais aussi, parfois, en céréales. Au ^{xiii}^e siècle, les habitants d'Orbec comme ceux de Saint-Benoît-d'Hébertot, de Saint-Pierre-de-Courson et de Bellou au siècle suivant, devaient verser chacun à leur seigneur certaine quantité d'avoine pour avoir le droit d'emmener leurs animaux sur ces pâtures. Le choix de cette céréale comme monnaie d'échange permet de placer l'époque à laquelle ces droits furent codifiés vers le ^x^e siècle puisque c'est à cette époque que la culture de l'avoine semble avoir été répandue en Basse-Normandie. Ne pouvant chasser pleinement les paysans de certains espaces forestiers ou semi-forestiers, les maîtres du sol leur auraient alors imposé une redevance en avoine destinée à compenser le manque à gagner, les aristocrates ne pouvant plus, dès lors, mener leurs chevaux librement dans ce qu'ils considéraient comme leurs bois.

L'hypothèse d'un rapprochement entre ces droits d'usage et la grande révolte qui secoue la Normandie vers 996 a été émise par Marc Bloch puis par Mathieu Arnoux¹³⁹. Le récit qu'en fait Guillaume de Jumièges paraît mettre en scène un affrontement entre paysans et classe seigneuriale dont l'auteur affirme qu'il s'est terminé par une victoire écrasante du groupe seigneurial et la défaite des paysans : *« Les paysans des différents comtés de la patrie normande se mirent d'un même mouvement à tenir d'innombrables assemblées, décidant de vivre selon leur plaisir, et, tant pour l'usage du revenu des bois que pour le commerce des eaux, d'en user selon leur propres lois, sans se soucier du droit établi auparavant »*¹⁴⁰. Après Lucien Musset qui vit dans ce soulèvement l'origine de la disparition du servage en Normandie¹⁴¹, Mathieu Arnoux a montré que la révolte de 996 ne s'est pas conclue par l'écrasement des revendications paysannes mais par un accord débouchant sur une coutume et sur des institutions juridiques assez favorables, dans leur ensemble, à la paysannerie. Le

138. FAUROUX, 1961, n°46 et 46 bis p. 153-155.

139. BLOCH, 1988, p. 208.

140. GUILLAUME de JUMIEGES, *Gesta Normannorum ducum*, éd. J. Marx (Société de l'Histoire de Normandie), Rouen, 1914, ch. XIV, p. 30-31, cité et traduit par ARNOUX, 1992, p. 48.

141. MUSSET, 1988, p. 23-24.

compromis obtenu aurait alors reconnu aux maîtres du sol le droit de mettre certains bois « en déffend », les autres étant abandonnés aux paysans en échange d'une redevance légère en deniers ou en avoine destinée à reconnaître les droits du seigneur sur ces terres en matière de justice qui peut retenir dans son parc les animaux divaguant sur les champs et les bois non autorisés.

Importance des bruyères dans les paysages augerons et la vie agraire

On connaît l'avis de Marc Bloch sur l'importance du sol « communal » : « sans lui, point de vie agraire possible » est-il écrit dans les *Caractères originaux de l'Histoire rurale française*¹⁴². Les bruyères offrent en effet un terrain de parcours pour les aumailles, moyennant un droit d'herbage, ainsi que pour les ovins et les porcs. Seules les chèvres, doivent — comme partout — être tenues à l'écart de ces terres. Plus important encore, ces bruyères peuvent être considérées comme des lieux de production d'ajoncs et de genêts qui servaient de fourrage pendant l'hiver. Ces récoltes ne sont pas directement attestées pour l'époque médiévale, mais on les rencontre encore au début du XVIII^e siècle, à une époque où la mise en herbe est encore loin d'avoir été généralisée. Ainsi, dans la requête qu'ils adressent au roi en 1718, les paroissiens de Saint-Jean-de-Livet rappellent que « les pailles qui proviennent de la récolte ne sont pas suffisantes à beaucoup près, pour nourrir pendant l'hyver les bestes servantes au labourage » et que, « ne tirant lesdits engrais que de la bruière qui sont couppees dans cette commune, laquelle ils employent à faire de la lictière à leurs bestiaux », le maintien de leurs droits d'usage leur est indispensable¹⁴³. Le recours à ces fourrages est ici explicitement rattaché à une agriculture céréalière : l'essentiel des terres est destiné à la production de céréales, alors que les bruyères sont chargées de nourrir les animaux de trait. Le rôle joué par l'ajonc, bien que non attestée pour le Moyen Age, est sans doute considérable, au point que François Sigaut l'a récemment comparé à celui joué ailleurs par le trèfle, la luzerne ou le

142. BLOCH, 1988, p. 208.

143. Déclaration de l'assemblée des paroissiens du 14 septembre 1718 copiée dans le registre paroissial de Saint-Jean-de-Livet (Arch. dép. Calvados, 5 mi 19 – R. 224) transcrite par PAUMIER, 1989, p. 63-64. *Le coutumier d'Hector de Chartres. Tome II : la Basse-Normandie, Rouen, Société de l'Histoire de Normandie, 1995.*

sainfoin ¹⁴⁴. Cette production perd cependant de son importance, à partir du ^{xvii}^e siècle, avec la conversion de nombreux labours en herbe : les animaux étant désormais nourris sur les riches « herbages » qui fournissent également les foin pour l'hiver, landes et bruyères perdent de leur intérêt économique et peuvent dès lors être aliénées à des particuliers et transformées à leur tour en prairies.

Ces bruyères ne servaient pas seulement à nourrir les animaux de trait de la communauté des habitants. Ceux-ci pouvaient aussi, à l'occasion, s'y fournir en marne pour amender les sols, en silex pour édifier leurs maisons et leurs bâtiments ou pour encaisser les chemins, ainsi qu'en jeunes pieds de houx et d'épines pour entretenir leurs clôtures ¹⁴⁵. Rien n'indique en revanche que des cultures de céréales y alternaient, de façon occasionnelle, avec des pâtis de plusieurs années l'a écrit François Sigaut à propos de l'Ouest français ¹⁴⁶.

Selon l'inventaire des archives municipales, réalisé au début du siècle par Armand Bénét, 20 % des communes de l'arrondissement de Lisieux possédaient des archives concernant leurs droits d'usages sur des biens communaux ¹⁴⁷. De nombreuses communautés n'ayant jamais eu de documents écrits, furent privées de leurs droits d'usages vers la fin du Moyen Âge ou durant l'époque moderne. En de nombreux endroits, l'autorité seigneuriale chercha à récupérer l'usage exclusif des pâtures communes, dès la période de reconstruction qui suivit la guerre Cent Ans. La mise en herbe aux ^{xvii}^e et ^{xviii}^e siècle accéléra peut-être ce processus, si bien que de nombreuses pâtures collectives avaient disparu bien avant l'époque révolutionnaire ¹⁴⁸. En l'absence d'une enquête régressive systématique qui permettrait d'évaluer précisément la part des terres primitivement réservée à ces pâtures, on ne retiendra ici que quelques exemples, particulièrement bien documentés.

144. SIGAUT, 1998, p. 418.

145. Voir les droits énumérés dans le coutumier d'Hector de Chartres : ROQUELET et BEAUREPAIRE, 1995 pour les forêts d'Orbec et des Moutiers-Hubert.

146. SIGAUT, 1998, p. 417-418.

147. Beaucoup de ces archives sont aujourd'hui perdues ou égarées.

148. A Ecots et Saint-Georges-en-Auge, les bruyères utilisées comme pâtures communales au début du ^{xvii}^e siècle étaient déjà mises en culture à la fin du ^{xviii}^e s. (Arch. dép. Orne A Sup. Montgommery, XXXXVI. et A Sup. Montgommery, 1 : « Atlas ».

En 1796, les habitants du bourg de Saint-Julien-le-Faucon décidèrent de se partager les 200 acres de bruyères communes, situées à l'extrémité du territoire paroissial¹⁴⁹. Les limites de ces bruyères, qui s'étendaient à cette époque sur un peu plus de la moitié (51 %) du territoire de la commune actuelle, semblent être restées inchangées depuis le XIII^e siècle au moins: un acte pour l'abbaye de Saint-Désir-de-Lisieux signale en effet qu'elles étaient bordées en 1258, au sud, par des « costils » situés sur la paroisse de Vieux-Pont-en-Auge¹⁵⁰, précision qui permet de fixer la limite paroissiale au sommet de la forte côte qui sépare aujourd'hui encore les deux communes. Vers l'ouest, ces bruyères étaient bordées par un parc seigneurial mis en culture vers 1250¹⁵¹. À l'est enfin, ces bruyères sont limitées par le « bois de la Varende », tandis que vers le nord elle se prolongeaient sur les paroisses voisines de Grandchamp-le-Château et de Mesnil-Mauger¹⁵², servant ainsi de limites aux seigneuries de Vieux-Pont, de Saint-Julien-le-Faucon et de Mesnil-Mauger. Des aveux de 1393 et 1454 indiquent que les habitants du bourg pouvaient y faire paître librement leurs animaux.

Le parcellaire, tel qu'il figure sur le cadastre napoléonien, est partagé en trois ensembles de superficie inégale : le premier, au sud, est constitué d'un ensemble de minuscules parcelles, aux formes géométriques, issues du partage de ces bruyères de 1796. Au nord, le long de la Vie et tout autour du bourg de Saint-Julien, on trouve de vastes parcelles, bordées par des haies. Ce secteur certainement était déjà en culture à l'époque du Conquérant, Foulque d'Aunou ayant donné à l'abbaye du Bec une charruée de terre à Saint-Julien, soit environ, un tiers du total de l'espace

149. ASSE, [vers 1950], p. 31-34.

150. *et alter vocatur le costil de brueures et est juxta cheminum de Lasnerie et aboutat ad bruières sancti Juliani ex una parte et ex altera super terram Osberti Maries ex alio latere super terram Osberti prepositi prout se extendit in longum et in latum* ; Arch. dép. Calvados, Hnc Saint-Desir, carton 146/1.

151. Le seigneur du lieu, Fouques d'Aunou, donne alors à l'abbaye du Bec la dîme de toutes les récoltes provenant des essarts de son parc de Saint-Julien-le-Faucon. Acte publié par POREE (A.), *Histoire du Bec...*, tome I, note 59, p. 586-587. Sur la famille d'Aunou : BOUVRIIS, 1988, p. 41. Ce parc est encore signalé dans des aveux de 1393 et 1454 cité par LE TORTOREC, 1988, p. 55.

152. Les habitants de Grandchamp disposaient d'un droit de pâturage aux « Perches d'Aunou » qui leur fut confirmé le 26 juin 1743. Ces terres devinrent bien communal au XIX^e siècle. ASSE, p. 150.

cultivé de la paroisse¹⁵³. Sachant par ailleurs que Foulques d'Aunou conserve une réserve de dimensions inconnues et que son héritier, deux siècles plus tard perçoit des redevances sur environ 80 acres, on réalise que l'organisation générale du finage a peu changé entre le XIII^e et le XVIII^e siècle, l'essentiel étant déjà en place à l'époque du Conquérant. Ceci n'est d'ailleurs pas très surprenant si l'on considère que le nom ancien de Saint-Julien-le-Faucon, Bermecort, semble indiquer l'existence à cet endroit d'une curtis du haut Moyen Âge¹⁵⁴.

À Montviette, l'utilisation des données botaniques permet, avec la microtoponymie, de reconstituer l'étendue des terres incultes au sein de la paroisse. Les travaux d'Alain Lecointe et de Michel Provost sur les landes de Basse-Normandie ont mis en évidence l'existence de trois types de végétation dégradée caractérisés chacun par la présence d'un arbuste dominant : si la lande à bruyères des sols secs des régions silicieuses, à substrats gréseux ou sableux est inconnue en Pays d'Auge, la lande à ajonc d'Europe (*ulex europaeus*) y est présente avec la lande à sarothamne ou « genêt à balai » (*sarothamnus scoparius*) sur les sols d'argile à silex. Ces deux arbustes sont particulièrement bien représentés dans certaines haies de Montviette, souvent en association avec des fougères et des ligneux caractéristiques des milieux forestiers : chênes rouvre et pédonculé, hêtres, ifs, érables, houx en petit nombre, noisetiers, fragnons, troènes, daphnées lauréoles, etc. On y trouve même quelques sapins indigènes qui seraient selon P. Guinier les derniers vestiges d'une végétation alpine dont l'existence n'est pas limitée à la seule « sapaie » de l'Aigle¹⁵⁵. La carte des ajoncs et des genêts de Montviette, confrontée à celle des microtoponymes indiquant la présence ancienne d'une végétation de landes ou de bois livre ici une bonne image des espaces primitivement occupés par les terres cultivées et les terres incultes des anciens finages de Montviette et de la Gravelle. À Montviette,

153. BATES, 1998, n°166, p. 550-558. Une charruée correspond, à peu près, à une soixantaine d'acres.

154. Arch. dép. Orne, H 1705 et *cartulaire de Silly-en-Gouffern*, B.N, m.s.lat. 11059, f°124.

155. De nombreux exemples de sapins sont visibles dans des haies et des bois des communes voisines de Montviette, en particulier à Castillon-en-Auge et Saint-Michel-de-Livet. Christian LECHEVALLIER en signale plusieurs fois l'existence dans la forêt de Montpinçon. LECHEVALLIER, 1971, 150 p. Cf. : GUINIER, 1938, p. 566-591.

en particulier, les bois et les bruyères sont localisés sur les marges du finage, au sommet du plateau, tandis que les terres cultivées se développent tout autour de l'église et du moulin, le long du modeste ruisseau de la Canteraine. Cette organisation en couronne apparaît un peu moins marquée à la Gravelle où l'imbrication entre les terres cultivées et les terres incultes est un peu plus forte. On observe cependant, comme à Montviette, l'existence d'une première couronne de champs cultivés autour de l'église séparée des terres cultivées des autres unités paroissiales par des espaces incultes, en bois ou en bruyère. Le caractère «extra paroissial» de ces bruyères est également visible à travers l'ancienne «commune du Tilleul», du nom de la paroisse et seigneurie voisine – qui était encore, au début du ^{xix}^e siècle, enclavée à l'intérieur du territoire communal de la Gravelle ¹⁵⁶.

Landes et bruyères constituent le complément indispensable de chaque finage, limité à l'origine au seul espace cultivé. Placées d'abord à l'extérieur du cadre paroissial, parce que non soumises aux dîmes, ces landes sont progressivement partagées en plusieurs communautés d'habitants qui se réservent chacune un «cantonnement» plus ou moins étendu. Loin d'être des terres vierges, ou des fronts pionniers, ces espaces plus ou moins boisés sont parfaitement domestiqués. Leur importance traduit l'existence d'un système agraire qui distingue les productions végétales, essentiellement céréalières, des productions destinées à nourrir des animaux de trait. Si chaque cellule familiale se doit de produire les blés nécessaires à sa propre subsistance, quelques-unes seulement disposent d'un train de labour qui leur assure une plus grande autonomie agricole accompagnée d'une certaine prééminence au sein du village, les moins chanceux étant contraints d'avoir recours à leurs services. Dès le ^{xii}^e siècle, le nombre d'animaux nourris dans les bois, les marais et les bruyères est considérable. Chaque usager – y compris les non coutumiers, agents fieffés ou ecclésiastiques – dispose alors d'un quota d'animaux pouvant être mis à pâturer sur ces espaces. La mise en culture de ces bruyères conduirait à la rupture d'un équilibre précaire entre deux types d'espaces, complémentaires et indissociables, destinés l'un à la céréaliculture, l'autre à l'élevage. Cette distinction entre les terres

156. Modification des limites communales, Arch. dép. Calvados, 3 P. 1079 (1835).

cultivables et celles non cultivables ne cesse d'être répétée : elle est déjà présente vers 996/1008 dans une charte de Richard I^{er} ¹⁵⁷ ; vers 1022-1025, Richard II donne au chapitre de Lisieux « la terre cultivée et non cultivée du Mesnil-Guérout » ¹⁵⁸, tandis que deux siècles et demi plus tard, l'enquête faite sur les biens du domaine royal sépare systématiquement les « terres arables » des « pasturages » et des bois ¹⁵⁹.

Placées en couronne sur les sommets du plateau tout autour des espaces labourés, les landes et les bruyères ferment l'horizon et contribuent à assurer la cohérence de la communauté des villageois. Comme l'a fort justement souligné Mathieu Arnoux, l'espace visible se confond alors avec l'espace vécu ¹⁶⁰. Presque toujours en Pays d'Auge, le finage correspond à l'ensemble des terres et des résidences visibles de l'église. Ce mode de délimitation de l'espace bien que jamais exprimé dans les sources écrites ¹⁶¹ n'en constitue pas moins l'un des principaux fondements de l'organisation de l'espace rural. Enfin, comme l'avait compris Marc Bloch dès 1929, l'importance de ces pâtures communes permet à la communauté de se passer de la pratique de la vaine pâture sur les terres en guérets : « là même où, en pays d'enclos, l'exploitant était pleinement maître de son champ, cette liberté des labours, précisément, n'avait été rendue possible que pour l'existence de friches communes », écrivait-il ¹⁶². Ce que l'on sait moins, c'est que la nécessité pour la communauté de conserver intacts ces espaces de pacage fut également un frein aux tentatives de défrichements et de mise en culture des landes et des bruyères.

157. *villis XX et unam (vingt et une églises), molendinos XVIII, tredecim carrucas boum (?)*, cum servis et omni supellectili earum (avec les serfs et leurs meubles), cum pratis, sylvis, terris cultis et incultis. FAUROUX, 1961, n°11, p. 84.

158. *terram cultam et incultam quae digitur Manilgyrot Mancelet*. FAUROUX, 1961, n°48, p. 158.

159. STRAYER, 1936, p. 147-148.

160. ARNOUX, 1990, p. 26.

161. Un exemple seulement est cité par Mathieu Arnoux : « Le sire de Bémécourt a le pasnage libre de ses porcs, et ses moutons peuvent aller aussi loin que dure la vue de la plaine ». ARNOUX, 1990, p. 26.

162. BLOCH, 1931, réédition 1988, p. 241.

BIBLIOGRAPHIE

- ABBE (J.-L.), « Permanences et mutations des parcellaires médiévaux », dans CHOUQUER (G.), dir., *Les formes du paysage*. tome 2 - *Archéologie des parcellaires*, Actes du colloque d'Orléans (mars 1996), Paris, 1996.
- ADIGARD DES GAUTRIES (J.), « La donation du bourg de Trun à Saint-Etienne de Caen par Roger II de Montgommery », *Bull. de la Soc. hist. et archéologique de l'Orne*, LXXI, 1953.
- ANQUETIL (E.), *Le livre rouge de l'évêché de Bayeux*, Société des Sciences, Arts et Belles Lettres, Bayeux, tome I, 1908, n°xxv.
- ARNOUX (M.), « Perception et exploitation d'un espace forestier : la forêt de Breteuil (XI^e-XV^e siècles) », *Médiévales*, n°18, printemps 1990 ;
- , « Classe agricole, pouvoir seigneurial et autorité ducal : l'évolution de la Normandie féodale d'après le témoignage des chroniqueurs (X^e-XII^e) », *Le Moyen Age*, 5^e série, tome 6, n°98, 1992 ;
- , Mineurs, férons et maîtres de forge. Étude sur la production du fer dans le Normandie du Moyen Age, XI^e-XV^e siècles, Paris, 1993 ;
- , « Aux origines d'une léproserie : la pancarte de la Madeleine d'Orbec », *Recueil d'Etudes normandes offert en hommage à Michel Nortier*, (Textes recueillis par MM. H. Dubois, Ph. Manneville et Mme Wetzel-Dollfus), Cahiers Léopold Delisle, tome XLIV, 1995.
- ASSE (C.), *En Pays d'Auge, Saint-Julien-le-Faucon et ses environs*, s.l.n.d., [vers 1950].
- BATES (D.), *Regesta Regum Anglo-Normannorum. The acta of William I (1066-1087)*, Oxford, 1998, n°258.
- BLIN (J.B.N.), *Ordinal de l'abbaye de Saint-Pierre-sur-Dives, précédé d'une notice historique sur la bienheureuse Lesceline, comtesse d'Exmes et sur le vénérable Ainard, premier abbé de Saint-Pierre*, Paris, 1887, n°vii p. 186.
- BLOCH (M.), *Les caractères originaux de l'histoire rurale française*, Paris, 1931, 3^e édition, 1988, p. 208.
- BOURIENNE (V.), *Livre noir de l'évêché de Bayeux*, *Antiquus cartularius ecclesiae Baiocensis*, 1902.
- BOUVRIS (J.-M.), « Les seigneurs d'Aunou[-le-Faucon] près d'Argentan », *Le Pays Bas-Normand*, n°189, fasc. 1, 1988 ;
- , « À propos des échanges entre les « scriptoria » des abbayes caennaises au XI^e siècle. La donation de la dîme de Biéville par Renouf, vicomte de Bayeux », *Recueil d'études en hommage à Lucien Musset*, Cahier des Annales de Normandie n°23, 1990.

- BURNOUF (J.), «Du paysage à l'interaction de l'homme et du milieu : l'environnement du village», *Le village médiéval et son environnement. Etudes offertes à Jean-Marie Pesez*, Paris, 1998.
- BUON (O.), «La topographie de Lisieux au début du xiv^e siècle», *Bull. de la Société historique de Lisieux*, n°34, 1994-95.
- BREARD (C.), *Cartulaires de Saint-Hymer-en-Auge et de Bricquebec*, Rouen, 1908.
- CAUMONT (A. de), *Statistique monumentale du Calvados*, tome v, arrondissement de Lisieux, 1867, Réédition 1978.
- CHARENCEY Comte de, *Cartulaire de l'abbaye Notre-Dame de la Trappe publié d'après le manuscrit de la Bibliothèque nationale par la Société historique et archéologique de l'Orne*, Alençon, 1899.
- CHENNEBENOIST (J.), «Les marais communaux de la basse Touques», *Annales de Normandie*, tome 31, n°1, mars 1981 ;
 — et DAVY (M.), *Trouville. Son histoire depuis les origines connues jusqu'en 1830*, Trouville, 1986.
- CHIBNALL (M.), *The Ecclesiastical History of Orderic Vitalis*, Oxford.
- CHOUQUER (G.), «Aux origines antiques et médiévales des parcellaires», *Histoire et Sociétés Rurales*, n°4, 2e semestre 1995.
 —, dir., *Les formes du paysage. tome 1, Études sur les parcellaires, tome 2, Archéologie des parcellaires, Actes du colloque d'Orléans (mars 1996), tome 3, L'analyse des systèmes spatiaux*, Paris, Errance, 1996-1997.
- DALIPHARD (M.), «Seigneuries et châteaux dans le Pays d'Auge aux xi^e et xii^e siècles. Introduction à une étude archéologique de l'habitat seigneurial fortifié», (Positions des thèses), Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, 1981.
- DECAENS (J.), «L'enceinte de la chapelle Colbert de la forêt de Saint-Gatien près de Vieux-Bourg, Calvados», *Mélanges d'Archéo. et d'Hist. Médiévales en l'honneur du Doyen M. de Bouard*, Genève-Paris, 1982.
- DE BOUARD (M. de), «Fouilles au château de Bonneville-sur-Touques», *Annales de Normandie*, tome 16, n°4, décembre 1966, p. 352-372 ;
 —, *Guillaume le Conquérant*, Paris, Fayard, 1984.
- DELISLE (L.), *Cartulaire normand de Philippe Auguste, Louis VIII, Saint-Louis et Philippe le Hardi*, *Mém. de la Soc. des Antiq. de Norm.*, tome XVI, 1852 ;
 —, *Actes normands de la chambre des comptes sous Philippe le Valois (1328-1350)*, Rouen, 1871 ;
 —, *Recueil des jugements de l'échiquier de Normandie au 13e siècle, (1207-1270)*, Paris, 1864.

- , *Rerum gallicarum et francicarum scriptores, quærimoniae Normannorum anno 1247, Recueil des Historiens des Gaules et de la France*, tome 24, 1^{ère} partie, Paris, 1904;
- et BERGER (E.), *Recueil des actes de Henri II roi d'Angleterre et duc de Normandie concernant les provinces françaises et les affaires de France*, tome II, n°DLXIII, p. 142-143.
- DESERT (G.), « Le domaine forestier en Basse-Normandie au XIX^e siècle », *Contribution à l'étude des bois et des forêts de Basse-Normandie*, (Annales du CRDP/ Département de géographie de l'université de Caen), Caen, 1974, p. 41-50.
- DESPY (G.), « À propos de « désert dans les campagnes au XII^e siècle », *Campagnes médiévales : l'homme et son espace, Études offertes à Robert Fossier*, Paris, 1995.
- DEVILLE (E.), *Notices sur quelques manuscrits normands conservés à la Bibliothèque Sainte-Genève. IV. Analyse d'un ancien cartulaire de Saint-Etienne de Caen*, Evreux, 1905, p. 32-33.
- DUBY (G.), *L'économie rurale et la vie des campagnes dans l'Occident médiéval*, Paris, 1962, tome 1.
- DUJARDIN (L.) et MANEUVRIER (C.), « La pierre à bâtir comme marqueur chronologique. L'exemple du château de Bonneville-sur-Touques », dans *L'exploitation ancienne des roches dans le Calvados : Histoire et Archéologie*, Caen, Conseil Général du Calvados/Sdac, 1999, p. 250-256.
- DUPONT (G.), *L'abbaye du Val-Richer. Etude historique*, Caen, 1866, p. 56.
- FAUROUX (M.), *Recueil des actes des ducs de Normandie*, Caen, 1961.
- FOSSIER (R.), « La naissance du village », dans DELORT (R.) dir., *La France de l'an mil*, Paris, 1990, p. 163;
- , *Villages et villageois au Moyen Âge*, Paris, 1995, p. 44.
- FOURNIER (D.), « Toponymie de Notre-Dame-de-Fresnay », *Histoire et Traditions Populaires*, n°44, décembre 1993, p. 41;
- , *Dictionnaire historique et étymologique des noms de rues et lieux-dits anciens et modernes de Lisieux, Supplément au Bulletin de la Société historique de Lisieux* n°41, avril 1998, p. 27.
- GUINIER (P.), « Le sapin en Normandie », *Bull. du comité des forêts*, tome XI, juin 1938, p. 566-591.
- HUBERT (G.), « Le livre de Marie d'Espagne », *Le Pays Bas-Normand*, 49^e année, 1956, p. 3-124.
- LEBECQ (S.), « Vaucelles et la terre aux XII^e-XIII^e siècles. Contribution à l'histoire foncière des Cisterciens en Picardie du Nord », *Campagnes*

médiévales : l'homme et son espace, *Etudes offertes à Robert Fossier*, Paris, 1995, p. 563-571.

LECHEVALLIER (C.), *Forêt de Montpinçon, canton de Saint-Pierre-sur-Dives. Etude de biogéographie*, Mémoire de maîtrise, Université de Caen, Département de Géographie, Caen, 1971, 150 p.

LEMAITRE (C.), « Lisieux (Calvados). Centre hospitalier », *Archéologie Médiévale*, tome XII, 1982, p. 381.

LE TORTOREC (S.), *L'occupation du sol dans l'est du canton de Mezidon au Moyen Âge à travers la toponymie et diverses sources anciennes*, Mémoire de maîtrise effectué sous la direction de André Debord, Université de Caen, 1988, p. 55.

MARMION (J.), *Cartulaire du prieuré de Longpont*, 1879, n°260 p. 329.

MUSSET (L.), *Les actes de Guillaume le Conquérant et de la reine Mathilde pour les abbayes caennaises*, Caen, 1967 ;

—, « Le château ducal de Bonneville-sur-Touques dans l'histoire de la Normandie », *Annuaire de l'Association Normande*, 1987 ;

—, « Que peut-on savoir de la vie économique de la Normandie à l'époque ducale ? », *Art de Basse-Normandie*, n° 97, hiver 1987-88, p. 68.

—, « Réflexions autour du problème de l'esclavage et du servage en Normandie ducale (Xe-XIIe siècles) », *Aspects de la société et de l'économie dans la Normandie médiévale*, Caen, 1988 (*Cahier des Annales de Normandie*, n°22), p. 23-24.

NEVEUX (F.), *Bayeux et Lisieux. Villes épiscopales de Normandie à la fin du Moyen Âge*, Caen, 1996 ;

—, *La Normandie des ducs aux rois. X^e-XII^e siècles*, Rennes, 1998, p. 207.

NORTIER (M.), « Un rôle des biens tombés en la main du roi en la baillie de Lisieux après la conquête de la Normandie par Philippe-Auguste », *Annales de Normandie*, tome 45, 1995, fasc. 1, n°[52] p. 67.

PAUMIER (S. & H.), « Notes éparses d'Histoire sur les bœufs en Pays d'Auge », *Histoire et Traditions Populaires*, Catalogue de l'exposition « l'élevage en Pays d'Auge », Foyer rural le Billot, n°25, mars 1989, p.63-64 .

QUERRIEN (A.), « Parcellaires antiques et médiévaux du Berry », *Le Journal des Savants*, juillet-décembre 1994, p. 235-366.

RAMACKERS (J.), *Papsturkunden in Frankreich*, tome 2, Normandie, Göttingen, 1937, n° 23.

REY (A.), *Dictionnaire historique de la langue française*, tome I, p. 812.

RIVIERE (J.P.), *Notre-Dame-de-Courson*, 1986, p. 209-211.

ROQUELET (A.), *La vie de la forêt normande à la fin du Moyen Age. Le coutumier d'Hector de Chartres. Tome I: la Haute-Normandie*, Rouen, Société de l'Histoire de Normandie, 1984;

— et BEAUREPAIRE (F.), *La vie de la forêt normande à la fin du Moyen Age. Le coutumier d'Hector de Chartres. Tome II : la Basse-Normandie*, Rouen, Société de l'Histoire de Normandie, 1995.

SAUVAGE (R.-N.), « La chronique de Sainte-Barbe-en-Auge », *Mémoire de l'Académie des Sciences, Arts et Belles Lettres de Caen*, 1906;

—, *L'abbaye Saint-Martin de Troarn au diocèse de Bayeux, des origines au seizième siècle*, Caen, 1911;

—, « Fragments d'un cartulaire de Saint-Pierre-de-Lisieux », *Études Lexoviennes*, tome III, 1928.

SIGAUT (F.), « Le fer dans l'agriculture », *Le village médiéval et son environnement. Études offertes à Jean-Marie Pesez*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1998.

STRAYER (J.R.), *The royal domain in the bailliage of Rouen*, Londres, 1936.

Les petits métiers de la forêt

Charbonnier, bûcheron, sabotier, peleur d'écorce, cerclaire, baletier, fagotier

Jack MANEUVRIER

Le charbonnier

Si l'on en croit le *Dictionnaire Universel* Lachâtre de 1881, les charbonniers étaient d'authentiques hommes des bois: « *Les charbonniers des forêts se construisent des huttes de branchages et de terre à proximité de leurs travaux et vivent un peu à la manière des sauvages.* »

Henri Paumier a relevé dans plusieurs tabellionnages des mentions relatives à la présence de charbonniers, sous l'Ancien Régime, dans les forêts de Montpinçon, du Tilleul et de La Gravelle:

« *Le 9 avril 1620¹, Zacharie Berthaume, tabellion, marchand des bois du Tilleul, au sieur d'Aubigny² a promis livrer à Michel Surlemont, blanchœuvrier de la paroisse de Saint Michel de Livet, présent et acceptant tout le nombre de charbon qui lui conviendra user durant le temps de 3 ans commençant à la Quasimodo [...] au prix de 16 sols par chacune vannée [...] chacune des livraisons se fera à raison de 4 vannées ou plus qu'il lui faudra, parce qu'il ne pourra prendre ni user d'autre charbon que celui des bois du Tilleul au dit Berthaume.* »

« *Le 12 mai 1691³, honnête homme Antoine Hauton, marchand demeurant à Crouttes a vendu et promis livrer dans la forêt de Montpinçon à Nicolas Jouenne, marchand maréchal de Notre Dame de Fresné, 104 pipes de charbon à prendre dans la vente de la forêt de Montpinçon qu'il se livrera*

1. Archives départementales du Calvados, 8 E 20317.

2. Sans doute Raven de Morel d'Aubigny, près de Falaise.

3. Archives départementales du Calvados 8 E 22549-22550.

de fourneau en fourneau, quand il sera cuit. Ces 104 pipes pour la somme de 165 livres tournois en deux paiements à la saint Michel et à Noël »

« Le 6 septembre 1725⁴, Jean Leroy, marchand, adjudicataire de la vente de la forêt de Montpinçon, de la coupe de 1725, a vendu à Georges et Pierre Lemonnier, père et fils, marchands charbonniers de Mesnil-Bacley : 380 cordes de bois à faire du charbon pour 1900 livres à raison de 100 sols la corde ».

La fabrication du charbon nécessite de grandes quantités de bois. Pendant la dernière guerre mondiale, des charbonniers s'étaient



Les charbonniers au XVIII^e siècle, extrait d'une planche de l'Encyclopédie de Diderot et d'Alembert.

4. Note de Henri PAUMIER, Archives départementales du Calvados 8 E 25586.

installés dans la forêt de Monpinçon. Ils fabriquaient leur charbon de bois dans des cuves métalliques.

Dans un article publié dans la revue *Le Pays d'Auge* en janvier 1976, Fernand Rault détaille les différentes étapes de la fabrication du charbon dans la région.

Sur une aire circulaire, le charbonnier disposait soigneusement autour d'une cheminée centrale formée de longs piquets des rangées de rondins sur un, deux ou trois étages — le plus souvent deux pour la commodité du travail.

Ensuite il recouvrait la meule hémisphérique de feuilles mortes, de mousse, de mottes de gazon et enfin de terre battue. Au ras du sol, il ménageait deux ou trois événements pour favoriser l'allumage.

Du bois sec enflammé était alors jeté dans la cheminée centrale. Au début, la fumée s'élevait dense et opaque : c'était la *suée* ou sortie de l'humidité ; peu à peu, elle devenait plus transparente et légèrement bleuâtre. Le charbonnier obturait alors la cheminée et les événements ; à un pied en contrebas du sommet, en faisant le tour de la meule, il pratiquait de nouvelles ouvertures pour activer la dessiccation à travers la masse.

Dès que la fumée s'éclaircissait, il bouchait ces événements et continuait à en pratiquer un pied plus bas et ainsi jusqu'au bas de la meule. Il laissait refroidir celle-ci, puis la démolissait soigneusement pour recueillir le charbon de bois.

Les rondins mal cuits, ou *fumerons*, étaient réservés pour l'allumage d'une autre meule ; ceux qui étaient trop petits seraient vendus sous le nom de *braise* pour être utilisés dans les potagers des anciennes cuisines et dans les chauffeuses de nos grands-mères.

L'opération bien conduite nécessitait une surveillance attentive, aussi bien de jour que de nuit : on obtenait alors un charbon de bois de bonne qualité, bien sec, sonore et léger⁵.

5. d'après Fernand Rault, « Forestiers d'autrefois » revue *Le Pays d'Auge*, janvier 1976.

Le bûcheron

L'équipe de bûcherons travaillait sur une « vente » c'est-à-dire un secteur forestier dont les arbres, dans une forêt bien exploitée, étaient abattus à date fixe, tous les trente ans. L'abattage se faisait *en décours* (lune décroissante). Le travail commençait le 16 octobre et devait être terminé le 16 avril.



Les arbres à abattre, principalement des chênes, des hêtres ou des frênes, étaient marqués au moyen d'un marteau portant les initiales du propriétaire de la forêt. L'abattage de l'arbre était commencé à la cognée, une étape nommée *l'entailage*. Puis deux bûcherons attaquaient *l'entaille* avec une scie longue de deux mètres et terminée à chaque extrémité par une poignée, le *passerpartout* ou *godendard*. Il fallait constamment surveiller de quel côté tomberait l'arbre; d'ailleurs, le contrat stipulait souvent le côté considéré comme le plus convenable, afin de faciliter le *débardage*. On pouvait faciliter le sciage en enfonçant des coins dans le trait de scie. Enfin l'arbre s'abattait dans un fracas de branches brisées.

Une courte pause et nos bûcherons — simplement vêtus d'un large pantalon de velours serré à la taille par une large ceinture de

flanelle et d'une chemise au col ouvert et aux manches retroussées jusqu'au coude — détachaient, toujours à la cognée, les branches accessibles. À la scie passe-partout, ils détachaient la cime de l'arbre qui fournirait le bois de charpente. Rien ne serait perdu. À l'aide du *coutre*, on fabriquait des *merrains* ou des *douves* à tonneau en fendant la bille de bois dans le sens de la longueur et en achevant le travail à l'aide d'une *doloire*, cognée à tranchant droit et large mais oblique par rapport au manche très court.

Le *merrain* était utilisé en courtes planches dans la confection des voûtes de nos églises.

Les *douves* et les *fonds*, ces derniers plus épais et travaillés à l'herminette, serviraient à fabriquer tonnes et tonneaux.



Les scieurs de long, démonstration au Foyer Rural du Billot.

Après l'équarrissage, le tronc était débité en plateaux, tâche réservée aux scieurs de long. Ces derniers commençaient par tracer sur la bille de bois des lignes que devrait suivre la scie : c'était le *marquage* : on tendait sur la surface du bois une ficelle enduite d'une solution noirâtre, pour y laisser une trace. Puis le tronc était disposé sur une *chèvre* ou chevalet, une sorte de trépied sur lequel le tronc était maintenu en porte-à-faux grâce à un système de chaînes et de coins.

Il existait deux types de scies utilisées par les scieurs de long. Le premier était le *cran*, dont les poignées étaient perpendiculaires à la lame, longue d'1,60 m. L'autre était la *scie à cadre*, lame tendue dans un cadre de bois rectangulaire muni de deux grandes poignées, l'une dans le prolongement du cadre, l'autre perpendiculaire à celui-ci. L'un des scieurs de long montait au-dessus de l'extrémité du tronc, l'autre restait à terre. Il leur fallait ensuite scier d'un mouvement puissant et rythmé, en cadence.

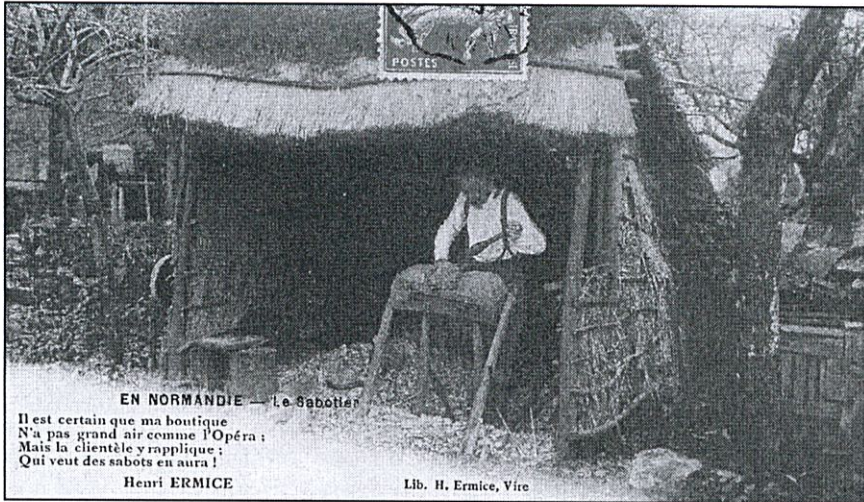
Les rameaux étaient coupés en brins de deux mètres de longueur environ, assemblés, tassés au pied et liés avec un *hart*, une branche de coudrier. Ces *cotrets* ou *bourrées* étaient utilisés pour chauffer les fours de boulangers ou allumer les fours des briquetiers.

Fernand Rault¹ nous rapporte que, vers 1750, l'abbaye de Saint-Pierre-sur-Dives décida de faire défricher les bois qu'elle possédait sur le territoire de Saint-Aubin-sur-Algot. Elle confia le travail à un maître doleur, Fleury Mallard, originaire des Monts du Forez, en la généralité de Lyon. Celui-ci amena une solide équipe de bûcherons avec lesquels il avait certainement déjà travaillé. Cette équipe, dite *des Lyonnais*, constituée d'une douzaine de rudes tâcherons célibataires, fit souche en Normandie. Par la suite, d'autres Lyonnais vinrent travailler à l'*abattis* et au *dolage* des bois.

Pour s'abriter du froid pendant les pauses quand ils prenaient leur repas, les bûcherons se construisaient des huttes faites de branchages entrelacés.

1. Fernand RAULT, «Forestiers d'autrefois», revue *Le Pays d'Auge*, novembre 1975.

Le sabotier



Le 17 avril 1763, Pierre Perrinelle, sabotier, seul fils et héritier de feu François, demeurant à La Gravelle, vend à Jacques Rapilly, aussi sabotier, demeurant à Montpinçon, 100 sols de rente foncière.¹

En 1856, Pierre Leprévost, 43 ans, est sabotier à Motpinçon.²

Le sabotier est à l'origine un artisan de la forêt. Il demeure dans une cabane faite de branchages et de terre. Une ouverture au sommet du toit sert à la fois de fenêtre et de cheminée.

À partir du ^{xix}^e siècle, même si son atelier est installé dans le village, le sabotier continue de se rendre en forêt pour abattre les arbres correspondant au volume de bois dont il a besoin, ou, s'il les a acquis déjà abattus, pour en préparer les troncs et les débiter en petites sections plus faciles à transporter dans son atelier. C'est un travail d'hiver. En été, l'artisan travaille comme journalier agricole ou à l'entretien de sa petite exploitation dont il est propriétaire. Nous retrouvons là le jumelage des activités agricoles en milieu rural : travail de la terre et petit artisanat.

1. Mention relevée par H. PAUMIER, Archives départementales du Calvados 8 E 20866.

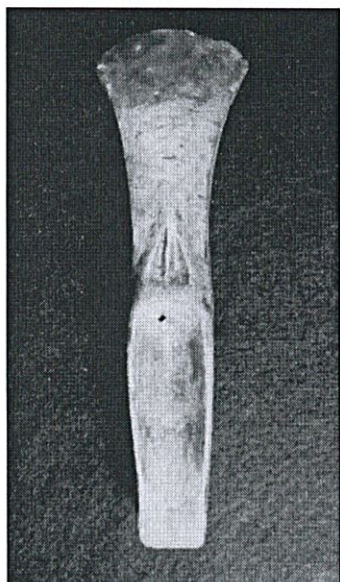
2. Dénombrement de population 1856.

Les peleurs d'écorce ou cueilleurs de tan

Les tanneries de Saint-Pierre-sur-Dives, fort nombreuses jusqu'au milieu du ^{xx}e siècle, étaient gourmandes de *tan*, écorce de chêne broyée indispensable au traitement des peaux.

Ce sont les bûcherons ou les salariés agricoles, en quête d'un revenu d'appoint, si maigre soit-il, qui récoltaient les écorces sur les troncs des taillis abattus. Fernand Rault³ relate qu'en 1751, le seigneur de La Roque Baignard avait passé un contrat avec Michel Verdelet, stipulant que les chênes devraient être pelés et coupés le même jour, « ce qui obligeait Verdelet à avoir dans les coupes deux équipes de tâcherons : les bûcherons et les peleurs ».

Les peleurs utilisaient un étrange outil, le *pelard*, fabriqué dans un os de mouton ou dans un tibia de cheval. La tête élargie de l'os était destinée à tenir l'outil bien en main, l'autre extrémité, taillée en biseau, offrait un tranchant rectiligne.



*Hache à talon du Bronze
Moyen utilisée tardivement,
semble-t-il, comme pelard.*

Parfois le pelard était muni d'une lame de fer, taillée en biseau et solidement enfoncée dans la tête spongieuse de l'os.

Il existait également des pelards métalliques, constitués d'un manche en bois terminé par une sorte de cuillère plate affûtée à son extrémité.

Le peleur commençait sans doute par inciser l'écorce par le haut, sur une largeur de 4 ou 5 cm ; ensuite il traçait, vers la base du chêne, deux sillons parallèles et verticaux ; enfin il glissait le pelard sous l'écorce afin de décoller cette dernière.

Rassemblées en fagots et liées, les écorces étaient alors prêtes à être livrées aux tanneurs.

3. Fernand RAULT, « Forestiers d'autrefois », revue *Le pays d'Auge*, janvier 1976.

Le cerclaire

Le *cerclaire* ou *cerclier* fabrique des cercles pour les tonneaux qui seront remplis de cidre à l'automne. Il travaille dans la forêt en choisissant les essences à fibres longues : frêne, bouleau, saule marsault, ainsi que le *pelard*, jeune chêne dont on a enlevé l'écorce pour faire du tan.

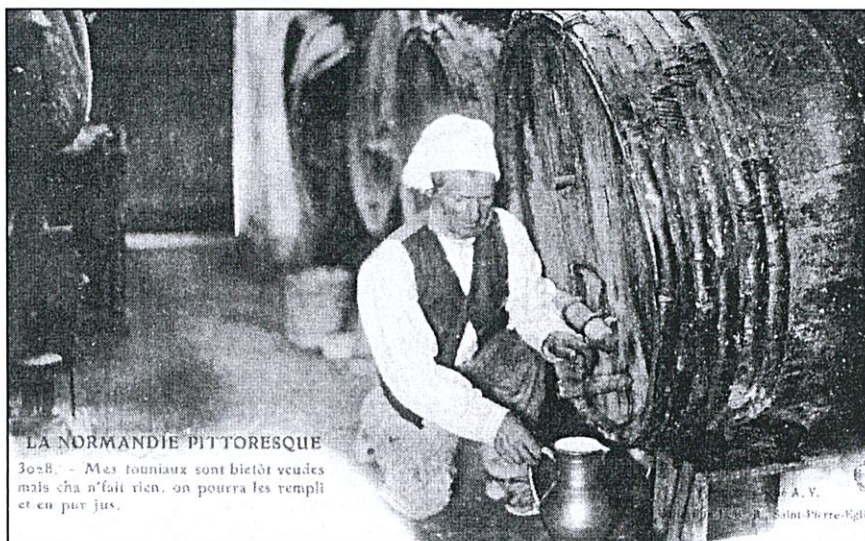
Le cerclaire fend le *brin* ou long bâton en quatre, de façon à conserver un côté avec l'écorce — sauf s'il utilise du *pelard*, évidemment.

Sur un établi portatif appelé *banc*, il fixe le quart du brin et l'égalise, côté bois, à l'aide d'une *plane*. Ensuite, le cerclaire enfonce solidement en terre des piquets disposés en ronds, et place les brins devant ceux-ci, de façon à leur donner la forme du cercle.

Les extrémités sont liées avec de l'osier, des encoches pratiquées à l'extrémité des cercles assurant l'efficacité de la ligature.

Les dimensions, largeur et épaisseur des cercles varient avec les diamètres des futailles auxquelles ils sont destinés : tonnes, tonneaux, pipes, ponçons, barriques ou barils.

Ci-dessous : un paysan normand soutire du cidre d'un tonneau cerclé de bois.



Le baletier

La fabrication du balai de bouleau était une vieille tradition de la famille de Monsieur Varin. Ses parents et ses neuf frères et sœurs y consacraient la majeure partie de leurs occupations.

Pendant l'hiver jusqu'au mois de mars, ils allaient couper les jeunes bouleaux dans la forêt de M. Alfred Marie, et confectionnaient des balais qui étaient vendus aux cultivateurs; ces derniers les utilisaient pour balayer les cours de ferme.

Cette fabrication ne nécessite aucun matériel, si ce n'est un couteau et une corde, et il n'entre dans la composition que deux éléments offerts par la nature : un fagot de bouleau, et une grosse ronce.

La ronce est tout d'abord grattée afin d'ôter les épines, puis fendue en deux brins soigneusement évidés de leur moelle pour donner souplesse et flexibilité à ce liant naturel.

Une grosse corde est ensuite fixée par une de ses extrémités à un arbre. Elle joue un rôle important, car c'est elle qui permettra de serrer le petit fagot de bouleau et de fixer la ronce. Cette opération est à la fois simple et ingénieuse : la corde, qui maintient fermement les petites branches, est serrée par enroulement autour du petit fagot jusqu'à l'arbre. Puis on la déroule lentement en lui substituant progressivement la première moitié de ronce, qui entoure régulièrement le balai. Lorsque la ronce est complètement enroulée, elle est ligaturée, et son extrémité est repliée pour former une boucle (« l'honneur »). Il ne reste plus qu'à attacher le deuxième brin. Enfin, on égalise à la scie la partie du balai où sera fixé le manche (autrefois, on utilisait plutôt un couteau).



M. Varin, lors de l'enquête réalisée chez lui, aux Autels-St-Bazile, en mai 1976

Le fagotier

Les branches provenant de l'élagage des haies ou de l'ébranchage des arbres étaient taillées à la serpe, sur un billot, et placées sur le métier à fagots. On prenait soin de poser d'abord les plus grosses branches qui formaient le *parement*. Le serrage était obtenu par un moulinet à crémaillère mû par une *tavelle* (barre de fer arrondie) et qui entraînait une chaîne. Lorsque le fagot était suffisamment serré, on bloquait la crémaillère au moyen d'un cliquet métallique appelé *renard* et on liait les branches avec un fil de fer.

Les branches pouvaient être aussi rassemblées en *bourrées*, elles étaient plus longues que celles du fagot (deux mètres environ), simplement tassées au pied et attachées avec un lien végétal (branche de noisetier par exemple) appelé *hart*. Ces bourrées étaient surtout utilisées pour les fours de boulanger.



La verrerie de Montpinçon

Jack MANEUVRIER

La fabrication du verre

Le verre est composé de trois composants principaux : un élément vitrifiant, la silice (le sable); un stabilisant, la chaux; et un fondant — soude ou potasse —, destiné à faire baisser la température de fusion, qui atteint les environs de 800°.

Les premiers verres fabriqués par l'homme sont originaires de Mésopotamie, de Syrie et d'Égypte, et remontent à environ 3000 ans avant J.C.. La technique du verre soufflé, inventée en Syrie au 1^{er} siècle avant J.C., fut importée en Gaule vraisemblablement au début de notre ère. En peu de temps, les verriers gaulois atteignirent une perfection rarement dépassée, même de nos jours. Mais les troubles qui suivirent les grandes invasions du VI^e siècle firent disparaître l'acquis des connaissances, et les verriers mérovingiens, selon le mot de James Barrelet, « n'avaient plus la maîtrise de leurs prédécesseurs ».

Depuis le XIV^e siècle, le verre à vitre, utilisé pour les vitraux des églises, mais aussi les riches demeures, était entre les mains de quelques familles nobles, « les gentilshommes verrier ». En vertu d'un privilège assez exceptionnel, ces derniers pouvaient travailler le verre et en faire le commerce sans déroger.

De nombreuses verreries sont, dès cette époque, attestées en Normandie, principalement en Seine-Maritime (Forêt de Lyons), dans l'Orne (région d'Alençon), et plus timidement dans la partie bocagère du Calvados, à La Ferrière Hareng (canton de Bénvy-Bocage), La Mansonnière, Saint-Pierre-La-Vieille (canton de Condé-sur-Noireau), et, enfin, dans le sud du Pays d'Auge à

Montpinçon (canton de Saint-Pierre-sur-Dives), Heurtevent et Tortisambert (canton de Livarot).

Dans la seconde moitié du ^{xv}^e siècle, apparaît un nouveau produit dont la réputation gagnera toute l'Europe occidentale : le verre de Venise ou *cristallo* : les verriers vénitiens parviennent à éliminer, par lessivage, les éléments colorants contenus dans les cendres végétales. D'autres verriers revendiquent bientôt la paternité de cette invention ; parmi eux Pierre d'Azémar, descendant d'une noble et ancienne famille du Languedoc qui exerçait l'art de la verrerie depuis 150 ans et aurait, la première, mis au point cette technique de production de verre blanc. En 1646, Anne Girard, veuve de Pierre d'Azémar, appelle devant le Parlement presque tous les verriers qui fabriquaient du verre blanc en Normandie, dont Olivier de Brossard, sieur de Ronval et maître des verreries de la Ferrière-Hareng puis de Montpinçon, pour que « *défense leur fut faite de travailler ni de faire travailler en aucun verre ni ouvrage de cristal* ».

La création de verre de cristal par adjonction d'un fort pourcentage de plomb est attribuée à Georges Ravenscroft, chimiste anglais qui la mit au point en 1676. Mais il faut attendre la fin du ^{xviii}^e siècle pour qu'elle soit exploitée en France.

L'installation d'une verrerie à Montpinçon

En 1657, Olivier de Brossard, sieur de Ronval, abandonne sa verrerie de La Ferrière-aux-Étangs et loue à Abraham de Philippe, sieur des Acres à Montpinçon, une pièce de terre située en bordure de la forêt. Puis il lui achète, en 1663, la terre des Bruyères pour 300 livres de rentes annuelles. Il se rend adjudicataire de la forêt de Montpinçon pour la somme de 6 000 livres dues à Monseigneur le duc de Vendôme.

En l'absence de vestiges archéologiques et de textes significatifs, il n'est pas possible de dire avec certitude quel type de verrerie exploitait Olivier de Brossard. Quelques indices cependant permettent de penser qu'il s'agissait d'une verrerie de verre commun, dite *pivette* ou *chambourin*, où l'on fabriquait des verres et des bouteilles à cidre, des gobelets, des carafes, et autres assortiments. Ce genre d'établissement est constitué de structures légères qui peuvent être facilement déplacées lorsque le bois prélevé aux alentours se raréfie.

Le four est construit à partir de briques crues fabriquées sur place. Celui de Montpinçon n'a pas été retrouvé. À titre d'exemple, une description de four a été donnée en 1860 par M. Tirard, membre de la Société des Antiquaires de Normandie: «*En abattant un chêne vieux de 2 à 300 ans, au village de Villeneuve, dans la vallée de la Druance, commune de Lénault (canton de Condé-sur-Noireau), on découvrit un fourneau en briques... Le rebord du fourneau, d'environ 3 pouces d'épaisseur et 15 à 18 pouces de hauteur, était recouvert de vitrifications blanches, grises et bleues... Construit en petites briques minces, unies entre elles par une couche de ciment blanc et reposant sur d'autres briques qui elles-mêmes étaient assises sur une terre rouge, devenue peut-être telle par la chaleur. Au-delà du rebord du fourneau, il en existe un autre ayant la forme d'un fond de chaudron et tout couvert aussi de vitrifications.*» La verrerie de Lénault avait été fondée par Gauthier II de Brossard vers l'année 1437¹.



Bouteille à cidre, XVIII^e siècle.

«*Le dix-huitième jour d'octobre mil six cent soixante trois, avant midi, à Montpinçon, furent présents Olivier de Brossard sieur de Ronval demeurant en la dite paroisse de Montpinçon lequel vu l'amitié et la bonne volonté qu'il a portée et porte à Nicolas et Charles de Brossard, frères, écuyers, sieur du Mesnil et de la Mansonnière, ses enfants, leur a volontairement sans aucune contrainte, quitté et laissé afin d'héritage perpétuel et à jamais, par avance de succession, tout ce qui peut comprendre et appartenir au dit sieur de Ronval tant en fonds meubles que rentes de quelque essence et nature qu'elles puissent être aux charges et conditions ci-après déclarées c'est à savoir que lesdits sieurs du Mesnil et de la Mansonnière se*

1. O. Le Vaillant de La Fieffe, *Les verreries de la Normandie*, éd. Le Portulan, mars 1971.

sont soumis et obligés envers led. sieur de Ronval, leur père, d'acquitter envers Monseigneur le duc de Vendôme la somme de 6 000 livres pour cause de l'adjudication de la forêt de Montpinçon dont ledit sieur de Ronval se serait rendu adjudicataire, se sont obligés les dits sieurs frères d'acquitter envers Abraham de Philippe de la somme de 300 livres de rentes par chacun an pour cause de la vente de la terre des Bruyères, avec la somme de 50 livres de rentes envers la religion prétendue réformée de Caen et 21 livres de rentes envers de Berville Campigny. Se sont aussi obligés lesdits sieurs frères payer :

- à Daniel de Brossard, sieur de Filloye, la somme de 600 livres pour cause de son travail ;
- item à Jean de La Houssaye, écuyer, la somme de 500 livres pour cause de son travail ;
- à Gilles de Brossard, écuyer, la somme de 470 livres, à cause de son travail ;
- à Salomon de Brossard, sieur du Bois Mallet, 280 livres à cause de son travail ;

Les dits sieurs frères ont tenu quitte le dit sieur leur père savoir :

- Le dit sieur du Mesnil la somme de 830 livres et le dit sieur de la Mansonnière la somme de la somme de 545 livres aussi à cause de leur travail. »

En 1663, sept gentilshommes, dont six membres de la famille de Brossard et un apparenté, travaillaient donc à la verrerie de Montpinçon. Cette structure est proche de celle décrite par O. Vaillant de la Fieffe : « L'atelier noble d'une verrerie se composait de 8 gentilshommes : deux cueilleurs, trois bossiers et trois ouvriers. Aux deux cueilleurs, on adjoignait souvent un enfant de 10 à 14 ans qui venait faire gratuitement son apprentissage. »

Bois, silice et cendres : des ressources locales

La fabrication du verre nécessite de grandes quantités de bois. Outre le combustible prélevé dans la forêt de Montpinçon, Olivier de Brossard achète du bois dans les paroisses voisines : Notre-Dame-de-Fresnay, Le Tilleul, Tortisambert. « Le 2 décembre 1666, devant les tabellions royaux de Montpinçon, fut présent en sa personne Pierre Regnault [...] lequel s'est soumis et obligé envers Olivier de Brossard de lui charrier ou faire charrier 400 cordes de bois à prendre dans la terre de Quersalles (lieu dit de la paroisse de Notre-Dame-de-Fresnay) [...] pour faire valoir sa verrerie...pour le prix de 8 sous par chaque corde².

2. Minutier de 1667 du tabellionnage de Montpinçon, notariat de Saint-Martin-de-Fresnay.

La fabrication du verre exige également un important volume de silice, présente dans la nature sous forme de sable. Une ancienne carrière, encore visible quand on descend la côte du Billot en direction de Saint-Pierre-sur-Dives, fournissait aux verriers le sable nécessaire.

La carrière du Billot permet d'observer les sables quartzeux glauconieux, de teinte rouille sur le front. Cette couleur est due à l'oxydation de la glauconie. Le matériau blanchâtre au sommet est de la craie. À l'origine, le front d'abattage devait présenter au moins 6 m d'épaisseur de sable exploitable³.

Les bases étaient fournies par de la cendre végétale, en particulier des cendres de fougères : *« Le premier jour de septembre l'an mil six cent soixante dix sept devant les tabellions royaux de Montpinçon, fut présent honnête homme Martin Lautour, de la paroisse de Sainte-Marguerite-de-Viette, lequel s'est soumis et obligé envers Olivier de Brossard, sieur de Ronval, de bien et dûment lui fournir des cendres de fougères, en bon et suffisant état de sorte qu'elles seront propres à faire du verre. Le dit sieur de Ronval s'est obligé de payer pour chacune somme d'icelles cendres la somme de 100 sous. Le dit sieur de Ronval sera obligé de les faire prendre et charrier. Le dit sieur de Ronval s'est obligé de donner au dit sieur de Lautour le nombre de quatre douzaines de verres qui ne sont pas du compte de la dite somme de 100 sous promis par le dit sieur de Ronval. »*

La vente de la production

Les productions de la verrerie de Montpinçon sont vendues à des marchands venant principalement de la région d'Alençon, où Olivier de Brossard avait possédé une verrerie avant de s'établir à Montpinçon. Malgré l'éloignement, il avait donc conservé son ancienne clientèle. Malheureusement, les contrats de vente ne précisent pas la nature des marchandises vendues. Ils indiquent seulement « des marchandises de verre ». Les minutiers du tabellionage de Montpinçon contiennent quelques contrats de vente de verre :

« Le 18 décembre 1666, fut présent honnête homme Gilles Le Mercier, demeurant en la paroisse de Dreux, gagea payer à Olivier de Brossard

3. Analyse réalisée par le Service Départemental d'Archéologie du Calvados, 1999.

savoir est la somme de 50 livres à cause de la vente de marchandises de verre dont le dit Le Mercier a dit être content. »

« Le 20 août 1667, devant les tabellions royaux, fut présent honnête homme, Michel Thomas de la vicomté de Domfront, lequel gagea payer à Olivier de Brossard, écuyer, sieur de Ronval, la somme de 53 livres à cause de marchandise de verre dont il a dit être content. »

« Le quatorzième jour de décembre l'an mil six cent soixante huit, devant les tabellions royaux de Montpinçon, fut présent René Chatisel de la paroisse de Messey, vicomté d'Argentan, marchand de verre ne se mêlant pas d'autre trafic que de la marchandise de verre lequel gagea exécutoirement payer toutes fois et quantes à Olivier de Brossard, écuyer sieur de Ronval, maître de la verrerie de Montpinçon savoir est la somme de 109 livres 10 sols à cause de la marchandises de verre à lui vendue et livrée dont il a dit être content. Au paiement de la dite somme de 109 livres 10 sols, le dit Chatisel en obligea corps et tous ses biens, s'est présenté Guillaume Chatisel son père lequel a cautionné son fils et s'est obligé de payer la dite somme de 109 livres 10 sols comme preneur avec son fils à quoi ils se sont obligés comme dit ci dessus. Un seul pour le tout sans discussion d'exécution. Témoins Robert Gautier de la paroisse de Montpinçon et Damien Le Roy demeurant en lad. Paroisse de Montpinçon »⁴.

La liquidation de la verrerie

En 1673, le 23 décembre, à Montpinçon Olivier de Brossard, sieur de Ronval, et Nicolas de Brossard, écuyer, sieur du Mesnil, son fils, s'associent pour faire valoir la verrerie de Montpinçon : *« Le 23 décembre 1673, à Montpinçon après midi se sont présentés les personnes d'Olivier de Brossard, écuyer, sieur de Ronval et Nicolas de Brossard, écuyer, sieur du Mesnil, père et fils, de la paroisse de Montpinçon, lesquels reconnaissent être associés en toutes pertes et profits de l'exercice, fonction et vacation de la verrerie appartenant au dit sieur de Ronval assise en la paroisse de Montpinçon, fourniront et contribueront [...] leurs service et dépenses qu'ils considéreront faire pour faire valoir la verrerie, promettant l'un et l'autre de tenir bon et fidèle compte sur leur registre commençant leur association du 15^e jour d'octobre dernier jusqu'à ce que leur amas et provision de ladite verrerie soit finie et alors sera finie leur association... »⁵.*

4. Minutier de 1668, Tabellionage de Montpinçon, notariat de Saint-Martin-de-Fresnay.

5. Minutier 1673.

Cette association a été vraisemblablement réalisée pour liquider la verrerie de Montpinçon. En effet, Olivier de Brossard est âgé. Son fils Nicolas, qui a épousé Catherine de Mannoury de la paroisse d'Heurtevent dont il hérite, songe à installer son propre fils Antoine et à créer une nouvelle verrerie sur cette paroisse. C'est le dernier contrat que nous ayons trouvé dans le minutier de Montpinçon.

La verrerie de Tortisambert, 1686-[1696]

Des raisons de sa création en Pays d'Auge
au commerce du verre

Solange et Henri PAUMIER

La création de la verrerie de Tortisambert, en 1686, s'inscrit à la suite de deux autres verreries toutes proches : la première à Montpinçon, entre 1658 et 1660, la seconde à Heurtevent vers 1672. Ces trois établissements n'étaient sans doute pas les premiers à avoir été installés dans cette partie du Pays d'Auge, comme on le découvre au fil de plusieurs mariages dont les actes mentionnent le métier de verrier¹.

En 1657, Olivier de Brossard, écuyer, sieur de Ronval, maître verrier, décide de s'établir à Montpinçon. Voici la chronologie des actes :

— Le 17 décembre 1656, Abraham Philippes, sieur des Brières demeurant à Montpinçon établit un bail de trois ans « à *Honnête Homme Pierre Viette de Montpinçon pour la terre des Brières, maison et héritages tant en cour, prés, herbage, sainfoin, labour et plant, autant qu'il peut appartenir au sieur bailleur assis en la paroisse de Montpinçon. Cette location est de 300 livres par an.* »

1. Archives Départementales du Calvados, tabellions de la vicomté d'Orbec pour le siège de Livarot : le 3 décembre 1632 furent présents Toussaint Royer, verrier de Saint Sauveur de Carrouges ayant épousé Marie Cochon. Ils reçoivent 35 livres que Jehan Gondouin fils Jacques de Heurtevent doit à Marie. Les actes les plus probants concernent Gilles de Brossard, sieur du Buisson qui, d'après M. B. Le Conte d'Ymouville, dans son exposé au 81^e congrès des sociétés savantes de 1956 sur « La verrerie de Campigny près de Bayeux et les familles de Brossard et de Mésenge, XVII^e siècle », est désigné comme maître de cette verrerie qui a fonctionné de 1663 à 1668. Il est cité par deux fois dans le Pays d'Auge, où il a des attaches familiales. - En 1647 Gilles de Brossard, sieur du Buisson, résidant en la paroisse « des Ifeteaux », vicomté de Falaise, ayant épousé Anne de Sémallé, fait un bail pour plusieurs pièces de terres situées au Mesnil Durand. - En 1649, il est résidant en la paroisse de Dampierre. Sa femme, Magdelleine est dite fille de Abraham de Sémallé et de Françoise Philippe...

— le 27 mai 1657, lecture et publication à haute voix, à la sortie de la grande messe paroissiale de Montpinçon, du contrat passé entre Olivier de Brossard sieur de Ronval, acquéreur de Abraham Philippes, sieur des Brières, de la terre des Brières de Montpinçon pour 7.000 livres de principal et 100 livres de vin. Cet acte est établi devant les tabellions de Falaise pour le siège de Briouze le 9 du présent mois. « *Cette propriété est déclarée tenue du roi par la sieurie de Launay Bernard* »².

Le 10 du mois suivant (noté en marge sur l'acte du 17 décembre 1656 cité ci-dessus), il y a cette mention: « *à Montpinçon, devant les tabellions, sont présents Olivier de Brossard sieur de Ronval, représentant par acquêt dudit sieur de la Brière d'une part et ledit Pierre Viette preneur* ». Ce dernier a volontairement « *quitté dès à présent audit sieur de Ronval le reste qu'il a droit de jouir du présent bail, au moyen que ledit sieur lui a présentement payé la somme de 55 livres en argent* ».

Sans aucun doute « *un droit de proximité de lignage* »³ existe, car cette vente n'est contestée par personne. Une demoiselle Geneviève de Brossard est, en 1629, l'épouse de Louis Philippe, écuyer, sieur de la Chesnée. En 1659, devenue veuve, elle conclut un accord pour résider sans communauté de biens avec sa belle-fille Françoise Mannoury femme et épouse de Robert Philippe, sieur des Acres.

Pourquoi Olivier de Brossard a-t-il choisi Montpinçon pour y installer sa verrerie? Sans doute pour éviter les difficultés que certaines verreries ont, à cette époque, pour se procurer du bois de chauffage en raison de la proximité d'une grosse forge à fer (haut fourneau) qui dévore une énorme quantité de charbon de bois. La

2. Fonds du notariat de Saint Martin de Fresnay (siège de Montpinçon) déposé aux Archives Départementales du Calvados.

3. Après la lecture publique du contrat, aucune *clameur lignagère* ou *à droit de sang* n'a été retenue. Ce qui prouve que le lien de parenté est très proche. Avant la Révolution cette clameur était faite pour exercer un *retrait lignager*, action par laquelle un parent du côté et ligne d'où était venu à un vendeur l'héritage par lui vendu pouvait retirer cet héritage des mains de l'acquéreur en lui remboursant le prix qu'il en avait payé. Par la suite ce contrat a été honoré sous forme d'une rente de 300 livres par an. Par exemple: le 23 octobre 1668, Demoiselle Françoise fille d'Abraham Philippe sieur des Brières demeurant à la Guerche, province de Bretagne, munie de la procuration de son père est à Montpinçon pour recevoir ces 300 livres. Elle reçoit les attestations pour deux sommes déjà payées par Olivier de Brossard: l'une de 50 livres donnée au sieur Moyard pour partie du contrat de mariage avec Demoiselle Pétronille Philippe, l'autre est de 67 livres payée au collecteur de la taille de Notre Dame de Fresnay pour Abraham Philippe. Le solde est payé en argent.

plus proche est à environ 18 kilomètres, à Orville et elle s'approvisionne au plus loin, dans la forêt des « Mouthiers Hubert ».

La forêt de Montpinçon fait partie du domaine royal. Les coupes sont vendues par adjudication et, compte tenu de l'éloignement depuis le bord de mer et des grandes villes, les prix ne sont pas trop élevés et il y a parfois de bons profits à tirer⁴.

L'origine des deux autres verreries se trouve dans les liens formés par deux mariages :

— D'abord, celui de « *Nicolas de Brossard, écuyer, sieur du Mesnil, fils d'Olivier de Brossard, écuyer, sieur de Ronval, maître de la verrerie de Montpinçon et de Marguerite de Chennevière avec Demoiselle Catherine de Mannoury, fille de Jacques, écuyer, sieur de Neuville et de Anne de Mauvoisin, ses père et mère d'Heurtevent* ». Leur contrat de mariage est établi en juillet 1661 devant les tabellions du « Regnouard ».

— Le second mariage est celui que contractent « *Daniel de Brossard, écuyer, sieur de la Fillochère, et Demoiselle Félicité de Mannoury fille de Jacques, écuyer, sieur de Neuville et de Anne de Mauvoisin, ses père et mère d'Heurtevent* ». L'union est célébrée en l'église de cette paroisse, le premier décembre 1663. Les parents du marié ne sont pas cités. Sans aucun doute, ils font partie des gentilshommes verriers établis depuis plusieurs siècles à la Ferrière aux étangs et à Saires-la-Verrerie⁵, qui sont les sieurs de l'Aire-du-Bois, Landivy, Villaines, Orgères, Brûlon, Fougères⁶...

Les nombreux liens familiaux, les relations privilégiées avec des ouvriers verriers et les marchands avec cette région, commencent à apparaître vingt-cinq ans plus tard dans la vie de Jacques, sieur de la Chapelle, l'un des fils de Gabriel.

4. Un exemple remarquable : c'est en 1673 la vente de 28.000 « douvelles » et de 500 fonds à un marchand tonnelier de Fierville proche du quai Morel pour 210 livres rendu chez lui, ou 200 livres rendu à Lisieux. Ce marché est fait par Nicolas de Brossard écuyer, sieur du Mesnil, maître de la verrerie d'Heurtevent « stipulant la fait de maître Claude Julien, greffier de l'élection d'Argentan ». Pour ne pas perdre son titre de noblesse, le maître verrier ne peut faire du commerce que pour le verre uniquement. Pour vendre ces fournitures qui sont des produits bien spécifiques, il a besoin d'un prête-nom.

5. Toutes deux sont situées dans le département de l'Orne, Arrondissement d'Argentan, canton de Messei.

6. Cité dans la revue *Le pays Bas-Normand*, n° 89, 1950.

Ces deux mariés figurent en 1663 parmi les 7 gentilshommes qui travaillent à la verrerie de Montpinçon⁷.

Nicolas, dans les années suivantes, reste sur place et fonde la verrerie de Heurtevent sur une propriété de ses beaux parents.

Daniel est absent pendant plusieurs années. À la fin de 1681, il est mentionné comme maître de la verrerie de Savigny⁸ et habitant la paroisse de Landivy, province du Maine. Entre-temps, Nicolas est décédé, ce qui provoque deux procédures :

— Le 9 novembre 1681, l'attribution des « quatre lots de partage des maisons, héritages et rentes de la succession de feu Jacques de Mannoury, vivant sieur de Neuville, échue à feu Pierre de Mannoury, écuyer sieur de Neuville, son fils, et de celle de Demoiselle Anne de Mauvoisin [...] par avancement de succession [...]. Le quatrième lot choisi par la Demoiselle de La Fillochère est composé des maisons, cour et jardin du Carrefour, bois, taillis, herbages et pièces du Grand Champ contiguës et séparées du grand chemin. »⁹

— La seconde procédure est commencée quelques jours après, le 17, c'est l'inventaire après décès de Nicolas de Brossard¹⁰. Il s'agit d'un document remarquable pour l'histoire de la verrerie.

L'unique héritier de Nicolas de Brossard est son fils Antoine. Maître Jean Mannoury, prêtre-curé de la paroisse de Heurtevent, son tuteur, renonce à la succession et appréhende celle de la mère¹¹. Les meubles et effets, ainsi que tout ce qui se trouve dans la verrerie, sont laissés sur place à la garde de Demoiselle Marguerite

7. Cité par Jack Maneuvrier, notamment dans *Histoire & Traditions Populaires*, n° 48, décembre 1994, page 25.

8. Nous avons recherché cette verrerie. Elle est signalée dans une étude de Max Fauchon, « Les verreries du Mortainais » parue dans *La Revue de L'Avranchin et du Pays de Granville*, n° 271, juin 1972. Cette verrerie de Savigny a bien existé, mais a été fermée le 28 janvier 1658 par l'exécution d'un arrêté du roi... et sans doute remise en fonctionnement quelques années plus tard.

9. Pour la description, voir notre article « Le Carrefour à Heurtevent », dans *Histoire & Traditions Populaires* n° 34, juin 1991.

10. Ces deux procédures sont faites par devant les notaires gardes notes royaux de la vicomté d'Argentan pour le siège de Pont de Livarot

11. Antoine est né en 1669. En 1691, il est officier dans le régiment de Touraine. Il se présente pour régler ses comptes. Des 4.000 livres lui venant de la succession de sa mère et des 1.000 livres d'intérêt, il ne reste rien, car il a tout dépensé pour se rendre au service du roi.

Pépin, veuve du défunt¹². Celle-ci a déclaré être sujette d'en tenir compte suivant une sentence rendue au bailliage à Trun.

Création de la verrerie de Tortisambert.

— Le 16 avril 1686¹³, Daniel de Brossard, écuyer, sieur de la Fillochère, demeurant à présent à Heurtevent, sans doute, convaincu lui aussi des avantages locaux pour établir une verrerie, achète à Pierre du Buat, écuyer, sieur de Saint Denis de la paroisse de Tortisambert, une petite terre sise à Tortisambert et nommée les Vaux proche la Boudignière, qui consiste en deux pièces de terre. La première en herbage, « *cour, pré, et plant* » avec les maisons. La deuxième en « *labeur* », nommée les Vaux. « *Le tout comme il se contient hayes et arbres qui en dépendent* ».

« *Cet ensemble, jouxte d'un côté le chemin tendant du village de L'Ornière à la forêt de Montpinçon et Pierre Ouin, en partie. D'autre côté, le chemin tendant de la Boudignière à l'église de Tortisambert. D'un bout une raderesse tendant du village de L'Ornière à l'église dudit lieu et le sieur du Coudray [...] et d'autre bout plusieurs propriétaires [...]. Cette petite terre est tenue de la sieurie du Coudray, sous l'aïnesse Motel. Cette vente est faite par le prix et somme de 3.000 livres [...] des arrangements sont faits pour le paiement [...] et il est entendu que cette propriété est de présent affermée à Jean Chemin et l'acquéreur en souffrira la jouissance jusqu'au jour de Noël prochain [...]. Le vendeur promet obliger ce locataire à souffrir que le sieur acquéreur fasse bâtir une verrerie sur le lieu.* »

Aujourd'hui, est-il possible de retrouver l'emplacement de cette verrerie ? Le terrain délimité ci-dessus ne contient pas de constructions. Cependant à l'aide du cadastre de 1833, section A, au n° 80 l'herbage, au n° 81 l'étang et au n° 82, les Vaux en labour, on peut se repérer. La ferme de la Boudignière détaillée dans des actes suivants est sans aucun doute appelée depuis la fin du XVIII^e siècle : Pierreville¹⁴. En consultant la carte IGN 1/25.000, 1713 ouest Livarot, on peut aussi

12. Devenu veuf, Nicolas de Brossard s'était remarié en 1680. Elle épouse en secondes noces Louis de la Houssaye, sieur de la Motte.

13. Archives Départementales du Calvados, tab. Vicomté d'Argentan et Exmes Pont de Livarot.

14. Pour preuve, c'est le titre que porte un descendant de Jean Charles de Brossard, écuyer, sieur des Vaux, fils de Jacques de Brossard, sieur de la Chapelle : 1776, Messire César Louis de Brossard, écuyer, sieur de Pierreville, seigneur de la branche et verge et seigneurie de Courcy et Couliboeuf, dont le chef lieu est à Tortisambert.

remarquer que la limitation des deux parcelles (qui sont séparées par le ruisseau de la Chaplinière) est encore visible : au nord le chemin de L'Ornière à la forêt de Montpinçon ; au sud celui de la Boudinière à l'église de Tortisambert qui n'existe plus. Sa trace est matérialisée par les arbres d'un talus qui bordait jadis ce chemin.

— Le 16 mars 1687, Daniel de Brossard, écuyer, sieur de la Fillochère, *« maître de la verrerie de Tortisambert et y résidant »*, conclut un bail de 6 ans avec Jean de la Fosse, maréchal, demeurant à Heurtevent, pour le Carrefour situé à Heurtevent, car sa femme en est propriétaire.

Le mariage de Jacques, fils du maître de la verrerie

— Le 22 février 1689, *« Au traité de mariage qui au plaisir de dieu sera fait et parfait en face de notre mère église catholique apostolique et romaine »* entre Jacques de Brossard, sieur de la Chapelle, fils de Daniel de Brossard, sieur de la Fillochère et de feu Demoiselle Félicité de Mannoury, ses père et mère d'une part et de Demoiselle Marguerite Philippes, fille de feu François Philippes, écuyer, sieur de la Varinière, vétéran gendarme du roi, ses père et mère d'autre part, tous deux demeurant en la paroisse de Tortisambert.

« Pourvu que le mariage soit ainsi fait et accompli, il a été accordé ce qui en suit : le sieur de la Fillochère en faveur du mariage, quitte et cède aux futurs mariés tous et tels acquêts par lui faits de la terre de la Boudinière, sise à Tortisambert, acquise par lui de Pierre du Buat, écuyer, ensemble toutes les augmentations, améliorations et paiement par lui faits sur la dite terre : à la condition que les dits futurs mariés le déchargeront seulement des parties de rente dont il s'était chargé par le dit acquêt. Leur quitte, en outre, le bien de Félicité de Mannoury, la mère de son fils. »

Charles Philippes, écuyer, sieur de la Varinière, frère de la dite Demoiselle future épouse a promis *« pour toute et telle part qu'elle eut pu ou pourrait prétendre aux successions de ses père et mère, la somme de 1.400 livres. Laquelle somme il s'oblige payer l'intérêt au denier dix huit jusqu'au parfait paiement. En outre, Demoiselle Marguerite Marguerie, mère de la future épouse en faveur de ce mariage a promis donner et payer aux futurs mariés avant leurs épousailles la somme de 1.000 livres, sans comprendre à tout ce que dessus, ce que la future peut avoir assemblé de son ménage, consistant en brevets, argent et meubles estimés à 400 livres. Ces 1.400 livres et 400 livres demeurent dès à présents consignés sur les*

biens du futur époux et sur la dite terre. Ces sommes constituées en 100 livres de rente hypothèque par an à raison du denier dix huit¹⁵, pour être la dot de la future. »

« Les dits futurs à marier déclarent que leur intention est de demeurer séparés quant aux biens et de n'acquérir aucune communauté de biens et n'être obligés aux dettes de l'un ou de l'autre. Le futur reconnaît n'avoir aucun meuble et que si la dite future épouse décédait la première sans enfant, tous ses meubles lui appartiendraient. »

Quelques jours après, le 2 avril, ce contrat de mariage est reconnu¹⁶ devant des témoins, parmi lesquels quatre Brossard : Jacques (le marié), Gabriel (le père), Isaac, Salomon.

— Le 8 mai 1689, suite aux conditions du mariage ci dessus, il y a examen des conditions de vente entre Pierre du Buat, sieur du lieu et Daniel de Brossard, sieur de la Fillochère pour la terre nommée la Boudignière en la paroisse de Tortisambert, d'après le contrat passé devant les tabellions du Pont de Livarot le 16 avril 1686. Certaines rentes sont redéfinies à cause du changement de propriétaire.

Jacques de Brossard, sieur de la Chapelle, avec la caution de son frère François de Brossard, sieur de Neufville est à présent chargé des paiements que son père avait convenus avec Pierre du Buat.

Bail de la terre et ferme de la Boudignière jouxtant la verrerie

— Le 20 décembre 1690, *« Fut présente Marguerite de Philippes, femme et épouse de Jacques de Brossard, écuyer, sieur de la Chapelle et de lui civilement séparée quant aux biens, laquelle a baillé à ferme pour le temps et terme de six ans, commençant au jour de Noël prochain et finir à pareil jour, le dit temps accompli, à Léonard Picot, présent et acceptant le présent : c'est à savoir la ferme et terre de la Boudinière, appartenant à la dite Demoiselle comme elle se contient, avec haies et arbres [...] assise à Tortisambert [...] retenue faite par la dite Demoiselle de la chambre de dessus la cave avec la cave de dessous, pour en jouir à sa volonté [...] »*

15. Par an, il y a 1 denier d'intérêt pour 18 denier de capital, soit environ 5,5 %.

16. Fonds du notariat de Saint Martin de Fresnay (siège de Montpinçon) déposé aux Archives Départementales du Calvados. Le contrat est écrit de la main de Jacques ; en revanche, la reconnaissance qui figure à la suite est de celle du notaire.

Souffrira le dit preneur de faire un jardin à porée¹⁷ dans le circuit du chargeoir de la dite verrerie, ensemble bâtir une maison dans le circuit, ainsi que la dite Demoiselle avisera bien, le tout au moindre dommage que faire se pourra. Et fut le bail ainsi fait en outre ce que dessus par le prix de 150 livres par an, payable en trois termes.

En outre la Demoiselle a fait retenue de la mare étant dans la cour de la ferme, proche la fontaine pour avoir des halbrans¹⁸ sur la dite ferme. Présence de Me Ollivier Regnould et Jacques Retout, demeurant à la verrerie, témoins. Fera la Demoiselle réparer les maisons de la ferme, en sorte et en temps que le dit Picot n'en aura aucune incommodité. »¹⁹

Bail de la verrerie

— Le 20 décembre 1690, « Furent présents en leur personne Jacques de Brossard, écuyer, sieur de la Chapelle et Demoiselle Marguerite Philippes, son épouse et de lui civilement séparée quand aux biens, lesquels ensemble, un seul pour le tout, sans division, ont reconnu avoir baillé à ferme pour 6 ans [...] à Tenneguy Mallard, écuyer, sieur de Trémont et à Demoiselle Anne de Baudre, son épouse absente [...] c'est à savoir :

— Le corps de logis servant de halle à la verrerie de Tortisambert appartenant aux dit sieur et Demoiselle de la Chapelle, avec deux petites chambres étant attachées au bout de la dite verrerie [...].

— Si le dit sieur et Demoiselle de Trémont voulussent faire bâtir une aistre de maison proche de la verrerie à leurs frais, ils pourront prendre du bois du moins propre et au moins de dommage que faire se pourra...sur la terre et ferme du sieur de la Chapelle. Laquelle maison demeurera en fin du bail au profit du sieur bailleur. »

— En cas d'incendie de la verrerie, les preneurs s'obligent de la faire réédifier à leurs frais.

— Le sieur de Trémont pourra prendre de la terre à hourder au lieu accoutumé, tant pour l'entretien de la verrerie que faire bâtir.

— En fin de bail, s'obligent les preneurs de rendre le corps de logis de la verrerie en bon état, ainsi que le matériel suivant:

17. Jardin potager. Plus généralement, les légumes pour faire la soupe (poireaux).

18. Variété de canards.

19. Fonds du Notariat de Saint Martin de Fresnay (siège de Montpinçon) déposé aux Archives Départementales du Calvados.

- 1 bancard avec le lien de fer et 200 livres de poids en fonte ou potin²⁰.
- 6 marbres de fer pesants 27 livres, divisés en 3 grands et 3 petits.
- Tous les fers servants à ladite verrerie avec 10 manches de bois, le tout pesant 177 livres²¹.
- 1 fourche de fer pareille aux autres servant à la verrerie.
- 3 crochets servant aux places pour travailler à la dite verrerie.
- 1 brouette, laquelle sera rendue neuve à la fin du bail.
- 1 gros moule à grosse côte.
- 1 moule à pied à côte.
- 1 moule à pied à large côte.
- 1 moule à 2 côtes à pied.
- 1 moule à carreaux.
- 1 moule à jalousie.
- 2 petits moules à bouton.
- 1 règle de fer.
- 5 fonceaux de bois propre à faire des pots²²
- 4 [traviers] qui seront rendus comme ils seront en fin du bail²³.
- 6 [journées] avec les portes sans serrure²⁴.
- 4 seaux propres à la dite verrerie, chacun environ 7 pots...
- 2 fûts de bois avec 5 auges de bois...
- 1 vieux coffre servant à mettre la soude.
- 1 coffre fermant à clef tenant environ 3 boisseaux.
- 2 barattes servant à ... les verres...

20. Instrument qui sert à peser, formé d'un fléau mobile suspendu et de plateaux dont l'un porte la chose à peser, l'autre les poids étalonnés. Potin: alliage à base de cuivre et d'autres métaux comme le plomb, l'étain...

21. Ces outils, malheureusement, ne sont pas détaillés.

22. Fonds de bois pour former les pots et les laisser sécher dessus. Ces pots sont de grands récipients en terre réfractaire qui sont faits et séchés sur place. Ils sont mis dans le four pour y fondre le verre et maintenir celui-ci à température d'utilisation pour être cueilli avec une canne ou un ferret.

23. Signification qui n'a pu être trouvée, sans doute élément concernant la construction du four.

24. Il doit s'agir de petites portes pour introduire les marchandises terminées à recuire dans l'arche qui se trouve à la partie supérieure du four. L'origine de journée vient sans doute que ces marchandises étaient comptabilisées tous les jours pour chaque ouvrier.

— « À l'égard des terres provenant de la dite verrerie, pendant le bail, le sieur preneur pourra faire éplucher le verre qui se trouvera dedans [...]. Ne pourra emporter aucune terre hors du dessus le lieu.

Le bail ainsi fait pour le prix et somme de 70 livres par an, payable en 2 termes. S'obligent le sieur et Demoiselle de Trémont de décharger le sieur et Demoiselle de la Chapelle à l'avenir de ce jour de la taxe de la Chambre des Comptes... »

M^e Olivier Regnout, sieur de la Fontaine et Robert Cochon, témoins.

Contrats de ventes de verres et d'achats de soude

— Le 24 mars 1691, « Tenneguy Mallard, sieur de Trémont demeurant à présent en la verrerie de la paroisse de Tortisambert a vendu et promis livrer au sieur Jean Fret, marchand [verrier], demeurant en la paroisse de Neuilly au Perche²⁵, stipulé et représenté par Nicolas Hurard, aussi marchand verrier, demeurant ordinairement en la ville de Rouen, paroisse Saint Martin, porteur de la procuration du dit sieur Fret [...].

Le sieur de Trémont a reconnu avoir vendu au sieur Fret:

- Tous les verres de quelques sortes qu'ils puissent être, avec les assortiments qu'il fera faire en la dite verrerie, à commencer du premier jour de mai prochain et continuer jusqu'au jour de Noël prochain venant, en deux ans, sans que le sieur de Trémont en puisse vendre ni faire vendre durant le dit temps à autres personnes qu'au dit sieur Fret ou à ses commis et préposés.
- À la charge par le sieur Fret ou à ses commis de se livrer des dits verres et assortiments en la dite verrerie de Tortisambert de quinzaine en quinzaine, à commencer du dit premier jour de mai prochain pendant le dit temps, à la charge par le sieur Fret ou à ses commis et procureur de payer le prix des dits verres, lors de la livraison.
- Le nombre à la livraison sera 108 verres de cristal à raison de 7 livres le cent et le verre commun à raison de 50 sols le cent, en outre, sera donné par le sieur de Trémont un quart de cent de jet par chaque somme²⁶ composée de 2.000 verres ou plus. S'oblige, en outre le sieur de Trémont de

25. Localité qui est peut être à présent Neuilly sur Eure, dans l'Orne, a. d'Alençon. c. Longny au Perche.

26. Charge d'un cheval bûte. Le jet c'est pour compenser la perte causée lors de la manutention.

faire et livrer les dits verres bons, valables, bien faits, assortis et propres à boire selon la coutume des marchands, sans en pouvoir vendre ni distribuer à autre personne qu'au dit sieur Fret ou ses procureurs, à peine de 1.500 livres d'amende en cas de contravention applicable à l'hôpital [...]

— Sur chaque somme de verre, il y aura pour assortiment : un quarteron de bouteilles « presteresses, fioles et gobelets » à égale proportion. À l'égard du cristal, ledit sieur de Trémont s'oblige de donner par chaque charge de trois cents de cristal, un quarteron d'assortiment en telle espèce que le dit sieur marchand demandera.

Le sieur Hurard en sa qualité de procureur du sieur Fret, s'oblige d'avancer au sieur de Trémont le nombre de quinze cents de soude. À savoir cinq cents de bonne soude à 24 livres le cent²⁷ pour faire du cristal et un millier de petite roquette ou petite soude à 17 livres le cent bonne pour faire du petit verre. Le tout promis et livré en la verrerie du sieur de Trémont et en cas que le dit sieur de Trémont se trouve bien de ladite soude, il en sera libre d'en prendre tant plus ou moins qu'il lui plaira et qu'il en aura besoin [...]. »

Annulation du bail de la verrerie et règlement amiable

Avec les accords conclus dans le contrat ci-dessus, toutes les précautions sont prises, semble-t-il, pour que la verrerie fonctionne avec profit.

Le 13 août, c'est à dire un peu plus de trois mois après la première livraison de verres, Jean du Belle, écuyer qui travaillait à la verrerie, décède. À son inhumation dans le cimetière de Tortisambert sont présents Gilles de Mésenge, de Brossard, Malard et Françoise de Mésenge. Le 7 octobre, soit à peine deux mois plus tard, trois actes passés « à l'escriptoir par devant les notaires gardes notes royaux pour la vicomté d'Argentan pour le siège de Pont de Livarot » révèlent la gravité de la situation financière du gestionnaire de la verrerie de Tortisambert : plusieurs centaines de livres de déficit avec une incapacité d'assurer les paiements. Que s'est-il passé ? Faut-il relier cette situation au décès de Jean du Belle ? Y a-t-il eu dans la verrerie une catastrophe, un incendie par exemple, qui aurait entraîné

27. Jacques Savary, sieur des Brulons, dictionnaire universel de commerce: Il y a des marchandises qui se vendent au cent de pièces, d'autres au cent en poids (50 kilos environ).

un arrêt temporaire de la production, ou plus simplement une incapacité de faire face aux engagements pris ?

Le premier acte est passé avant midi. Après un rappel des modalités du bail de la verrerie, on trouve cette explication : « *Comme Tenneguy Malard, sieur de Trémont aurait été morosif* » de payer le fermage à Jacques de Brossard, sieur de la Chapelle. Pour éviter de grands frais de justice, une transaction finale et irrévocable est faite le 7 septembre par devant le bailli à Trun : le sieur de Trémont, volontairement fait remise au sieur de la Chapelle de toute la jouissance qu'il avait au droit du contrat passé le 20 décembre 1690, pour le bail de la verrerie et de tous ustensiles et meubles s'y trouvant.

Un arrangement pour solder les paiements est fait et le sieur de Trémont s'oblige de travailler à la verrerie au profit du sieur de la Chapelle « *autant que le fourneau sera allumé* » et de donner une partie de son salaire : 22 livres 10 sols par trimestre.

De plus il délaisse tous les restes de verre et toutes les terres qui peuvent être dans la verrerie et au dehors, tant pilés qu'à piler.

Sont présents à la signature de cet acte : Anthoine Hauton, sieur de la Garenne, marchand de Croupte et Robert Cochon, journalier demeurant au Tortisambert.

Le deuxième acte est passé après midi. Tenneguy Malard, écuyer, sieur de Trémont, de la paroisse de la Villette, bailliage de Caen, sous le ressort de la Carneille « *à présent demeurant en la paroisse de Tortisambert, lequel gagea exécutoirement payer [...] comme terme eschu de passé à Anthoine Hauton, sieur de la Garenne, marchand, de la paroisse de Croupte, au droit de l'adjudication de la vente de Montpinçon, la somme de 326 livres restant de plus grande somme pour cause et livraison de marchandise de bois [...]. Pour la solution du paiement des 326 livres, le sieur de Trémont a cédé et transporte par la présente au sieur Hauton, 50 livres à prendre chacun an sur deux obligations de Denys Barassin, son fermier, de la paroisse de la Villette. A été stipulé entre les deux parties que pour avancer le paiement des 326 livres que le sieur de Trémont consent et accorde que le dit Hauton reçoive en son lieu et place des mains du sieur de la Chapelle, écuyer, maître de la verrerie de Tortisambert, la somme de 15 livres par mois, à commencer un mois après que le sieur de Trémont commencera à travailler à la verrerie sous le nom du sieur de la Chapelle [...].* »

Le troisième et dernier acte est aussi passé l'après midi. Jacques de Brossard, sieur de la Chapelle, demeurant en la paroisse

de Tortisambert « gagea exécutoirement payer à Anthoine Hauton, sieur de la Garenne, marchand de la paroisse de Croupte, la somme de 131 livres 13 sols, savoir 70 livres à la décharge du sieur de Trémont, verrier, et le surplus montant à 71 livres et 13 sols payées à Maître Claude Jullien²⁸, sieur des Longfossés. »

Sont présents à la signature de ces deux derniers actes: Robert Cochon demeurant à Tortisambert et Jacques Jamot, journalier du Mesnil Bacley.

Nouveau contrat d'achats de soude et de manganèse et de ventes de verres

— Le 24 octobre 1691, « à Livarot²⁹ avant midi, furent présents en leur personne Nicolas Hurard, marchand faïencier demeurant à Rouen et Jacques de Brossard, sieur de la Chapelle de la paroisse de Tortisambert, maître de la verrerie du dit lieu tant pour lui que pour Demoiselle Marguerite Philippe, son épouse absente [...]. Lesquels ont fait marché et accord ensemble pour l'entretien de la verrerie de Tortisambert appartenant au sieur de la Chapelle ainsi qu'il ensuit pour le temps et terme de cinq ans consécutifs à commencer au premier jour de novembre prochain [...] ». Tel est l'entête de deux actes rédigés à suivre.

— « Le sieur Hurard s'oblige fournir au sieur de la Chapelle de la soude d'Alican, bonne, loyale et marchande propre à faire des verres, pendant cinq ans, tout autant qu'il en pourra falloir pour l'entretien de la verrerie, laquelle soude, le dit Hurard s'oblige de la rendre dans la verrerie, au prix de vingt deux livres le cent [...]. S'oblige aussi le sieur Hurard de fournir de la petite soude à seize livres le cent ainsi que toute la couleur nommée manganèse nécessaire pour trente six livres le cent. Le règlement de ces fournitures sera fait tous les mois.

— Livraison de quinzaine en quinzaine, à prendre dans la verrerie, suivant et conformément au mémoire des marchands suivant l'usage de tous temps. Le sieur de la Chapelle renonce de vendre à autres personnes, sous quelque prétexte que ce soit, à peine de tous dépends, dommages et intérêts. Le sieur Hurard, dans le temps défini ci-dessus, s'oblige de se livrer de toutes les marchandises aux conditions et prix qui suivent :

28. Sur Claude Jullien, voir la note n°4.

29. Tabel. de la vicomté d'Orbec pour le siège de Livarot, déposé aux Archives Départementales du Calvados.

- *Le cristal à raison de 7 livres le cent, 108 pour cent; le chambourin à raison de 50 sols le petit cent, 105 pour cent; tous les cornets et fignettes longues qui pourront être faits, à raison de 25 sols le cent; les fignettes plates à raison de 9 livres le millier...*
- *Le sieur Hurard s'oblige de s'en livrer, de payer toutes les quinzaines et de régler les comptes chaque mois pendant cinq ans. Il ne pourra être obligé de prendre sur deux milliers de chambourin que trois cents de cristal.*
- *Le sieur de la Chapelle s'oblige donner un quarteron de chambourin par charge de cheval, sans aucun paiement. Il pourra prendre pour sa nécessité le nombre d'un cent de cristal et un demi cent de chambourin sans contredit. De plus il devra faire deux semaines de pointus et une d'ollivettes et faire aussi au dit sieur Hurard les assortiments qui lui pourra falloir, suivant et conformément à la coutume des marchands du pays et au prix qu'ils pourront valoir lesquels assortiments ne seront faits qu'à la dernière place seulement.*
- *Renonçant le dit sieur de la Chapelle, pendant les dits cinq ans à faire plus de trois places à son fourneau et en faveur duquel marché, sans quoi il ne serait être fait. Le sieur Hurard doit donner dans la quinzaine de ce jour la somme de 100 livres que le dit sieur de la Chapelle s'oblige rendre au dit sieur Hurard dans la Guibray³⁰ prochaine.*
- *Promettant les dits sieurs tenir et entretenir tout ce que dessus sur l'obligation de tous leurs biens, à charge de faire contrôler.* » Présence de Charles Legallois, hôtelier, Nicolas et Jean Le Court du dit Livarot. Six signatures au bas de ce contrat: J. de Brossard, Nicolas Hurard, C. Legallois, N. et J. Lecourt et Le Camus (le notaire).

L'analyse du contrat d'achats de soude et de ventes de verres, qui est exceptionnel, révèle l'engagement des deux parties. Jacques de Brossard, qui a fait des études de droit³¹, veut que tout soit écrit avec précision par devant un officier de justice. Il obtient satisfaction mais le marchand Nicolas Hurard fait aussitôt référence à la coutume des marchands du pays et les conditions sont moins nettes. Enfin, 100 livres lui sont demandées comme garantie du marché.

30. La foire de Guibray à Falaise, au mois d'août.

31. Le 12 mars 1703, il déclare au Bailli de Saint Pierre sur Dive, qu'il a été reçu au serment d'avocat le 8 février dernier et lui demande à postuler en ce siège ainsi que les autres avocats. Sur la carrière de Jacques de Brossard, voir notre article: La justice à St Pierre sur Dives 1638-1791, paru dans H.T.P. n° 95, septembre 2006.

Hypothèse sur la durée d'activité de la verrerie.

Ce contrat a-t-il été honoré? Aucun document ne le prouve.

La verrerie a-t-elle fonctionné dans les années suivantes? Rien ne permet de l'affirmer. Toutefois, on note la présence à Tortisambert de personnes originaires de la Ferrière. Ainsi, le 9 février 1692, Jean Le Couturier fils d'Antoine de la paroisse de la Ferrière, évêché du Mans, épouse Catherine Cochon fille de Robert de Tortisambert, en présence de Jacques de Brossard, sieur de la Chapelle, Pierre Chesnel, Robert Cochon et Jean Bigot. Jean Le Couturier est sans doute un maître verrier car en 1716³² il demeure en la manufacture des glaces de Saint-Gobain en Picardie...

Cette constatation amène à faire un rapprochement avec un ouvrage publié tardivement, en 1723, mais contemporain de la verrerie de Tortisambert. Dans ce *Dictionnaire de commerce* de Savary (Jacques), sieur des Brulons³³, le droit du commerce est souvent cité, ce qui nous fournit quelques renseignements sur les verreries; en particulier sur celle de Tortisambert:

«Des autres ouvrages de verre qui se font aux verreries [...]. Dans les unes on souffle les verres à boire, soit ceux qu'on appelle de cristal, soit ceux qu'on nomme fougère; dans les autres on ne fabrique que des bouteilles de gros verre dont l'usage et la consommation sont devenus très considérables depuis que l'on a cru que les plus excellents vins se conservent mieux dans ces bouteilles que sur leur lie.

Il y en a pour les bouteilles de verre fin qu'on couvre d'osier blanc; mais la fabrique en est beaucoup diminuée depuis le goût qu'on a pris pour les bouteilles en gros verre. Il y en a même où l'on ne fait que de légers ouvrages, soit de curiosité, comme les bénitiers, des aiguères, des flambeaux, des carafes, des flacons de toutes sortes, des salières, des huiliers et vinaigriers, des soucoupes, des gobelets, des cloches pour les jardins, des matras, cornues et alambics pour la chimie, etc.

Les principales de ces verreries sont celles de la Généralité d'Alençon, particulièrement à Nonant dans la forêt d'Exmes, à Tortisambert dans celle de Montpinçon et les deux qui sont dans le Thimerais.»

32. Devant les tabellions de la vicomté d'Argentan et Exmes, siège de Pont de Livarot, Jean Le Couturier dit Bourguignon ayant épousé Marie Cochon donne une procuration à Jacques de Brossard.

33. 2 volumes in folio, consultés aux Archives Départementales du Calvados.

Dans ce même ouvrage, au sujet des olivettes citées ci-devant dans le contrat du 29 octobre 1691, on trouve un article sur ces *«verroteries qui sont propres aux naturels de l'Amérique ou aux noirs d'Afrique. Parmi celles-ci il y a des olivettes citron, d'autres blanches. Elles consistent en divers grains de verre de toutes couleurs et diverses grosseurs, percées par le milieu, pour être enfilées, et pour faire des colliers, des bracelets, des pendants d'oreilles et autres ornements, dont les habitants et surtout les femmes de ces pays-là aiment fort à se parer.»*

Le *Dictionnaire des Sciences, des Lettres et des Arts* de Bouillet (1869) donne à peu près la même définition: *«Olivettes – Les joailliers appellent ainsi des perles fausses, ordinairement blanches, en forme d'olive, dont on fait commerce avec les Africains.»*

Le vitrail

Éléments descriptifs et techniques

Florent CHABOISSIER, *maître-verrier*

Le vitrail traditionnel peut être défini comme une mosaïque de pièces de verres ; celles-ci, en fonction du destinataire et du projet, sont colorées ou non et peintes ou non. Les pièces sont reliées entre elles, soit par du plomb, soit par du béton ou de la résine s'agissant des vitraux en dalles de verre (par exemple, les vitraux de l'église de Vimoutiers, créés par Gabriel Loire – l'un des ateliers de Chartres).

Aujourd'hui, d'autres orientations supprimant les liens (plombs ou béton) se développent ; ces « murs » de lumière sont travaillés par thermoformage, collage à froid ou encore par *fusing* (fusion par la chaleur de plusieurs verres, éventuellement de couleurs différentes, mais compatibles).

Le verre est constitué de silice (sable) et de différents matériaux, permettant plus ou moins de transparence et de translucidité et l'obtention d'un verre neutre ou coloré dans la masse par adjonction d'oxydes métalliques tels que le cobalt, le cuivre, le fer, le manganèse, etc. L'or en particules très fines a également pu être utilisé. La légende évoque aussi l'utilisation de pierres précieuses (rubis ou autres) qui auraient contribué à la qualité colorée des vitraux de la Cathédrale de Chartres !

La technique de fabrication des feuilles de verre a évolué, passant du verre soufflé en plateau ou en cives au verre soufflé en manchon, sorte de grande bouteille qui, à chaud, est fendue et remise à plat avant re-cuisson pour stabilisation moléculaire.

La nature et la qualité du verre utilisé pour les vitraux sont liées à son « imperfection » même, avec l'existence acceptée et recherchée

le cas échéant de bulles d'air, de stries, d'épaisseurs variables sur la plaque utilisée, de différents plaquages sur verres soufflés blancs ou colorés.

La technique de réalisation des vitraux n'a pratiquement pas évolué depuis le Moyen Âge, hormis quelques aspects concernant les outils et les fours. C'est ainsi que le diamant qui permet aujourd'hui la coupe des pièces de verre apparaît au ^{xvi}^e siècle; auparavant celle-ci était assurée avec un fer chaud. De même, le plomb laminé s'est substitué au plomb raboté. Enfin, les fours se sont modernisés dans leur conception et leur fonctionnement, abandonnant le bois pour utiliser l'électricité ou le gaz.

La réalisation d'un vitrail au plomb comporte différentes phases qui peuvent varier selon le commanditaire: public, religieux, profane ou création propre de l'artiste verrier. Mais, globalement, les étapes suivantes sont requises pour obtenir un panneau élaboré selon la technique traditionnelle:

- La réalisation d'une maquette au 1/10^{ème} en général, constitue la première étape; elle est établie suivant une thématique choisie ou proposée qui peut être figurative, abstraite ou géométrique; elle utilise l'aquarelle pour donner un aperçu proche de l'effet recherché. Cette maquette doit en principe être en cohérence avec le lieu et les destinataires du projet.

- La seconde étape, quand la maquette est acceptée, consiste dans la réalisation du carton grandeur du vitrail, qui tient compte des mesures réelles relevées sur place et dans lequel apparaissent les traits, valeurs et couleurs, ainsi que le dessin des plombs et des barlotières si le vitrail est composé de plusieurs panneaux (en principe ne dépassant pas 1 x 1m); il s'agit de structures métalliques visant à la rigidité et au maintien de la verrière.

- Un calque est ensuite dessiné à partir du carton avec référence des couleurs choisies par les commanditaires ou l'artiste et numérotation de chacune des pièces.

- Celui-ci est reporté sur un papier fort permettant d'identifier chaque pièce avec sa référence et sa couleur. Le calibrage des pièces consiste à couper ce deuxième carton très précis avec des ciseaux spéciaux à trois lames qui suivent le dessin le plus finement possible, en retirant l'âme du plomb prévue pour sertir les différentes pièces du puzzle.

— Ces calibres vont permettre la coupe au diamant ou de nos jours aussi à la roulette des différents verres de couleur, à repositionner côte à côte sur le ou les calques.

— Les panneaux peuvent être montés en plomb provisoire très fin permettant le travail de peinture, s'il est envisagé dans la maquette. Les pièces peuvent aussi être disposées sur une table éclairante afin d'être peintes. La peinture consiste en un mélange après broyage d'oxydes métalliques de fer ou de cuivre, avec une poudre de verre extrêmement fine, le tout appelé communément grisailles (de différentes couleurs).

— Plusieurs cuissons sont parfois nécessaires (le verre ramollit à partir de 630°, les grisailles se fixant ainsi en surface).

— La mise en plomb s'opère sur une table de bois afin de maintenir chaque pièce au cours du montage avec des clous spéciaux. Ensuite, les ailes du plomb sont rabattues afin de serrer les verres entre eux.

— Chaque intersection de plomb est soudé à l'étain avec un fer chauffé, ayant une panne en cuivre, permettant le maintien de l'ensemble ; l'étain fond à 330° et le plomb à 342° ; cette légère différence suppose un geste et un temps de soudure adaptés afin d'obtenir le résultat attendu et ne pas faire fondre le plomb.

— Quand le recto et verso du panneau ont été soudés, un mastic liquide est passé sur toute sa surface afin de le faire pénétrer sous les ailes de plomb ; le mastic est un mélange de blanc de Meudon, d'huile de lin et de siccatif. Il va permettre l'imperméabilisation du panneau et sa rigidité. Un nettoyage à la sciure, papier ou chiffon est nécessaire ensuite afin d'enlever le trop plein de mastic.

— Après un temps de séchage d'une dizaine de jours, le panneau est prêt à être posé. Cette phase varie totalement en fonction de l'importance et de la nature du chantier.

Les ateliers de création et/ou de restauration de vitraux se différencient selon leur taille et leur effectif (de 1 à 10 personnes). Au siècle dernier et jusqu'au milieu du ^{xx}e siècle, de grands ateliers réalisant les nombreuses commandes religieuses ou autres, employaient jusqu'à une cinquantaine de salariés occupant par catégories, des tâches différentes. De nos jours, coexistent :

— des ateliers de verriers plus ou moins importants, qui réalisent des chantiers de restauration ou de création, le cas échéant à partir d'une maquette de peintre ;

— des artisans travaillant seuls ou avec quelques salariés, dont la production s'inscrit davantage dans les arts décoratifs, pour ce qui relève de leur création, ou plus classiquement dans le monde de la restauration ;

— enfin, quelques artistes font le choix de s'exprimer, pour leur création personnelle, au travers de ce matériau verre au même titre que le peintre ou le sculpteur.

L'École des Métiers d'Art de Paris, devenue l'Ecole Supérieure des Arts Appliqués et des Métiers d'Art (l'ESAAMA) décernait la première et la seule en France jusqu'à ces dernières années, le diplôme de Maître Verrier après une formation spécifique de trois ans accessible par concours. Aujourd'hui, d'autres structures proposent des formations dans le cadre d'un contrat d'apprentissage, de professionnalisation ou de formation continue.

La briqueterie de Montpinçon

Jack MANEUVRIER

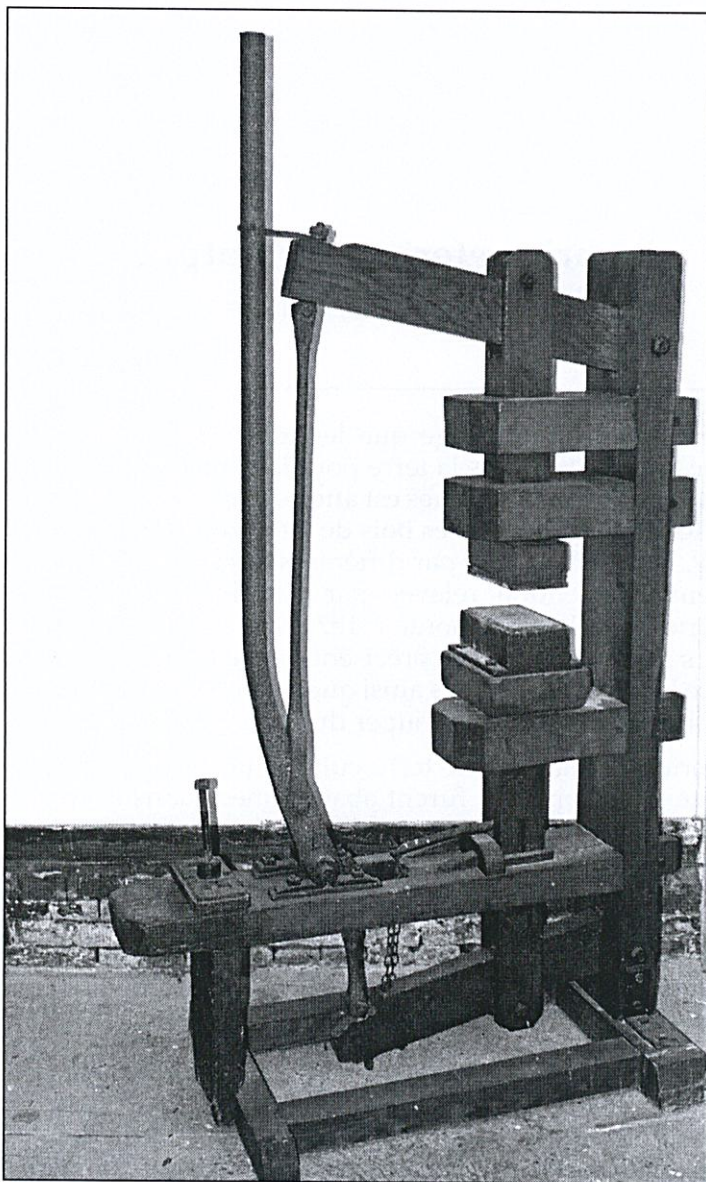
Parmi les droits d'usage que les tenanciers avaient dans les forêts, celui d'extraire de la terre pour la confection de poteries ou la façon de tuiles et de briques est attesté à plusieurs reprises. L'une des tuileries situées dans les bois de Quevrue, sur la commune de Boissey, nous est connue par différents documents du XVIII^e siècle. La première mention relevée par Henri Paumier¹ concernant la tuilerie de Boissey remonte à 1571. Des baux de 1576 et 1604, toujours selon H. Paumier, précisent que le tuilier aura le droit de prendre la terre dans le bois ainsi que la bruyère pour cuire sa tuile mais il lui était interdit de couper du bois.

La brique et la tuile de terre cuite, d'un usage fort répandu à l'époque gallo-romaine, furent abandonnées dans la construction pendant plusieurs siècles et ce n'est qu'au XIII^e siècle que la tuile d'abord, puis la brique à la fin du XV^e siècle, font leur réapparition dans certains monuments de notre région. Hors du Pays d'Auge, l'emploi de la brique avait supplanté l'emploi de la pierre; et l'occupation anglaise en Normandie au XV^e siècle est sans doute l'une des raisons qui firent revenir ces matériaux en faveur auprès des constructeurs.

La briqueterie de Montpinçon

Quand on quitte Le Billot en direction de Livarot, peu avant le manoir de Beauvoir, sur le côté gauche de la route, on peut encore

1. Henri PAUMIER, La tuilerie de Boissey, *Histoire et Traditions Populaires* n° 16, décembre 1986.



Moule à briques

remarquer les ruines des anciens fours à briques. Ces fours, cadastrés A 70, étaient, en 1837, la propriété de M. Gaston Lalouel, domicilié à Tortisambert au manoir de Beauvoir. En 1865 M. Lenteigne de Logivière en fait l'acquisition et les transmet, quelques années plus tard, à son gendre, le comte Henri de Beaune. Ce dernier ayant été tué lors de la guerre 1914-1918, la briqueterie est vendue à Alfred Marie, ancien maire de Montpinçon, célèbre fromager, fabricant de camemberts, qui en sera le dernier propriétaire.

De 1834 à 1930, la briqueterie ne comprendra jamais plus de 8 ouvriers et, d'après les dénombrements de population, le plus souvent, on ne recense que le briquetier et deux aides.

En 1976, nous avons eu l'opportunité de rencontrer Mme Francine Lebreton, ancienne épicière à Sainte-Marguerite-de-Viette, fille d'un ancien briquetier née en 1908. Elle nous a relaté ses souvenirs quand ses parents exploitaient la briqueterie de 1905 à 1910 : « La terre était extraite à la pioche et triée sur place. Il fallait enlever tous les cailloux car elle était pétrie avec les pieds et il fallait éviter que les ouvriers se blessent. Quand la terre avait atteint une certaine consistance, on la transportait dans un wagon à rails, à proximité des fours où se tenait l'ouvrier chargé de la mettre en moule. Ce moule avait la dimension de deux briques. On tassait la terre avec le poing et on la dorait (lissait) avec une plane en bois. On enlevait les bavures avec un couteau en bois — c'était bien souvent le travail des enfants — et on mettait les briques à sécher sous des hallettes, sorte de hangars d'une trentaine de mètres de long, couverts de planches et dont le sol avait été sablé. »

Quand les briques étaient bien sèches, on faisait une cuisson une ou deux fois par an. La flamme bleue qui s'échappait du four indiquait que les briques étaient cuites mais il fallait attendre au moins deux jours avant de les sortir du four. Le four était chauffé avec des « bourrées chauffournières » confectionnées pendant l'hiver quand les briquetiers ne pouvaient plus extraire la terre. Ces bourrées mesuraient environ deux mètres de long et les branches étaient liées avec un *hart*, une sorte de tresse en bois. On finissait la cuisson avec des branches de chêne écorcées (l'écorce ou tan avait été vendu aux tanneries).

Les briques étaient vendues aux maçons de la région ou aux particuliers. Elles n'étaient pas de très bonne qualité : celles qui



Brique fabriquée à Montpinçon

avaient séjourné au milieu du four étaient très cuites et légèrement vernissées mais les autres étaient généralement friables. Certaines briques étaient marquées « Forêt de Montpinçon » et d'autres « H. B. », initiales d'un ancien propriétaire, Henri de Beauney. Quelques belles briques étaient façonnées avec un moule à levier, la terre était alors beaucoup mieux tassée et la brique de meilleure qualité.

De nombreuses habitations de la région ont été bâties avec les briques de Montpinçon : l'ancienne mairie-école, l'ancien presbytère et lorsque les constructions en colombages ne furent plus à la mode, à la fin du XVIII^e siècle, on restaura de nombreuses fermes et bâtiments agricoles avec la brique.

La chasse

Jack MANEUVRIER

La forêt a toujours été un lieu privilégié pour la chasse. Non seulement le gros gibier (sanglier, chevreuil) y vit en permanence mais les colonies de lapins, amateurs de jeunes pousses d'arbre, y prospèrent également. Sous l'Ancien Régime, le droit de chasse est réservé au seigneur haut-justicier, sauf en Normandie où il l'est aux seuls seigneurs du fief. La chasse est donc par excellence le privilège et le plaisir du noble¹.

L'ordonnance de mars 1516 interdit la chasse dans les forêts, buissons et garennes royales à quiconque ne pourrait justifier d'une concession expresse du roi ; les braconniers « incorrigibles et obstinés » seront punis du « dernier supplice ». De façon plus générale, l'ordonnance fait prohibition pour les sujets « non nobles non privilégiés ».

La grande ordonnance des eaux et forêts prise à Saint-Germain-en-Laye en août 1669 réserve quarante et un articles au droit de chasse, mais exclut la peine de mort et interdit « *à tous gentilshommes et autres ayant droit de chasse, de chasser à pied ou à cheval avec chiens ou oiseaux, sur terres ensemencées depuis que le blé sera en tuyau et dans les vignes depuis le premier jour de mai jusqu'à la dépouille.* »

Les raisons pour interdire la chasse aux roturiers sont la négligence de leurs occupations artisanales ou agricoles, la destruction du gibier, les dégâts dans les cultures et le port d'arme qui inquiète les nobles. Il semble cependant, tout au moins au XVIII^e siècle en

1. Guy CABOURDIN, Georges VIARD, *Lexique historique de la France d'Ancien Régime*, Armand Collin 1990.

Normandie où les roturiers ont pu acquérir des terres, que de nombreux propriétaires disposent d'un droit de chasse pour les petits animaux. Comment expliquer autrement la présence dans les inventaires après décès, de fusil dans pratiquement toutes les fermes ?

Ainsi, lorsque le 29 juillet 1792, en conformité avec la loi du 8 juillet qui stipule que « *tout citoyen est obligé de livrer ses armes* », les citoyens de Berville² dont les noms suivent se présentent au greffe de la municipalité³ :

- Pierre de May, un fusil, deux pistolets, quatre onces de poudre et autant de plomb.
- Jacques Lecouvreur, un fusil, une once de poudre et une ½ livre de plomb
- Pierre Couret, un fusil, une ½ livre de plomb
- Nicolas Butant, un fusil, une once de poudre
- Georges Coureuil, maire, deux fusils, deux pistolets pour la défense de sa maison, une livre de balles, ½ livre de poudre.
- Jacques Lecene, procureur, un fusil.
- Michel Chemin, un fusil, un pistolet, deux coups de poudre.
- Joseph Bellais, un fusil, une baïonnette, un pistolet.
- Pierre Laverge, un fusil, un pistolet.
- Niols Aubin, un fusil.
- Pierre Dusoïr, deux fusils, deux pistolets.
- Magloire Cherel, fils, trois fusils.
- Nicolas Desnoyers, curé, un fusil et environ deux coups de plomb.
- Jacques Chemin, domestique du sieur Dunot du Quesnay, un fusil.
- Thomas Delaunay, deux fusils.

La Révolution ayant supprimé les privilèges, tous les propriétaires furent autorisés à chasser sur leurs terres et même à louer leur chasse à des particuliers comme en témoigne le bail suivant⁴.

2. Canton de Saint-pierre-sur-Dives.

3. Archives départementales du Calvados 453 E dt.

4. Bail fourni par M. Pierre Frémont, maire de Saint-Georges-en-Auge.

Location pour la chasse de la forêt de Montpinçon

Le 8 juin 1899

Entre les soussignés

Madame de Logivière⁵ et ses enfants consentent à louer à 7 actionnaires qui se réservent le droit de porter ce nombre à 10, la forêt de Montpinçon qui contient 200 ha, bien connus des preneurs et cela sans charges aux conditions suivantes :

1° Les actionnaires seront sous la surveillance d'un président qui réglera directement avec les propriétaires et se chargera de toutes les conditions au lieu et place des actionnaires qui eux régleront directement avec le président.

2° Il sera permis aux preneurs de chasser au chien courant et ferme ; la chasse au furet est interdite et ils ne chasseront que pendant la durée de la chasse ; ils ne pourront se faire autoriser à chasser le lapin après la fermeture, sauf la dernière année pendant laquelle ils pourront se faire autoriser et cela sans occasionner de dégâts.

3° Pour la chasse à la bécasse, ils jouiront des arrêtés préfectoraux.

4° Les actionnaires ne seront pas responsables des dégâts que le gibier pourrait faire dans la propriété mais seulement envers les riverains.

5° Les actionnaires seront autorisés à apporter dans la dite chasse, le gibier nécessaire pour repeupler mais seulement à leurs risques et périls sans que les propriétaires aient à donner aucune indemnité de n'importe quelle nature.

6° Les actionnaires ne pourront réclamer aux propriétaires aucune indemnité pour le cas où le gibier viendrait à manquer ; c'est avec cette prévision que les actionnaires sont autorisés à peupler la chasse.

7° M. de Beaunay⁶ aura le droit de chasser quand il lui plaira.

8° Monsieur Oscar Ouin, fermier des bois a, par son bail, le droit de chasser un jour la semaine pour lui et un de ses enfants.

5. Marie Caroline de Chaumontel née au manoir de Meautry à Montpinçon, le 27 novembre 1832, avait épousé, toujours à Meautry, le 15 août 1853, Gustave Jacques André Marie de Lentaing de Logivière. Monsieur de Logivière fut maire de Montpinçon pendant de nombreuses années. Il habitait le manoir de Beauvoir et possédait, avec la forêt de Montpinçon, la briqueterie.

6. Henri Jules Louis de Beaunay, gendre de Madame de Logivière, avait épousé à Meautry, le 8 août 1893, Jeanne Marie Elisabeth de Lentaing de Logivière.

9° Les actionnaires s'entendront avec le garde pour la destruction des animaux nuisibles.

10° Les bailleurs régleront les coupe de bois, bruyères et fougères etc. Comme bon leur semblera sans que les chasseurs aient rien à y voir.

11° Le présent bail est fait pour huit années qui commencent aujourd'hui dix juin 1899.

12° Il ne sera chassé que deux jours la semaine. Les jours seront choisis au gré des chasseurs après que le garde en soit prévenu et y prenne part : chaque actionnaire pourra être accompagné d'un ami.

13° le garde sera désigné par les actionnaires et devra être agréé par les propriétaires.

14° Au point de vue de la chasse, répression du braconnage, le garde sera aux ordres du président de la chasse et les bailleurs n'auront pas à intervenir dans la circonstance. Les bailleurs se réservent le droit d'employer le garde pour la surveillance de l'exploitation de la forêt.

15° Si les bailleurs et les actionnaires de la chasse en la présence du président venaient à n'être pas satisfaits des services du garde, chacun en ce qui les concerne, il serait pourvu à son remplacement d'un commun accord.

16° Le garde-chasse sera payé et rétribué par les actionnaires et dans le cas où un impôt viendrait à être établi sur les garde-chasses, celui-ci serait à la charge des preneurs.

17° En cas de vente de la dite propriété, le droit de chasse de monsieur de Beaunay sera passé au nouvel acquéreur qui ne pourra chasser que le même jour que les actionnaires.

18° En cas de mauvais temps, l'hiver, les preneurs devront assurer la nourriture du gibier sauf de quoi ils seraient responsables de tous les dégâts constatés.

19° Monsieur de Beaunay donne à titre gracieux le logement du garde à partir de Noël prochain dans la maison occupée actuellement par Facteur Françoise mais les actionnaires paieront l'indemnité qu'il demandera pour partir⁷.

7. Il s'agit vraisemblablement d'une petite maison construite dans le parc à côté du manoir et qui a été utilisée comme logement pour le garde et sa famille jusque dans les années 1960.

Prix

Le bail est fait moyennant un fermage annuel de mille francs payables par le président en deux termes égaux le premier septembre et le premier janvier de chaque année, premier terme exigible, premier septembre prochain. Les bailleurs n'auront affaire pour le paiement qu'au président qui lui recevra les actions séparément et est seul responsable vis-à-vis des bailleurs. Le paiement aura lieu au domicile de Monsieur de Beaunay.

20° Les frais d'enregistrement seront à la charge des preneurs.

21° Les actionnaires de la chasse sont : MM.

Blaise de Saint-Georges-en-Auge

Leboucher des Autels Saint Bazile

Corset du Billot

Guiard de Saint-Georges-en-Auge

Buquet Médéric de Montviette

Alliot de Castillon

Leboucher Aimable de Montviette

Leroy de Saint-Georges-en-Auge

22° Monsieur Leroy de Saint-Georges-en-Auge est élu président par les actionnaires. Il devra se conformer aux dites clauses.

Beauvoir le dix juin mil huit cent quatre-vingt dix-neuf.

Au XIX^e siècle, les dispositions prises en 1873 prescrivent que les propriétaires majeurs munis d'un permis, sauf quelques réserves, ont la faculté de détruire sur leur terrain, toute espèce de gibier. Voici les réserves principales apportées à l'exercice absolu du droit du propriétaire par la loi de 1843 : elle punit sévèrement la chasse en temps prohibé et elle interdit la vente et le transport de gibier pendant le même temps. Elle défend de prendre sur le terrain d'autrui, les œufs ou les couvées. Enfin elle ne reconnaît que la chasse au tir et la chasse à courre.

La chasse est alors la seule distraction des fermiers et de leurs employés. Elle permet d'améliorer la cuisine ordinaire et, pour les plus pauvres, d'obtenir de la viande à bon compte. De plus le lapin est un nuisible qui cause de nombreux dégâts. Ne dit-on pas que *vingt lapins mangent comme une vache* ? En ces temps où la myxomatose est encore inconnue, l'animal aux longues oreilles est extrêmement prolifique, comme en témoigne l'agenda d'Albert Longuet, cultivateur et fromager à Saint-Martin-de-Fresnay,



Partie de chasse à Saint-Georges-en-Auge, dans les années 1930.

qui a consigné les résultats de ses campagnes de chasse (voir tableau ci-contre). À l'exception d'une sortie à Berville, Albert Longuet chasse presque uniquement dans sa commune de Saint-Martin-de-Fresnay, ou dans la commune voisine de Saint-Georges-en-Auge. Pendant les mois d'octobre et de novembre 1911, il consacre dix-sept jours à cette activité. À son tableau de chasse : 54 lapins !

*Ci-dessous : tableau des animaux tués
par Albert Longuet en 1911*

Date	Lieu	Vignerons	Poules d'eau	Lapins	Râles	Lièvres	Perdrix
1/08	St-Georges			2			
27/08	St-Martin		2			1	2
3/09	St-Martin		1	1		1	3
19/09	St-Martin			1			
24/09	St-Martin			7	1		1
1/10	St-Georges			4			
8/10	St-Martin	2		3			1
12/10	Berville	1		1			
15/10	St-Georges	1		5	Blessé 1 héron		
25/10	St-Georges			5			
28/10	St-Martin					1	
29/10	St-Martin	1		1			
5/11	St-Martin	6		2			
7/11	St-Georges			2			
9/11	St-Martin	1		1			
11/11	St-Martin			2			
12/11	St-Martin			2			
14/11	St-Georges			2			
19/11	St-Martin			2			
21/11	St-Georges			1			
25/11	St-Georges			2			
26/11	St-Georges			5			
25/11	St-Georges			2			
Total		12	3	54	2	3	8

Quand le loup sort du bois (les références au loup dans la toponymie normande)

Dominique FOURNIER

Quand il sort du bois, tout le monde le sait bien, c'est que le loup a faim (mais n'est-il pas toujours affamé, voire famélique, dans l'imagination populaire?)¹. Et en vérité, il devait être souvent de sortie dans la campagne normande, car les toponymes qui évoquent directement ou indirectement sa présence sont innombrables.

L'appel du loup

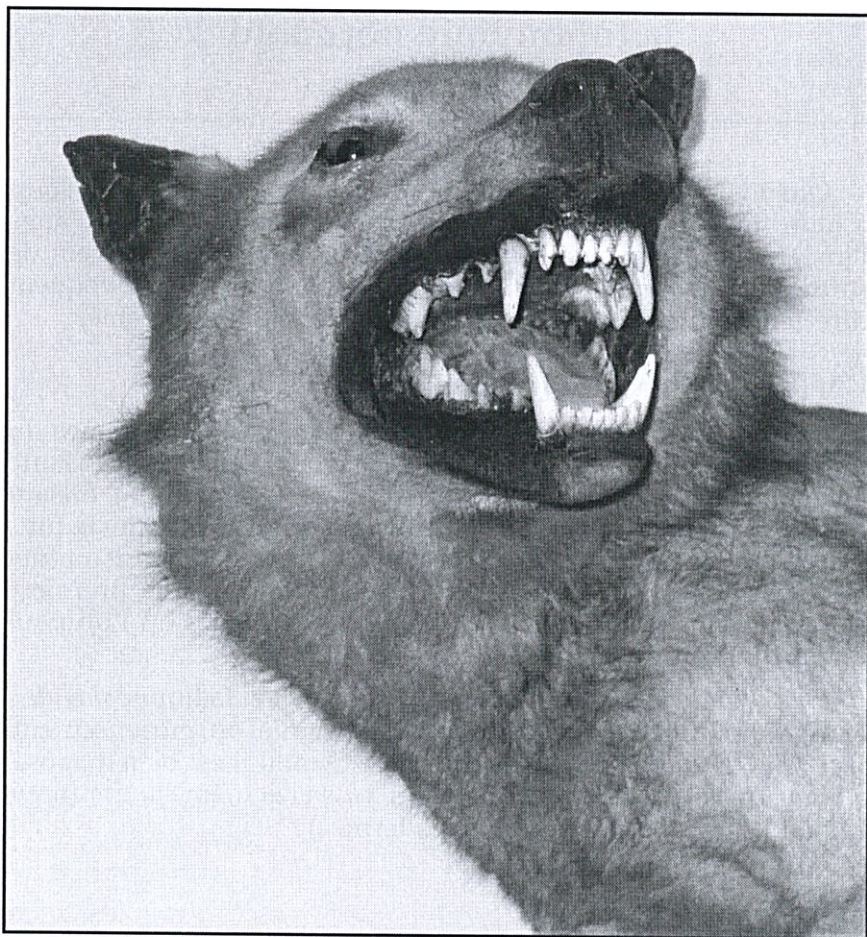
Un très fréquent type toponymique évoquant la présence du loup est un composé verbal de forme *verbe + loup* (ou sa variante ancienne ou régionale *leu*, fréquente en Seine-Maritime), faisant référence au cri de l'animal : on constate qu'il s'applique le plus souvent à des hauteurs boisées ou arides et incultes (sommet ou revers de plateau, etc.). On a donc affaire à une première série de noms dont le sens de base est : « le lieu d'où l'on peut entendre le cri du loup ».

Or si l'aigle *glatit*, le coq de bruyère *dodelit* et la huppe *pupule*², le loup, lui, hurle. Il hurle, sauf en toponymie, où, curieusement, il *chante* (ou *cante*, s'il parle normand). Quand il est bien disposé, il *huque*, *hue*, *hule*, et va parfois jusqu'à *huper* et même *jupper* (nous reviendrons plus loin sur tous ces termes).

1. Les lecteurs que cette remarque aurait mis en appétit sont fortement incités à se reporter à notre article « Dans le cercle de Familly », in *Histoire et Traditions Populaires* n°101 (mars 2008) où la « toponymie de la faim » leur sera proposée jusqu'à plus soif.

2. Sans compter que le pont de la rivière *couaille*.

On est en droit de s'interroger sur cette étrange propension qu'a notre fissipède toponymique à presque exclusivement *chanter*, penchant lyrique qui est en Normandie à l'origine des trois types de base Chanteloup, Canteloup et Canteleu « chante-loup », attestés cinquante et une fois en Normandie, à notre connaissance. C'est dans notre région le toponyme évoquant le loup le mieux représenté.



*Le dernier loup capturé aux Moutiers-Hubert (vers 1880),
est conservé empaillé dans la mairie de la commune.*

Manche

CANTELOUP, cne du cn de Saint-Pierre-Église, M. — *Cantelupo* 1174/1182 NCM 91, 1298 NCM 91, *ecclesi[a]* de *Cantulupi* 1332 PDC 309E, *Chantelou* 1350/1361 CDC 379a, *Canteleu* 1400 NCM 91, *Cantelou* 1550 JSG I 123, 1753/1785 CC, *Canteloup* 1903 PPR, 1978, 1993 PTT.

CANTELOUP, cn de Bréhal, M. — *Chantelou* 1022/1026 RADN § 43, *Chantelo* 1172 NCM 98, *Cantilou* 1186 NCM 98, *Cantelou* 1205 NCM 98, *Chantelou* 1210 NCM 98, de *Cantu lupi* ~1280 NCM 98, *Chantelou* 1324 NCM 98, *ecclesia* de *Cantulupi* 1332 PDC 284B, *Chantelou* 1349 NCM 98, *capella* de *Cantu Lupi* 1350/1361 CDC 368A, *Chanteloup* 1753/1785 CC, 1903 PPR, 1978, 2005 PTT.

CANTELOUP, h. à Geffosses, cn de Lessay, M. — *Canteloup*, *hameau Canteloup*, *village Canteloup* 1993 PTT.

CANTELOUP, h. au Homméel, auj. Gratot, cn de Saint-Malo-de-la-Lande, M. — *Chanteloup* 1753/1785 CC, 1993 PTT, *village Chanteloup* 1978, 1993 PTT.

➔ FERME DE CANTELOUP (La), f. à Gratot, cn de Saint-Malo-de-la-Lande, M. — *Ferme Chanteloup* 1978, 1993 PTT.

CANTELOUP, l.d. à Huberville, cn de Valognes, M. — *Village Chanteloup* 1978 PTT, *hameau Chanteloup* 1978, 1993 PTT, *Chanteloup* 1991 IGN.

CANTELOUP, l.d. à Lamberville, cn de Torigni-sur-Vire, M. — *Chanteloup* 1993 PTT.

CANTELOUP, h. et a. mn à Montgardon, cn de la Haye-du-Puits, M. — *Chanteloup* 1753/1785 CC, 1978, 1993 PTT.

CANTELOUP, h. à Saint-Gilles, cn de Marigny, M. — *Cantelou* 1753/1785 CC, *Canteloup* 1993 PTT.

CANTELOUP, l.d. à Vergoncey, cn de Saint-James, M. — *Chanteloup* 1993 PTT.

CANTELOUP, l.d. à Vernix, cn de Brécey, M. — *Chanteloup* 1993 PTT.

Calvados

CANTELOUP, l.d. à Bonnebosq, cn de Cambremer, C. — *Canteloup* ~1815 CN.

CANTELOUP (LE BAS ET LE HAUT), h. à Cahagnes, cn d'Aunay-sur-Odon, C. — *Le Bas et le Haut-Canteloup* 1883 DTC, *Canteloup* 1946 INSEE, 1978 IGN, 1982 PTT, *le Canteloup* 1982 PTT, *hameau Canteloup* 1982, 2006 PTT, *Canteloup* 1998, 2006 PTT, *le Bas Canteloup* 1982, 2006 PTT.

CANTELOUP, h. à Cahagnolles, cn de Balleroy, C. — *Chateloup* 1847 DTC, *Chanteloup* 1883 DTC, 1946 INSEE, 1982 PTT.

CANTELOUP, cn de Troarn, C. — *Cantelupus* 1180 MR 13b [DTC; non repris par DNLF], *Canteleu* 1184 MR 51b, *Cantelo* ~1250 MR 194b, *Chantelou* 1260 DTC, *Canthelou* 1753/1785 CC, *Canteloup* 1812 CN, 1975, 1978 IGN, *Canteloup* 1982, 2007 PTT.

CANTELOUP, f. et h. à Clécy, cn de Thury-Harcourt, C. — *Canteleu* 1883 DTC, *Canteloup* 1946 INSEE, 1982 PTT, *Cantelou* 1982 PTT.

CANTELOUP, h. et f. à Cormolain, cn de Caumont-l'Éventé, C. — *Chanteloup* 1883 DTC, 1946 INSEE, *ferme Chanteloup* 1982 PTT.

CANTELOUP, h. à Courvaudon, cn de Villers-Bocage, C. — *Canteloup* 1883 DTC, 1946 h INSEE, *hameau Canteloup*, *village Canteloup* 1982 PTT.

CANTELOUP, h. à Fumichon, cn de Lisieux-E, C. — *Canteloup* 1946 h INSEE [= sans doute Saint-Hippolyte-de-Canteloup].

- GRAND ET LE PETIT CANTELOUP (LE)**, l.d. à Hotot-en-Auge et Hernetot, auj. Hotot-en-Auge, cn de Cambremer, C. — *Grand Canteloup* ~1815 CN, *le Canteloup* ~1823 CN, *grand Canteloup* ~1830 CN; *le petit Canteloup* ~1815 CN, *Petit canteloup*, *le petit canteloup* ~1830 CN.
- CANTELOUP**, cn de Troarn, C. — *Gotrannus de Cantalou* 1079/1110 CSE, *Cantelupus* 1180 MR II 13b [DTC; non repris par DNLF], *Canteleu* 1184 II MR 51b, *Cantelo* ~1250 MR I 194b, *Chantelou* 1260 DTC, *ecclesia de Cantulupi* ~1350 PDB 114A, *Cantelou* 1494 CDDB 136N, *le fief de Canthelou* 1640 RFBC 7a, *Canthelou* 1753/1785 CC, *Canteloup* 1812 CN, 1883 DTC, 1903 PPR, 1988 PTT.
- CANTELOUP (LE)**, a. ff, h. et lot. à La Rivière-Saint-Sauveur, cn de Honfleur et Honfleur, ch.-l. de cn, C; a. mn à Gonneville-sur-Honfleur, cn de Honfleur, C. — *Canteleu* 1189 ANDG 203, *Cantelou* 1634 ANDG 341, *Cantelou*, *quartier de Cantelou* 1793 VRH 348, *Canteloup* 1811 CN, *Canteleu* 1883 DTC, *hameau Canteloup*, *Lecanteloup* 1982 PTT, *lotissement Canteloup* 1982, 1988 PTT, *le Canteloup* 1982 PTT, *cité Canteloup* 1988 PTT, *le Canteloup* 1992 IGN, 1997 PTT, 2001 IGN, 2003 PTT, *quartier du Canteloup* 2004 PHDFR.
- ➔ **LE HAUT CANTELOUP**, h. à La Rivière-Saint-Sauveur, cn de Honfleur et Honfleur, ch.-l. de cn, C. — *Haut Canteloup* 1753/1785 CC, *H[au]t-Canteloup* 1978 IGN, *Haut Canteloup* 1992 IGN, *ferme H[au]t Canteloup* 1998 PTT.
- ➔ **LE BAS CANTELOUP**, h. à Honfleur, ch.-l. de cn, C. — *Bas Canteloup* 1753/1785 CC, *B[a]s-Canteloup* 1978 IGN, *Bas Canteloup* 1992 IGN, *le Bas Canteloup* 2001 IGN.
- CANTELOUP**, h. à Marolles, cn de Lisieux-Est, C. — *Cantelou* 1261/1266 RDBR 167, *Robert de Canteleu, escuyer* 1320 FVO 396, *St Pierre de Canteleu* 1320 FVO 397, *St Ypolite de Canteleu* 1320 FVO 397, *ecclesia S. Petri de Cantulupi* ~1350 PDL 249C, *ecclesia S. Ypoliti de Cantulupi* ~1350 PDL 249B, *Saint Ypolite de Cantelou* 1395 DTC, *Saint-Pierre de Cantelou* 1398 DTC, *ecclesia S. Petri de Cantulupi* 16e s. PLXDF xxx, *ecclesia S. Ypoliti de Cantulupi* 16e s. PLXDF xxx, *Saint-Père de Cantelou* 1723 CTDL, *Saint-Hippolyte ou Saint-Roch de Cante-Loup* 1723 CTDL, *St Pierre de Cantelou* 1753/1785 CC, *St Hipolite de Cantelou* 1753/1785 CC, *Saint Hipolite de Canteloup* 1782 SMC III 138, *St.-Pierre de Cantelou* 1844 PLXDF xxxj, *St.-Hippolyte de Canteloup* 1844 PLXDF xxxj, *Saint-Pierre-de-Canteloup* 1883 DTC, 1903 PPR, *Saint-Hippolyte-de-Canteloup* 1883 DTC, 1903 PPR, *Canteloup* 1946 INSEE, 1982, 2004 PTT, *le Canteloup*, *hameau Canteloup* 1982, 2004 PTT.
- CANTELOUP**, h. à La Rocque, cn de Vassy, C. — *Canteloup* 1883 DTC, 1946 INSEE, 1982 PTT.
- CANTELOUP**, h. à Saint-Jean-des-Essartiers et Saint-Pierre-du-Fresne, cn d'Aunay-sur-Odon, C. — *Canteloup* 1883 DTC, 1946 INSEE.
- CHANTELOUP**, f. à Sallen, cn de Caumont-l'Éventé, C. — *Chanteloup* 1883 DTC, 1982 PTT.
- CHANTELOUP**, vla à Varaville, cn de Cabourg, C. — *Villa Chanteloup* 1982 PTT [avenue des Dunettes].
- CANTELOUP**, h. à La Vespière, cn d'Orbec, C. — *Cantlou* 1753/1785 h CC, *Canteloup* 1883 h DTC, 1939 h AL 451b, 1946 h INSEE, 1975 h IGN,

hameau Canteloup, le Canteloup, Cantelou, résidence Le Canteloup 1982 PTT, lotissement Canteloup 1982, 2004 PTT, Canteloup 1998 h IGN, le Canteloup 2004 PTT.

Orne

CHANTELOUP (AVENUE DE), r. à Alençon, ch.-l. de dépt, O. — Avenue [de] Chanteloup, rue [de] Chanteloup 1986 PTT.

CHANTELOUP, h. à Bellou-en-Houlme, cn de Messei, O. — Chanteloup 1954 h INSEE.

CHANTELOUP, h. à Joué-du-Plain, cn d'Écouché, O]. — Chanteloup 1986, 1997 PTT, village Chanteloup 1986 PTT.

CHANTELOUP, h. à Marchainville, cn de Longny-au-Perche, O. — Chanteloup 1986 PTT.

CHANTELOUP, h. au Mênil-Vin, cn de Putanges-Pont-Écrepin, O. — Canteloup 1753/1785 CC, 1986 PTT.

CHANTELOUP, h. à Monnai, cn de Ferté-Frênel, O. — Chanteloup 1753/1785 CC, ferme de Chanteloup 1986 PTT, Chancloup 2001 IGN, Chantloup 2005 PTT.

Eure

CANTELOUP, h., a. ff et ch. à Amfreville-sous-les-Monts, cn de Fleury-sur-Andelle, E. — *Cantilupus*, *Cantuslupi* (?) 1207 DNLE 72, *Cantellou* 1615 DTE, *Canteleu sous les Deux Amants* 1635 DTE, *Canteloup* 1839 h DNLE 73, *Cantelou* 1878 DTE, 1985 PTT [les formes de 1207 sont rattachées dans DTE et NCE 83 à Canteloup-le-Bocage].

➡ LA FOSSE-CANTELOUP, bras de Seine bordant le territoire de Romilly-sur-Andelle, cn de Fleury-sur-Andelle, E. — *La Fosse-Cantelou* 1878 DTE.

CANTELOUP, rau à La Chapelle-Réanville ou Villez-sous-Bailleul, cn de Verson, E; affl. de la Rivière de Saint-Ouen. — *Cantelou* 1878 DTE.

CHANTELOUP, cn de Damville, E. — *Cantalupum* ~1170 NCE 88 [cette forme pourrait correspondre au Chanteloup de Tilleul-Dame-Agnès], *Cantilupus* ~1195 DTE, *ecclesia de Campo Lupi* ~1370 PDE 187G, *Chanteloup* 1753/1785 CC, *Chanteloup-la-Poterie* 1828 DTE, *Chanteloup* 1878 DTE, 1985 PTT.

CHANTELOUP, a. ff aux Essarts, cn de Damville, E. — *Chanteloup* 1454 ff DTE [plein fief relevant des Essarts].

CANTELOUP, h. et a. ff à Harquency, cn des Andelys, E. — *Canteleu* 1434 DTE, *Cantelou* 1878 DTE, *Canteloup*, hameau *Canteloup* 1985 PTT.

CHANTELOUP, nom primitif du manoir de la Coudraie à la Haye-du-Theil, cn d'Amfreville-la-Campagne, E. — *Chantelou* s.d. DTE.

CANTELOUP, f. près de Neuville-sur-Authou, cn de Brionne, E. — *Chantelou* 1260 DTE, *Quantelou* 1355 DTE, *Cantelou* 1878 DTE.

CANTELOUP-LE-BOCAGE, a. cne réunie en 1808 à Renneville, cn de Fleury-sur-Andelle, E. — *Cantilupus*, *Cantulupus* 1207 DTE.

➡ LE BOIS DE CANTELOUP, l.d. à Renneville, cn de Fleury-sur-Andelle, E. — *Le Bois de Cantelou* 1985 PTT.

CANTELOUP, h. eta. ff à Saint-Vigor, cn d'Évreux-Sud, E. — *Super keminum de Cantulupo* 1126/1151 ou 1198/1201 GCC 60 § 4, *Chanteloup* s.d. DTE, *Chanteloup-Saint-Vigor* 1857 DTE, *Chanteloup* 1878 DTE, hameau *Chanteloup* 1998 PTT [quart de fief relevant d'Acquigny].

CHANTELOUP, a. p. (?) et a. ff. à Tilleul-Dame-Agnès, cn de Beaumont-le-Roger, E.

— *Villa que dicitur Cantalupum* s.d. (av. 1130/1135) GCC 551 § 406 vii, *villa que dicitur Cantelupo* 1187 GCC 524 § 594, [*villa*] *que dicitur Canteleu* 1234 GCC 515 § 392, *Camptulupi* 1238 GCC 374 § 289, *Cantulubi* 1307 GCC 113 § 65, *Cantulupi* 1307 GCC 115 § 65, *Chanteloup* 1405 DTE, *fief de [Cante]lou* 1511 GCC 388 § 298 [8e de fief relevant de Champignolles].

➔ **LE BOUT DE CHANTELOUP**, h. à Tilleul-Dame-Agnès, cn de Beaumont-le-Roger, E. — *Le Bout-de-Chanteloup* 1878 DTE.

Seine-Maritime

CANTELEU, cn de Maromme, S. — *R. de Cantelupo* 1130/1164 DTSM, *B. de Cantelupo* 1180, *B. de Cantelou* 1198 MR II 80, 419 [Stap.], *parr. Sancti Martini de Cantulupi* 1218 DTSM, *ecc. de Cantu Lupi* ~1240 DTSM, *in parr. de Cantelou* 1242 DTSM, *R. de Cantulupi miles* 1245 DTSM, *Sanctus Martinus de Cantulupi* 1257 DTSM, *Sanctus Martinus de Cantelou* 1280 DTSM, *parrochia Sancti Martini de Cantulupi* 1268 DTSM, *in parrochia de Cantulupi* 1285 DTSM, *Cantus Lupi* 1337 PDR 2C, *Canteleu* 1403 DTSM, *Canteleu sur Croisset* 1399 DTSM, *Canteleu* 1431 p CDDR 76A, *Saint Martin de Canteleu* 1462 DTSM, *le fief de Canteleu autrement de Presseigny* 1594 DTSM, *Canteleu autrement dit Pressigny plein fief relevant du roi* 1596 DTSM, *Canteleu plein fief relevant du roi à cause de la vicomté de Rouen* 1615 DTSM, *Cantelois et Croisset hors la banlieue* 1612/1636 EPEN, *terre de Canteleu consistant en 4 fiefs nobles; Canteleu dit Pressigny* 1780 DTSM, *Canteleu* 1715 DTSM, 1757 CC, 1983 PTT.

CANTELEU (BOIS DE), bs à Criquetot-sur-Longueville, cn de Longueville-sur-Scie, S. — *Bosc de Canteleu* 1380 DTSM.

CANTELEU, a. mal. et chle à Écrainville, cn de Goderville, S. — *Usque ad Cantelupum* 1157, 1178 DTSM, *terram leprosorium de Canteleu* 1279 DTSM, *chemin de Canteleu à Estrutat* 1300 DTSM, *malades de Canteleu* 1454, 1489 DTSM, *lêproserie de Cantelou à laquelle présentait le sr d'Écrainville* 1678 DTSM, *chapelle et maladrerie de Cantelou à Écrainville* 1694 DTSM, *chapelle Saint-Jacques de Canteleu* 1741 DTSM, *Chap[elle] Canteleu* 1757 CC.

CANTELEU, l.d. à Elbeuf-en-Bray, cn de Gournay-en-Bray, S. — *Le Buquet de Canteleu* 1399, 1429 DTSM.

CANTELEU, h. à Luneray, cn de Bacqueville-en-Caux, S. — *[Rotb]erto de Cantulupo* 1143 DTSM, *ecc. de Cantilupo* 1177 DTSM, *ecc. de Cantelu*, *Rad. de Cantelu*, *G. de Cantelu* 1178 DTSM, *B. de Cantelupo* ~1180 DTSM, *ecclesia S. Petri de Cantelu* 1202 DTSM, *ecclesia de Canteleu* 1155 DTSM, *ecclesia de Cantalup[o]* 1188/1189 DTSM, *G. de Cantelu* 1170, *F. de Cantelu* f-12e s. DTSM, *P. de Cantelou* 1209 DTSM, *Galter[us] de Cantelou* 1222 RJE 83 § 327, *Fulco de Cantelupi*, *pater Roberti de Cantelou* 1233 RJE 120 § 507, *ecclesia de Cantilupo* ~1240 DTSM, *apud Canteleu* 13e s. DTSM, *Canteleu* 1319 DTSM, *Cantus Lupi* 1337 DTSM, *Canteleu* 1431 DTSM, *apud Canteleu* 13e s. DTSM, *Canteleu* 1319 DTSM, *Cantus Lupi* 1337 DTSM, *Canteleu* 1431 DTSM, *apud Cantalupum [...]*

pro Guill[elmus] et Rad[ulfus] de Cantalupo ~1385 DTSM, Canteleu sur Brachy 1412 DTSM, Canteleu 1419 DTSM, ecclesia de Cantilupo 1471 DTSM, Saint Pierre de Canteleu 1508 DTSM, fief entier nommé le fief de Canteleu assis aud[fit] lieu tenu du comté de Longueville 1503 DTSM, plein fief de Canteleu 1573, 1613 DTSM, Canteleu 1715 DTSM, 1757 CC, 1953 DTSM, 1957 IGN, Canteleu 1997 PTT.

CANTELEU, h. et bs à Saint-Maurice-d'Etelan et Notre-Dame-de-Gravenchon, cn de Lillebonne, S.—[Le]hameau de Canteleu 1406 DTSM, Bois de Canteleu 15e s., 1548 DTSM, commune de Canteleu 1632 DTSM, Buisson de Cantelles s.d. DTSM, hameau de Cantelles 1677

DTSM, Bois de Canteleur 1757 CC, Canteleu 1877 DTSM, 1953 DTSM, Canteleu, Bois de Canteleu 1954 IGN.

CANTELOU, l.d. à Saint-Pierre-de-Varengueville, auj. Franqueville-Saint-Pierre, cn de Boos, S.

CANTELOU, chn à Montroty, cn de Gournay-en-Bray, S. — Cantelou 19e s. DTSM.

CHANTELOU OU CANTELOU, l.d. et a. ff à Franqueville-Saint-Pierre (section de Notre-Dame), cn de Boos, S. — Chantelou 1390 DTSM, Triège du Bosc Cantelou 1541, 1557 DTSM, Sgrie de Chantelou 1596 DTSM, Cantelou [huitième de fief relevant de la châtellenie de Préaux] 1683 DTSM, fief de Cantelou [à Boos] 1789 DTSM.

Deux remarques s'imposent ici. D'une part, cette formation particulière a donné lieu à une interprétation radicalement différente par certains linguistes, qui ont voulu y voir un ancien oronyme (nom de hauteur) formé par la combinaison tautologique³ de deux éléments pré-latins, voire pré-indo-européens : °kan-t-⁴ (que l'on retrouve entre autres dans le nom du *Cantal* en France, de la *Cantabrique* en Espagne et dans celui des falaises crayeuses du *Kent* en Angleterre) et °lup- / °lop- (cf. le massif de la *Loube* dans le Var ou le mont du *Lubéron* dans le Vaucluse; cet élément est aussi à l'origine de beaucoup de noms de ruisseaux et rivières de montagne du type *Loup*, *Louve*, etc.: cf. en particulier la *Louvette*, source de la Calonne). Cette combinaison °kan-t- + °lup- à valeur oronymique aurait été remotivée par la suite en «chante-loup»,

3. La combinaison tautologique (c'est-à-dire d'éléments ayant le même sens) est un phénomène fréquent en toponymie. Voir par exemple à ce sujet Dominique Fournier, «Le type Montcoq dans la toponymie normande: un cas de composition tautologique cyclique», in *Nouvelle Revue d'Onomastique* n° 15-16 (1990), Société Française d'Onomastique, pp. 101-104.

4. Ce radical représente l'élargissement en -t- d'une base oronymique °kan-, présente par exemple dans le nom du mont *Canigou* dans les Pyrénées, et sans doute dans celui de la ville de *Cannes* dans le Var.

étant donné l'association sémantique récurrente « hauteur » / « lieu fréquenté par les loups », et d'autres toponymes de ce dernier type auraient alors vu le jour par la suite.

Une variante de cette théorie consiste à considérer uniquement le premier élément comme oronymique, et à interpréter l'ensemble par un ancien composé signifiant « la hauteur du loup », « le mont du loup », solution somme toute plausible : le loup a fréquemment été associé à des noms de hauteurs en toponymie, comme nous le verrons par la suite.

Le débat n'est pas clos, et l'on peut envisager en effet que certains NL **C(H)ANTELOUP** et variantes aient eu cette origine, sans qu'il soit vraiment possible de le prouver de façon formelle. Nous n'entrerons pas davantage dans la polémique (dont il était cependant nécessaire de faire état), et considérerons ici que ces NL de ce genre s'analysent en « chante-loup ».

En outre, sans doute serait-il bon de s'interroger sur la formation de ce type toponymique à la lumière du très fort tabou linguistique qui frappe le nom du loup depuis si longtemps (voir l'encart à la page suivante). On pourrait ainsi se demander si ce refus de faire hurler le loup (cri effrayant, synonyme de danger) ne reflète pas une pratique analogue : transformer le hurlement en chant, c'est rendre inoffensif, d'une certaine manière, un prédateur redouté. C'est aussi introduire une certaine distanciation, et conjurer avec humour, voire avec dérision, la crainte ancestrale que le *Canis lupus* a toujours inspirée.

Quatre (ou peut-être cinq) variantes de ce composé verbal existent en Normandie. On relève tout d'abord le type **HUQUE-LEU**, variante **HEUQUE-LEU**, aujourd'hui noté **HUCLEU**, **HEUCLEU**, et limité, à notre connaissance, à la Haute-Normandie. Il repose sur le verbe *huquer*, forme dialectale normano-picarde de l'ancien français *huchier* « appeler à voix haute ; proclamer ». On en connaît des attestations linguistiquement « françaises » dans d'autres régions : ainsi, dans les Deux-Sèvres, la ferme de **HUCHELOUP** aux Moutiers-sous-Chantemerle [DTDS]. Ici encore, on peut considérer l'emploi de ce verbe comme un euphémisme pour « hurler ». Notons en outre que le verbe *huchier* est aussi à l'origine du type **HUCHEPIE**, fréquent dans la Manche et le Calvados, alternant lui-même avec le plus répandu **C(H)ANTEPIE**.

HEUCLEU (LE), h. à Saint-Denis-le-Ferment, cn de Gisors, E. — *Le Heucleu* 1878 DTE.

HUCLEU, a. ff et h. à Bosc-Édeline, Bois-Hérault, cn de Buchy, et Mauquenchy, cn de Forges-les-Eaux, S. — *Duo feoda ad Boscum Odelinae et ad Hurlou* ~1210 DTSM, *le fieu de Huqueleu* 1380/1381, 1394/1395 DTSM, *Huqueleu* 1503, 16e s. DTSM, *ham[feu] de Hucqueleu* 1504 DTSM, *Hucqueleu* 1594 DTSM, *Huqueleu* 1674 DTSM, *Hucheu* 1953 DTSM, *Hucheu*, *Tête d'Hucleu*, *Grand Chemin d'Hucleu* 1957 IGN, *Hameau Hucleu*, *hameau Ucleu*, *hameau Incleu* 1983 PTT, *Hucleu* 1983, 1998 PTT.

HEUCLEU, h. à Bosc-le-Hard, cn de Bellencombre, S. — *Hameau Heucleu* 1983 PTT.

HUCLEU, h. à Buchy, ch.-l. de cn, S. — *Hucleu*, *hameau Hucleu* 1983 PTT.

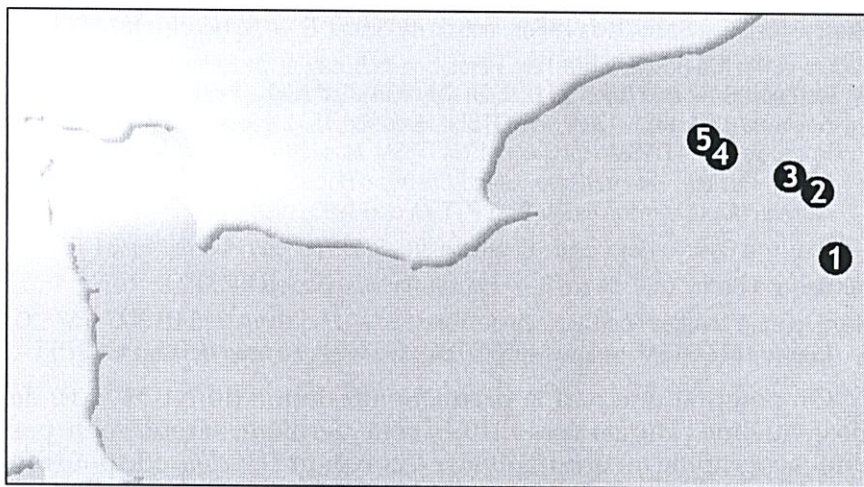
HEUCLEU, h. à Montreuil-en-Caux, cn de Tôtes, S. — *Hequeleu* 1715 DTSM, 1757 CC, *Hueleu* 1877 DTSM, *Heucleu* 1953 DTSM, 1957 IGN, *hameau Heucleu* 1983 PTT.

On notera d'une part la première attestation du NL **HUCLEU** de Bosc-Édeline : *Hurlou* vers 1210. Si cette dernière ne représente pas une cacographie ou une mauvaise leçon pour °*Huclou*, elle pourrait correspondre à une forme haploglogique pour °*Hurle-Loup*, dont ce serait là l'unique notation en Normandie à notre connaissance. On aurait ensuite affaire, entre le 13e et le 14e siècle, à une réfection euphémique en *Huqueleu*, attestée en 1380/1381.

D'autre part, on remarquera le «tir groupé» de ces NL en Haute Normandie, et principalement en Seine-Maritime: on les trouve en effet tous attestés en tant que noms de hameaux dans le canton de Buchy ou à proximité (voir carte n° 1 ci-contre). On pourrait se demander si l'on ne tient pas là un simple phénomène de transfert du nom du fief de **HUCLEU** à Bosc-Édeline, ainsi qu'il arrive assez souvent. Ceci dit, la région a longtemps été boisée, comme en attestent certains toponymes (Bosc-Édeline, Bois-Hérault, Bosc-le-Hard), et cette particularité géographique explique peut-être la récurrence du nom.

Le deuxième type est assez proche du premier. Aujourd'hui noté **HULEU**, il nous semble représenter le composé verbal °*Hue-leu*, formé sur l'ancien français *huer*, *huier*, qui n'avait pas uniquement le sens péjoratif actuel: il signifiait «crier, parler à haute voix», aussi bien que «couvrir de huées» (d'ailleurs, son dérivé *huée* a signifié aussi bien «cri; portée de la voix» que «renommée»). Mais on peut aussi envisager la contraction d'un composé °*Hule-leu*, formé sur *huler* «crier, huer», verbe toujours attesté par les parlers normands [cf. DPNM 361b].

MONT HULEU, h. à Argueil, auj. Argueil-Fry, ch.-l. de cn, S. — *Mont-Huleu* 1869 DTSM, *Mont-à-leu* 1875 DTSM, *Mont-Huleu* 1953 DTSM, 1957 IGN, *le Mont Huleu* 1983 PTT.



— Carte n°1 —

Localisation du type **H(é)UCLEU** en Normandie

1: Saint-Denis-le-Ferment, cn de Gisors. — 2: Bosc-Édeline, Bois-Hérault, cn de Buchy, et Mauquenchy, cn de Forges-les-Eaux. — 3: Bosc-le-Hard, cn de Bellencombre. — 4: Buchy, ch.-l. de cn. — 5: Montreuil-en-Caux, cn de Tôtes.

Peut-être a-t-on affaire à une variante de ce dernier type dans le NL **HÉLOUP** relevé dans l'Eure, et pour lequel on ne dispose pas d'attestations très anciennes. On pourrait aussi faire l'hypothèse d'une forme haplologique (ou une simple syncope) pour °*Helle-loup* ou °*Herle-loup*, dont le premier élément serait alors l'ancien français *herler*, *heller* « crier ».

HÉLOUP (Le), h. et f. au Fresne et Mesnil-Hardray, cn de Conches-en-Ouche, E. — *Le Helou* 1753/1785 CC, *le Heloup* 1878 DTE, *ferme du Héloup* 1985 PTT, *le Héloup* 2005 PTT. — Ce NL n'est pas très éloigné du site du Bois de Heurteloup dans la même commune, et de Pincheloup au Mesnil-Hardray et à Nogent-le-Sec. Ces toponymes (commentés plus bas) sont localisés dans une zone défrichée entre la forêt de Conches et celle d'Évreux.

Pour terminer cette première série de composés verbaux, voici deux types plus rares, et apparemment limités au sud de la Manche. Ils partagent avec *huquer*, *huer* et *huler* l'expressivité onomatopéique de la voyelle *u*, suggérant le hurlement.

Sur l'ancien français *huper*, *hoper* « pousser de longs cris ; pousser un cri aussi long que l'haleine le permet » a été formé **HUPELOUP**, aujourd'hui disparu.

Nom d'un loup !

Animal à la fois redouté et admiré pour sa férocité, le loup a suscité la formation de plusieurs appellations euphémiques par déformation ou substitution — mais aussi, paradoxalement, de très nombreux noms de personnes et même de peuples. Tout, finalement, n'est qu'une question de contexte : si prononcer le nom du loup pouvait attirer la malchance ou porter malheur lorsque l'on était à la chasse ou en déplacement, en revanche, l'invoquer ou le porter en soi pouvait se révéler un avantage lors de combats entre guerriers, circonstances où l'attaque d'un loup était moins à craindre.

Dans la culture indo-européenne, le nom du loup était associé à la mise hors-la-loi : ainsi, en hittite (ancienne langue indo-européenne parlée en Anatolie, l'actuelle Turquie), donner à un individu le nom de « loup » revenait à le bannir du groupe social. C'était également un symbole de mort : « voir un loup » était une locution métaphorique pour « être frappé de stupeur », qui n'était à son tour qu'une autre métaphore évoquant la perte de vitalité et donc la mort [IELC 28 § 2.34].

Le nom du loup en indo-européen, ^owlk^wos, a subi de multiples déformations attribuables à un tel tabou, dans plusieurs branches de cette famille linguistique. En outre, contrairement à la très grande majorité des mots reconstitués de cette ancienne langue, celui-ci n'est pas analysable dans l'état actuel de nos connaissances : en d'autres termes, il n'est pas possible de le rattacher à une racine connue, dont il pourrait représenter un dérivé ou un composé. C'est dire qu'il y a de fortes chances qu'il représente déjà une forme volontairement altérée à une époque plus ancienne.

Il semble que l'on ait une trace d'une variante ancienne de ^owlk^wos dans le hongrois *farkas* « loup », sans doute emprunté au proto-indo-européen, ou à une langue indo-européenne plus tardive. En effet, cette forme (rappelant par ailleurs celle du sanskrit védique *vrkas*, qui résulte pour sa part d'une évolution régulière de ^owlk^wos), paraît reposer sur un prototype ^owrk^wos, alternant avec ^owlk^wos. L'emprunt ne semble pas avoir eu lieu dans les autres langues finno-ougriennes : ainsi l'ostyak (langue ougrienne de Sibérie, proche parent linguistique du hongrois) utilise pour

désigner le loup le mot composé *wuli-porti-wòj* «l'animal qui mord le renne», appellation euphémique récente réminiscente des bêtes mordantes du français. Du côté de la branche finnoise, le finnois *a susi*, qui peut représenter une appellation plus ancienne dans cette famille de langues.

Le mot ^o**wlk^wos** a connu en indo-européen divers avatars :

■ Forme de base ^o**wlk^wos** > germanique ^o*wulhwaz* > ^o*wulfaz* (d'où l'anglais *wolf*, l'allemand *Wolf*, etc.). On considère que la forme intermédiaire régulière ^o*wulhwaz* a subi un phénomène d'assimilation *-hw->-f-* attribué au *w* initial [DELL 370b], mais que l'on aimerait voir clairement attesté ailleurs. Reste le fait incontestable et troublant que, comme dans plusieurs autres branches de l'indo-européen, le mot ne correspond pas exactement à la forme phonétique attendue. On pourrait certes avoir affaire à une réfection euphémique à l'époque germanique, mais rien n'empêche *a priori* une altération ^o**wlk^wo-s** > ^o**wlpo-s** en indo-européen (cf. le suivant), d'où procéderait alors très régulièrement le germanique ^o*wulfaz*. Notre préférence va à cette dernière explication.

■ Forme altérée ^o**wlupo-s** > ^o**lupos** > latin *lupus* «loup» (d'où l'ancien français *leu*, puis le français *loup*). On voit parfois dans *lupus* une forme dialectale sabine (voire osque ou ombrienne) issue de ^o**lukwos** (cf. le suivant), ou encore un croisement de ^o**luk^wos** avec le nom indo-européen du goupil (racine ^o**wlp-** / ^o**lup-**). Toujours est-il que, comme précédemment, on a affaire à une forme très fluctuante, allant généralement de pair avec le tabou linguistique.

■ Forme altérée ^o**luk^wos** > grec *líkos* (d'où en français l'élément *lyco-* dans certains mots composés d'origine savante, tels que *lycanthrope* «loup-garou», *lycopode* «pied-de-loup», *lycoperdon* «vesse-de-loup», littéralement «pet-de-loup», etc.).

Enfin, les langues celtiques ont remplacé le mot ^o**wlk^wos** par d'autres appellations: d'une part le terme ^o**bledios** (euphémisme peut-être tiré de ^o**mledo-** «doux») en gaulois (cf. *bledinos* «de loup») et en bretonique (breton *bleiz*, cornique *bleit*, gallois *blaidd*); d'autre part en gaélique plusieurs noms métaphoriques tels que «fils du pays» (irlandais *mac tíre*, gaélique d'Écosse *mac-tìre*) ou «chien» diversement qualifié (irlandais *faolchú*, gaélique d'Écosse *faol*, *faol-chù*; *madadh gal*, *madadhallaidd*, etc.).

HUPELOUP, a. h. vers Saint-Clément, aj. Saint-Clément-Rancoudray, cn de Mortain, M.
— *Hupeloup* 1753/1785 CC.

Son pendant expressif **JUPELOUP** a été composé, quant à lui, à partir de l'ancien français *juper* « crier ; parler en élevant la voix »⁵.

JUPELOUP, l.d. aux Chéris, cn de Ducey, M. — *Jupeloup, Jupelou* 1993 PTT.

⇒ **Remarque** : nous avons considéré jusqu'ici tous ces composés verbaux comme des composés *actifs*, c'est-à-dire où le mot *loup* représente le sujet du verbe : « l'endroit où le loup chante / appelle / crie », etc. Il se pourrait que dans certains de ces toponymes, le mot *loup* ait la fonction de complément d'objet. En effet, *huchier* a aussi eu le sens de faire venir (en appelant), *huer* celui d'appeler à grands cris ; lancer en excitant par des cris, *herler*, *heller* celui de crier à l'émeute, *juper* celui d'appeler en criant. Cette signification récurrente : « appeler en criant », « amener », pourrait éventuellement faire référence à l'idée de « crier au loup ». Dans ce cas, quelle serait la valeur exacte du toponyme ? Peut-être « le lieu où l'on crie souvent au loup (à cause de leur abondance) » ? Ou encore « le lieu d'où l'on peut (facilement) crier au loup », point élevé ou dégagé d'où l'on peut surveiller les alentours ? Ce dernier sens implique, lui aussi, la présence continuelle et menaçante du loup. Seule une étude générale, à l'échelle de la France, et même des pays voisins⁶, pourrait sans doute permettre de lever l'ambiguïté.

Le territoire du loup

Le loup est un animal à territoire, qui manifeste certaines préférences topographiques : hauteurs et lieux boisés ou broussailleux. On ne sera donc pas surpris de trouver un certain nombre de toponymes mettant en relation, dans un premier temps, les noms de hauteurs et celui du loup : types LOUVIMONT, MONT AU LOUP / MONTALOUP, MONTALOUVEAUX (de l'ancien français *lovel* « jeune

5. Ce mot, d'origine onomatopéique, est en alternance vocalique avec *japper*, présent dans le nom de Jappelou, célèbre périssodactyle normand.

6. Ainsi, la Belgique wallonne connaît le type **HEULEUX**, **HULEUX**, interprété à la suite de Jules Herbillon par « l'endroit où l'on travaille à la houe », en raison d'une possible évolution du suffixe collectif gallo-roman -ETU > -eu en wallon [DNLW 325b, 337b]. Ceci reste à voir. Le NL **H(e)ULEUX** est également attesté dans l'Aisne, où ce traitement n'est pas possible : cf. **LE PLESSIER-HULEUX**, cn d'Oulchy-le-Château : *Plesseium* 1206 DTA, puis *Plessier Heuleu* 1693 DTA, d'après le nom du fief de *Huleu en Valois* (1624) dans la même paroisse.

loup»), **BUTTE AU(X) LOUP(S)**, **CÔTE AUX LOUPS**, **HOGUE AU LOUP** (l'appellatif toponymique normand *hogue*, d'origine scandinave, désigne une hauteur naturelle ou artificielle), **ROCHE AUX LOUPS** et **MOTTE AU(X) LOUP(S)** :

LOUVIMONT, f. à Lucy, cn de Neufchâtel, S. — *Lieu dit Louvymont* 1494 DTSM, *Lovimont* 1757 CC, *Louvimont* 1953 DTSM, 1957 IGN.

Ce premier nom est formé comme **LOUVICAMP** «le champ au loup», qui nous examinerons plus bas : sa première attestation, relativement tardive (fin du 15^e siècle) masque probablement un plus ancien °*Loveis mont*, où le premier élément est un adjectif en *-eis* (forme dialectale de l'Ouest du suffixe *-ois*) signifiant «de loup», «du loup».

MONTALAUX, l.d. à Saint-James, ch.-l. de cn, M. — *Montaloux* 1993 PTT [à Saint-Benoît ; variante ou forme altérée probable du type **MONTALOUP** / **MONTALEU**].

MONT AU LOUP (LE), h. à Saint-Clément, auj. Saint-Clément-Rancoudray, cn de Mortain, M. — *Mont au Loup* 1753/1785 CC, *le Mont au Loup* 1993 PTT.

MONT AU LOUP (LE), h. et mt à Écots, cn de Saint-Pierre-sur-Dives, C. — *Le Mont au Loup* 1835 CN, *le Mont-au-Loup* 1883 DTC, *le Mont au Loup* 1977 IGN.

MONTALOUP, l.d. à Saint-Pierre-la-Rivière, cn d'Exmes, O. — *Montaloup* 1986, 2005 PTT.

MONT A LEU, h. à Arques-la-Bataille, cn d'Offranville, S. — *Mont a leu* 19^e s. DTSM.

MONT AUX LOUPS (LE), l.d. à Mesnil-Mauger, cn de Forges-les-Eaux, S. — *Le Mont aux Loups* 1856 DTSM.

Mont aux Leux (Le), l.d. et f. à Roncherolles-en-Bray, cn de Forges-les-Eaux, S. — *La Motte au leu* 1748 DTSM, *la Motte aux Loups* 1757 CC, *le Mont aux Leux* 1875 DTSM, *le Mont aux Leux*, *Ferme du Mont-aux-Leux* 1957 IGN, *Mont aux Leux* 1983 PTT.

MONT AUX LOUPS (LE), l.d. à Sierville, cn de Clères, S. — *Le Mont aux Loups* 1558 DTSM.

MONTALOUVEAU, h. à Saint-Gatien-des-Bois, cn de Honfleur, C. — *Le Mont-à-Louveaux* 1883 DTC, 1924 AAEH 211, *Montalouveau* 1924 AAEH 211, 1936 AJPA 187, *Montalouveaux* 1946 INSEE, *le Mont-à-Louveaux* 1951 AAIH 209, *Montalouveau* 1951 AAIH 210, *le Montalouveau* 1978, 1992 IGN, *Montalouveau* 1982, 1997 PTT.

➔ **LE MANOIR DE MONTALOUVEAU**, h. à Saint-Gatien-des-Bois, cn de Honfleur, C. — *Manoir Montalouvau* 1982 PTT.

➔ **CHEMIN DE MONTALOUVEAU**, h. à Saint-Gatien-des-Bois, cn de Honfleur, C. — *Chemin [de] Montalouveau* 2003 PTT.

BUTTE AUX LOUPS (RUE DE LA), r. à Flers, ch.-l. de cn, O. — *Rue [de la] Butte aux Loups, rue [de la] Butte au Loup* 1986 PTT.

BUTTE AU LOUP (LA), l.d. à Saint-Denis-du-Béhélan, cn de Breteuil, E. — *La Butte-au-Loup* 1878 DTE.

BUTTE AU LOUP (LA), h. à Saint-Mards-de-Blacarville, cn de Pont-Audemer, E. — *La Butte-au-Loup* 1878 DTE, *Butte [au] Loup* 2005 PTT.

CÔTE AUX LOUPS (LA), h. à Triqueville, cn de Pont-Audemer, E. — *Cotte aux Loups* 1753/1785 CC, *la Côte-aux-Loups* 1878 DTE, *la Côte aux Loups*, *Cote au Loup*, *Cote à Loups* 1985 PTT, *côte Au Loup* 2005 PTT.

HOGUE AU LOUP (LA), l.d. à Gonneville-en-Auge, cn de Cabourg, C. — *La Hogue au Loup* 1989 IGN.

ROCHE AUX LOUPS (LA), l.d. à Bagnoles-de-l'Orne, cn de Juvigny-sous-Andaine, O. — *La Roche aux Loups* 1986 PTT.

MOTTE AUX LOUPS (LA), l.d. à L'Hermitière, cn du Theil, O. — *La Motte aux Loups* 1986 PTT, *lieu-dit La Motte aux Loups* 2005 PTT.

MOTTE AU LOUP (LA), l.d. à Saint-Jean-des-Bois, cn de Tinchebray, O. — *La Motte au Loup* 1986 PTT, *la Motte aux Loups* 2005 PTT.

Un autre toponyme, en Mont+composé verbal, se rattache à cette série : **MONT HULEU**, qui a été étudié plus haut.

Nous avons rencontré à Brémontier-Merval, en Seine-Maritime, ce qui paraît représenter un composé verbal formé sur le verbe *guetter*, soit **GUETTE-LEU**. Une telle formation, analogue à **CHANTELOUP** et variantes, désignerait alors «le lieu d'où le loup guette», position stratégique d'où l'animal peut surveiller son territoire et éventuellement fondre sur sa proie. Cependant, les formes anciennes (antérieures à la carte de Cassini) font pour l'instant défaut, de telle sorte que l'interprétation en reste hypothétique. En outre, au vu des remarques faites plus haut au sujet de certains composés verbaux évoquant le cri, un tel nom pourrait aussi se comprendre par «le lieu d'où l'on peut guetter le loup», ou encore «où il est nécessaire de guetter le loup».

GUETTE-LEU (LE), h. à Bellozanne, aj. Brémontier-Merval, cn de Gournay-en-Bray, S. — *Guette-leu* 1757 CC, *le Guet-leux* 1861 DTSM, *le Gaitte-leu* 19e s. DTSM, *le Quet-leu* 1953 DTSM, *le Guette-leu* 1957 IGN, *le Guet Leu* 1983 PTT.

Le même doute subsiste pour le NL **GUETTELAN** au Fidelaire [canton de Conches-en-Ouche, Eure], qui pourrait représenter une graphie altérée de °**GUETTELEU**, mais dont on ne possède pas davantage de formes anciennes :

GUETTELAN, h. au Fidelaire, cn de Conches-en-Ouche, E. — *Guettelan* 1878 DTE.

Si le loup aime les hauteurs où il peut trouver refuge et dominer la situation, il ne dédaigne pas cependant les vallées encaissées,

boisées ou broussailleuses, où la toponymie le signale fréquemment par les types **VAL AU(X) LOUPS**, **VAL À LOUP**, peut-être **VALLOU** (forme dialectale **VAL ÈS LOUPS**, formes anciennes **VAL À LEU**, **VAL DES LEUX**, **VAL AUX LEUX**), **VAL DES LOUVEAUX** (de l'ancien français *lovel* « jeune loup ») et **VALLÉE DU LOUP**. On pourra aussi se demander si le lieu-dit **LES VALBÊTES** à Ailly dans l'Eure ne représenterait pas un composé de type archaïque (médiéval précoce), « le val aux bêtes », où ce dernier mot serait un euphémisme pour « loup » (cf. plus bas **LE POIRIER À LA BÊTE**).

Le loup semble par ailleurs affectionner, ou du moins hanter, les creux et les dépressions, si l'on en juge d'après le NL **LA CARRIÈRE AUX LOUPS** à Perrières [canton de Morteaux-Coulibœuf], où le mot *carrière* désigne bien ici un lieu d'extraction de pierres, et non une *charrière* (voie carrossable) sous sa forme dialectale normande. L'ancienne carrière en question est toujours visible aujourd'hui, et proche d'autres exploitations de ce type.

VAL ÈS LOUPS (LE), l.d. à Bricquebec, ch.-l. de cn, et aux Perques, cn de Bricquebec, M. — *Le Val ès Loups*, *le Val Ès Loups* 1993 PTT.

VAL AUX LOUPS (LE), l.d. et h. à Beaufour (auj. Beaufour-Druval) et Bonnebosq, cn de Cambremer, C. — *Le val au Loup* ~1815 CN, *Val aux loups* 1946 INSEE, *le Val du Loup* 1982 IGN, *le Val au Loup* 1982 IGN [la carte IGN fait figurer deux NL distincts mais presque contigus à Beaufour et Bonnebosq].

VAL AU LOUP (LE), h. à Danestal, cn de Dozulé, C. — *Val-ès-Loups* 1723 CTDL, *le Val au Loup* 1753/1785 CC, *le Val-au-Loup* 1883 DTC, *le Val au Loup* 1946 INSEE, 1978, 1982 IGN, *le Val es Loup* 1982 PTT, *Val es Loup* 2001 PTT.

VAL À LOUP (LE), canton de la forêt de Bord, E. — *Le Val-à-Loup* 1878 DTE.

VAL À LOUP, l.d. à Criqueotot-le-Mauconduit, cn de Valmont, S. — *Val à loups* 1746 DTSM, *Val à Loup* 1957 IGN.

VAL À LEU (LE), h. à Ellecourt, et autrefois à Sainte-Marguerite-lès-Aumale, cn d'Aumale, S. — *Vallaleu* 1757 CC, *Val à Leu*, *Val à Leux* 19e s. DTSM, *le Val à Leu* 1953 DTSM, 1957 IGN.

VAL À LOUP (LE), é. à Grainville-la-Teinturière, cn de Cany-Barville, S. — *Val aux loups* 1757 CC, 1876 DTSM, *le Val à Loup* 1957 IGN.

VAL DES LEUX, h. à Mauny, cn de Duclair, et autrefois Saint-Pierre-de-Manneville, cn de Grand-Couronne, S. — *Usque ad [...] Vallem Luporum* 1271 DTSM, *Val des leux* 1488 DTSM, *Chaussée du Val des leux* 1700 DTSM, *pierre du Val des loups*; *pierre du Val des leux* 1443 DTSM [pierre employée dans la construction de nombreux édifices], *carrières du Val des leux* 1678 DTSM, *Val des Leux* 1668, 1715, 1762, 1777 DTSM, 1757 CC, *Val des Leux*, *Château du Val des Leux* 1951 IGN.

- VAL AUX LOUPS**, é. à Paluel, cn de Cany-Barville, S. — *Val aux loups* 1757 CC.
- VAL AU LOUP**, l.d. en forêt d'Éawy, cn de la Queue-Guébert, à Pommeréval, cn de Bellencombre, et Fresles, cn de Neufchâtel-en-Bray, S. — *Le Valleu* (?) 1743 DTSM, *route du Val au Loup* 19e s. DTSM, *Val au Loup* 1958 IGN.
- VAL AU LEU (LE)**, l.d. à Sainte-Marie-des-Champs, cn d'Yvetot, S. — *Le Val au Leu* 1420, 1432 DTSM.
- VAL À LEU**, é. à Saint-Vaast-d'Équieville, cn d'Envermeu, S. — *Terroir de Nouieval ou Val à leux* 1764 DTSM, *Val à Leu* 1957 IGN.
- VAL AUX LOUPS**, l.d. à Valasse, aj. Gruchet-le-Valasse, cn de Bolbec, S. — *Val aux loups* 1509 DTSM [dans les bois du Valasse].
- VAL AU LOUP**, l.d. à Varengeville-sur-Mer, cn d'Offranville, S. — *Le Val au loup ; petit vallon, ravine à un petit quart de lieue de la vallée de Porville* [= Pourville] 1762 DTSM.
- VAL AUX LEUX**, l.d. en forêt de Roumare allant de Saint-Pierre-de-Manneville à La Vaupalière, formant les limites des communes d'Hénouville, cn de Duclair et Montigny, cn de Notre-Dame-de-Bondeville, S. — *Val aux leux* 1951 IGN.
- ➔ **CHEMIN DU VAL DES LEUX**, chn à La Vaupalière, cn de Notre-Dame-de-Bondeville, S.
- VALLOU**, h. à Noron-l'Abbaye, cn de Falaise-Nord, C. — *Vallou* 1883 DTC.
- VAL DES LOUVEAUX**, l.d. en forêt de Brotonne, S. — *Val des Louveaux* 1568 DTSM.
- VALBÊTES (LES)**, l.d. à Ailly, cn de Gaillon, E. — *Les Valbêtes* 1878 DTE.
- VALLÉE DU LOUP (LA)**, é. à Vieux-Rouen-sur-Bresle, cn d'Aumale, S. — *Vallée du Loup* 19e s. DTSM.
- CARRIÈRE AUX LOUPS (LA)**, l.d. à Perrières, cn de Morteaux-Coulibœuf, C. — *Delle de la Carrière* 1813 CN, *la Carrière aux Loups* 1977 Id IGN.

Hauteur ou dépression, le royaume du loup — du moins dans nos régions — est l'espace boisé qu'il ne quitte qu'en cas de fringale, si l'on en croit le dicton populaire. Toujours est-il qu'en toponymie, la mention de bois ou de forêts en relation avec le loup est relativement rare : sans doute était-elle jugée par trop habituelle pour se révéler caractéristique d'un lieu. Nous n'avons relevé à ce jour, pour toute la Normandie, que les types **HAIE À LOUPS** ou **HAIE AU LOUP** (où le mot *haie* a ici son sens ancien de « bois », et plus précisément de « garenne, partie de la forêt réservée à la chasse aux bêtes fauves »), **BUQUET AU LOUP** (*buquet* est une ancienne forme dialectale de *bosquet*) et **ÉPINE AU LOUP** (où *épine* a le sens de « buisson épineux », en particulier « prunelier » et « aubépine » en Normandie).

- HAIE À LOUPS (LA)**, a. l.d. en forêt de Brix, cn de Valognes, M. — *La Haye a Loupz* 1561 JSG II 716.



HAIE AU LOUP (LA), l.d., f. et h. à Norrey-en-Auge, cn de Morteaux-Coulibœuf, C. — *Hameau de la haye Loup* 1813 CN, *la haye Loup* ~1818 CN, *la haye au Loup* 1824 CN, *la Haye-aux-Loups* 1883 DTC, *la Haie aux Loups* 1946 INSEE, *la Haie au Loup* 1977 IGN, *la Haie aux Loups* 1982, 1988 PTT.

BUQUET AU LOUP (LE), l.d. au Bosc-Bordel, cn de Buchy, S. — *Le Busquet au loup* 1581 DTSM.

BUQUET À LEU (LE), l.d. à Pavilly, ch.-l. de cn, S. — *Buquet à leu, au terroir de la Haye Gueulin* 1782 DTSM.

ÉPINE AU LOUP (L'), l.d. à Igé, cn de Bellême, O. — *Épine aux Loups, Épine au Loup* 1986 PTT, *l'Épine au Loup* 2005 PTT.

D'autres toponymes encore se bornent à signaler l'existence de la tanière d'un loup, sans en préciser la topographie exacte. C'est le cas du type **NID DE LOUP**, moins fréquent cependant que la formation parallèle **NID DE CHIEN** :

NID DE LOUP (LE), h. à Saint-Louet-sur-Vire, cn de Tessy-sur-Vire, M. — *Nid de Loup* 1753/1785 CC, *le Nid de Loup* 1993 PTT.

➔ **LE PRÉ DU NID DE LOUP**, l.d. à Saint-Louet-sur-Vire, cn de Tessy-sur-Vire, M. — *Le Pré du Nid de Loup* 1993 PTT.

NID DE LOUP (LE), h. à Tessy-sur-Vire, ch.-l. de cn, M. — *Village Le Nid de Loup, lotissement Le Nid de Loup* 1993 PTT.

➔ **RUE DU NID DE LOUP**, r. à Tessy-sur-Vire, ch.-l. de cn, M. — *Rue [du] Nid de Loup* 1993 PTT.

➔ **LE MARESCOT DU NID DE LOUP**, l.d. à Tessy-sur-Vire, ch.-l. de cn, M. — *Le Marescot du Nid du Loup* 1993 PTT.

NID DE LOUP (LE), h. à Pont-Farcy, cn de Saint-Sever-Calvados, C. — *Nid de Loup* 1753/1785 CC, *le Nid-de-Loup* 1883 DTC, *le Nid de loup* 1946 INSEE, *le Nid de Loup* 1982 PTT.

Peu de toponymes mentionnent le nom du *loup* (ou du *leu*) seul. Lorsque le cas se présente, il y a de fortes chances pour qu'il s'agisse d'un nom de famille **LELOU(P)** / **LELEU** plutôt qu'une référence à l'animal. Nous mentionnerons les quelques NL suivants pour mémoire :

LOUPS (LES), a. ff à La Haye-Malherbe, cn de Louviers, E. — *Les Loups* s.d. DTE [fief relevant de Pont-de-l'Arche].

LOUPS (LES), l.d. à Vannecrocq, cn de Beuzeville, E. — *Les Loups* 1878 DTE. — Sans doute identique à la **CÔTE AUX LOUPS** à Triqueville (voir plus haut).

LEU, l.d. à Revières, cn de Creully, C. — *Leu* 1811 CN.

L'ancien français *loviere*, sur lequel reposent la plupart des types toponymiques **LOUVIÈRES** et **LA LOUVIÈRE**, a également désigné la tanière du loup, ou encore un lieu où les loups se reproduisent, mais aussi un piège à loup. En général, les toponymes qui suivent ont le premier sens, mais le second n'est pas à exclure parfois (sans que l'on puisse malheureusement les distinguer).

Deux communes et un hameau de Basse-Normandie, nommées **LOUVIÈRES**, doivent ainsi leur nom à la présence du loup ; leur forme sans article atteste leur ancienneté, sans qu'il soit possible de préciser s'il s'agit d'une formation gallo-romane °LUPARIAS ou médiévale précoce *Lovieres*. Le type **LA LOUVIÈRE**, plus récent et plus fréquent, est généralement médiéval. Outre les restrictions émises au paragraphe précédent, certains de ces derniers NL peuvent également représenter des dérivés toponymiques du nom de famille **LELOU(P)**, soit « le domaine de **LELOU(P)** », d'où une relative incertitude à leur sujet.

LOUVIÈRES, cn de Trévières, C. — *Louveriæ* 1195 MR I 83a, *Louvieres* ~1350 PDB 125A, [*ecclesia*] de *Lupperiis* ~1350 PDB 126B, *Louvieres* 1494 CDDB 139K, *Louvieres* 1612/1636 EPEN, 1640 RFBC, *Loupvieres* 1671 DTC, *Louviers* 1677 RGEF, *Louvieres* 1709 SMC II 672, *Louviers* 1713 DG, *Louvieres* 1753/1785 CC, *Louviers* 1857 SMC II 670, 1883 DTC, 1903 PPR, 1946 INSEE, 1962 ADN, 1982, 2005 PTT.

LOUVIÈRES, h. et f. à Vaux-sur-Aure, cn de Ryes, C. — *Loveriæ* 1218 DTC, *Louviers* 1883 DTC, 1946 INSEE, *la Louvière* 1982 PTT.

➔ **CHÂTEAU DE LOUVIÈRES**, ch. à Vaux-sur-Aure, cn de Ryes, C. — *Louviers* 1883 DTC, *château [de] Louvière* 1982 PTT.

LOUVIÈRES-EN-AUGE, cn de Trun, O. — *Louvieres* ~1335 PDS 233F, *Lovieres* 1373 CDS 210B, *Louverie* 15e s. PPDS 243B, *Louvieres* 1612/1636 EPEN, 1677 RGEF, *Louviere* 1713 DG, *Louvieres* 1753/1785 CC, *Louvières* 1882 LDO, 1903 PPR, *Louvières-en-Auge* 1962 ADN, 1979 IGN, *Louvières en Auge* 2005 PTT.

LOUVIÈRE (LA), l.d. à Saint-Brice-de-Landelles, cn de Saint-Hilaire-du-Harcouët, M. — *La Louvière* 1993 PTT.

LOUVIÈRE (LA), l.d. à Gonneville-sur-Honfleur, cn de Honfleur, C. — *La Louviere* 2003 PTT.

LOUVIÈRE (LA), h. à Vaux-sur-Aure, cn de Ryes, C. — *Louvières* 1946 h INSEE, *la Louvière* 1982 PTT.

LOUVIÈRE (LA), h. à Berjou, cn d'Athis-de-l'Ome, O. — *La Louvière* 1954 h INSEE, 1986 PTT.

LOUVIÈRE (LA), l.d. à Damigni, cn d'Alençon-Ouest, O. — *La Louvière* 1986 PTT.

LOUVIÈRE (LA), l.d. à Giel-Courteilles, cn de Putanges-Pont-Écrepin, O. — *La Louvière* 1986, 1998 PTT.

LOUVIÈRE (LA), l.d. à Joué-du-Bois, cn de Carrouges, O. — *La Louvière* 1986 PTT.

LOUVIÈRE (LA), ch. et haras à Mahéru, cn de Moulins-la-Marche, O. — *La Louvière* 1986 PTT, 2003 IGN [actuellement en lisière du Buisson de Mahéru, sur une zone défrichée].

➔ RUISSEAU DE LA LOUVIÈRE, rau à Mahéru, cn de Moulins-la-Marche, O. — *Ruisseau de la Louvière* 2003 IGN [source dans le Buisson de Mahéru].

LOUVIÈRE (LA), l.d. à Merri, cn de Trun, O. — *La Louvière* 1986 PTT.

LOUVIÈRE (LA), l.d. à Saint-Georges-des-Groseillers, cn de Flers, O. — *La Louvière* 1986 PTT.

LOUVIÈRE (LA), l.d. à Saint-Quentin-de-Blavou, cn de Pervenchères, O. — *La Louvière* 1986 PTT.

LOUVIÈRE (LA), l.d. à Émalleville, cn d'Évreux-Nord, E. — *La Louvière* 1985 PTT.

LOUVIÈRE (LA), l.d. à Angerville-la-Martel, cn de Valmont, S. — *La Louviere* 1983 PTT.

On explique généralement par la forme masculine correspondante °LUPARIOS [TF 268a § 683; DNLF 280a; TGF I 344 § 5506] le nom de la bonne ville de LOUVIERS dans l'Eure (*Locos veteres* 9es. NCE 137 [latinisation fantaisiste], *Loviers* 962/996 RADN 76 § 5, *Lotvers* 1025 RADN 129 § 34), «lieu fréquenté par les loups». Cependant, François de Beaurepaire a émis l'hypothèse d'une origine pré-celtique de ce nom qui, selon lui, reposerait en partie sur la racine hydronymique °ver-. Nous n'en débattons pas ici, mais entre nous et le Pont de Normandie, l'auteur de ces lignes pencherait plutôt pour la première explication. Nous nous contenterons de mentionner dans le même département l'existence d'une ferme de ce nom, attestée à Bâlines [canton de Verneuil-sur-Âvre] au 11e siècle [DTE].

L'ancien français *louverie* a signifié «engeance de loups», selon la définition laconique de Frédéric Godefroy. Sa fixation

toponymique pose à peu près les mêmes problèmes que le type précédent : on peut effectivement avoir affaire à une appellation évoquant la présence de loups, son lieu de reproduction, ou un toponyme formé sur un nom de famille LÉLOU(P).

LOUVERIE (LA), l.d. à Blainville-sur-Mer, cn de Saint-Malo-de-la-Lande, M. — *La Louverie* 1993 PTT.

➡ RUE DE LA LOUVERIE, r. à Blainville-sur-Mer, cn de Saint-Malo-de-la-Lande, M. — *Rue [de] La Louverie* 1993 PTT.

➡ ROUTE DE LA LOUVERIE, rte à Blainville-sur-Mer, cn de Saint-Malo-de-la-Lande, M. — *Route de la Louverie* 1993 PTT.

LOUVERIE (LA), l.d. à Coutances, ch.-l. d'arr., M. — *La Louverie, lotissement La Louverie* 1993 PTT.

LOUVERIE (LA), l.d. à Ger, cn de Barenton, M. — *La Louverie* 1993 PTT.

LOUVERIE (LA), l.d. au Mesnil-Amand, cn de Gavray, M. — *La Louverie* 1993 PTT.

LOUVERIE (LA), l.d. à Montchaton, cn de Montmartin-sur-Mer, M. — *La Louverie* 1993 PTT.

LOUVERIE (LA), l.d. à Saint-Cyr-du-Bailleul, cn de Barenton, M. — *Village La Louverie* 1993 PTT.

LOUVERIES (LES), l.d. à Grandouet,auj. à Cambremer, ch.-l. de cn, C. — *Les louveries* ~1815 CN.

➡ SOUS LES LOUVERIES, l.d. à Grandouet,auj. à Cambremer, C. — *Sous les Louveries* ~1815 CN.

LOUVRIE, h. à Saint-Germain-de-Tallevende,auj. Saint-Germain-de-Tallevende-La-Lande-Vaumont, cn de Vire, C. — *Louvrie* 1753/1785 CC, *la Louverie* 1883 DTC, *l'Ouvrie* 1946 INSEE, *Louvrié* 1982 PTT [il s'agit peut-être d'un NF LOUVRIÉ ou LOUVRIER, attesté à quatre reprises à Saint-Germain en 1982].

LOUVERIE (LA), h. et m. à Sainte-Marie-Laumont et Saint-Martin-Don, cn du Bény-Bocage, C. — *La Louverie* 1883 DTC [deux entrées différentes], 1946 INSEE, 1982 PTT.

LOUVERIE (LA), h. à Beaulieu, cn de Tourouvre, O. — *La Louverie* 1954 INSEE, 1986 PTT.

LOUVERIE (LA), l.d. à Ceaucé, cn de Domfront, O. — *La Louverie* 1986 PTT.

LOUVERIES (LES), l.d. à Coulimer, cn de Pervenchères, O. — *Les Louveries* 1986 PTT.

LOUVERIE (LA), l.d. à Dompierre, cn de Messei, O. — *La Louverie* 1986 PTT.

LOUVERIE (LA), l.d. à Juvigny-sous-Andaine, ch.-l. de cn, O. — *La Louverie* 1986 PTT.

LOUVERIE AUX ACRANS (LA), l.d. à Laleu, cn du Mêle-sur-Sarthe, O. — *La Louverie aux Acrans* 1986 PTT.

LOUVERIE (LA), h. à Loisail, cn de Mortagne-au-Perche, O. — *Louverie* 1753/1785 CC, *la Louverie* 1986 PTT.

LOUVERIE (LA), l.d. à Longny-au-Perche, ch.-l. de cn, O. — *La Louverie* 1986 PTT.

LOUVERIE (LA), l.d. à Pointel, cn de Briouze, O. — *La Louverie* 1986 PTT.

LOUVERIE D'O (LA), l.d. à Mortrée, ch.-l. de cn, O. — *La Louverie d'O* 1986 PTT.

LOUVERIE (LA), l.d. à Semallé, cn d'Alençon-Est, O. — *La Louverie* 1986 PTT.

LOUVERIE (LA), l.d. à Saint-Pierre-la-Bruyère, cn de Nocé, O. — *La Louverie* 1986 PTT.

LOUVERIE (LA), h. à Bois-Normand-près-Lyre, cn de Rugles, E. — *La Louverie* 1878 DTE.

LOUVERIE (LA), f. à Drucourt, cn de Thiberville, E. — *La Louverie* 1878 DTE.

LOUVERIES (LES), h. à Morainville-Jouveaux, cn de Corneilles, E. — *Les Louveries* 1985 PTT, 1995 IGN, *les Louvères* 1985 PTT, *Louveries* 2005 PTT.

L'ancien français *loveresse*, *louveresse* (forme dialectale normano-picarde *loveresche*, *louveresche*) était le féminin de l'adjectif *lovier* «de loup, qui a rapport avec le loup». Nous retrouverons ce mot plus bas dans une *fosse louveresche* ou «fosse au loup». Mais on en rencontre un emploi absolu dans le NL LOUVERESSE, qui pourrait représenter la forme elliptique d'une locution telle que par exemple °(terre) *louveresche* «(terre) où il y a des loups».

LOUVERESSE, l.d. à Servaville, auj. Servaville-Salmonville, cn de Darnétal, S. — *Triège de Louveresche*; *voie de Louveresche* 1424 DTSM, *chemin de Louveresche* 1537 DTSM, *triege de Louveresse* 1637 DTSM, *triege des Louveresses* 1699 DTSM.

Le NL SAUVELOUP dans l'Orne est peut-être à ranger dans la même catégorie, s'il représente effectivement le composé verbal «sauve-loup»: dans ce cas, il peut faire allusion à un lieu difficilement accessible à l'homme, où le loup peut se réfugier et trouver la sécurité. Il ne serait certes venu à l'esprit de personne de considérer autrefois cet animal comme une espèce à protéger, mais nous avons rencontré plus haut quelques exemples de *haies à loups* ou *haies aux loups*, qui désignaient des sections de forêt closes, réservées à la chasse aux fauves. Il se pourrait donc également que SAUVELOUP, qui est proche de la forêt de Reno sur la carte de Cassini, représentât initialement une telle réserve.

SAUVELOUP, h. à Feings, cn de Mortagne-au-Perche, O. — *Sauveloup* 1753/1785 CC, 1986 PTT.

Comme son cousin le chien, le loup aime à marquer son territoire de son urine et ses excréments. C'est parfois le sens que l'on attribue au type PISSELOUP, «l'endroit où le loup pisse», mais ce nom a également été donné en France, de manière ironique, à de nombreux ruisseaux de faible débit. Le *Dictionnaire Toponymique de l'Eure* mentionne en outre un NL LE QUILLEUX, sans formes anciennes cependant, de telle sorte que l'on ne peut savoir s'il représente effectivement °*Quie-leu* «le lieu où le loup chie» (forme dialectale normano-picarde *quier* «chier» < latin *cacare*), dont la formation serait alors analogue à celle de QUIBOU (*Quiebouc* 1056/1066 CCC

491 § 340, *villa que dicitur Quiebuc* 1146 CCC 510 § 348, «le lieu où le bouc chie») dans la Manche [canton de Canisy]. Peut-être doit-on aussi rattacher au marquage du territoire des toponymes tels que **LA PIERRE AU LOUP** ou **la CROIX AU(x) LOUP(s)** (que l'animal baptise de son urine), mais d'autres explications sont possibles, où le folklore et les croyances populaires auraient leur rôle à jouer.

PISSELOUP, l.d. à La Ferrière-au-Doyen, cn de Moulins-la-Marche, O; section de la Forêt de Moulins-Bonsmoulins. — *Pisseloup* 2003 IGN.

PISSELOU, a. l.d. à Conches-en-Ouche, ch.-l. de cn, E. — *Pisselou* 1238 DTE.

QUILLEUX (Le), l.d. à Bourg-Beaudouin, cn de Fleury-sur-Andelle, E. — *Le Quilleux* 1878 DTE.

PIERRE AU LOUP (La), l.d. à Saint-Évroult-Notre-Dame-du-Bois, cn de la Ferté-Frénel, O. — *La Pierre au Loup* 1986 PTT.

CROIX AUX LOUPS (La), l.d. à Saint-Langis-lès-Mortagne, cn de Mortagne-au-Perche, O. — *La Croix aux Loups* 1986 PTT.

CROIX AUX LOUPS (La), l.d. à Amfreville-sur-Iton, cn de Louviers, E. — *La Croix-au-Loups* 1878 DTE.

➔ **RUE DE LA CROIX AUX LOUPS**, r. à Amfreville-sur-Iton, cn de Louviers, E. — *Rue [de la] Croix aux Loups* 1985, 2005 PTT.

L'agneau en sait quelque chose: le loup aime comme lui se désaltérer dans le courant d'une onde pure — ou tout au moins potable. En toponymie cependant, si ce dernier a laissé son nom à une **RIVIÈRE AU LOUP** et deux **FONTAINE AUX LOUPS** ou **FONTAINELOUP** bien esseulées, en revanche le type **MARE AU(x) LOUP(s) / MARE AU LEU** est d'une beaucoup plus grande fréquence. Il est par ailleurs surprenant que ces noms relativement courants ne figurent ni dans le *Dictionnaire Topographique du Calvados*, ni dans celui de l'Eure, alors qu'ils sont abondamment attestés dans ces deux départements (entre autres).

Sans doute faut-il rattacher à cette catégorie de type Beuleu, relevé une seule fois, et sans formes anciennes. Il semble représenter un composé verbal de forme dialectale «boit-loup», à comprendre par «l'endroit où le loup vient boire».

RIVIÈRE AU LOUP (La), l.d. à Sainte-Foy-de-Montgomery, cn de Livarot, C. — *La rivière au loup* 1835 CN.

FONTAINELOUP, l.d. à Carnet, cn de Saint-James, M. — *Fontaineloup, la Fontaine Loup*, 1993 PTT.

FONTAINE AUX LOUPS (RUE DE LA), r. à Saint-Georges-des-Groseillers, cn de Flers, O. — *Rue [de la] Fontaine aux Loups* 1986 PTT.

- MARE AU LOUP (LA)**, l.d. aux Moutiers-en-Auge et à Norrey-en-Auge, cn de Morteaux-Couliboëuf, C. — *La Mare au Loup* ~1818, 1824 CN.
- ➔ **SUR LA MARE AU LOUP**, l.d. aux Moutiers-en-Auge, cn de Morteaux-Couliboëuf, C. — *Sur la mare au Loup* 1824 CN.
- MARE AU LOUP (LA)**, l.d. à Pennedepie, cn de Honfleur, C. — *La Mare au Lou* 1982, 2003 PTT.
- MARE AUX LOUPS (CHEMIN DE LA)**, chn à Saint-Hymer, cn de Pont-l'Évêque, C. — *Chemin de la Mare aux Loups* 1980 chn IGN.
- MARE AUX LOUPS (LA)**, l.d. à Caorches-Saint-Nicolas, cn de Bernay, E. — *La Mare aux Loups* 1985 PTT.
- MARE AUX LOUPS (LA)**, lot. à Damville, ch.-l. de cn, E. — *La Mare aux Loups, la Mare au Loup, lotissement Mare aux Loups* 1985 PTT.
- Mare aux Loups (Rue de la)**, r. à Marcilly-la-Campagne, cn de Nonancourt, E. — *Rue [de la] Mare aux Loups* 1998 PTT.
- MARE AUX LOUPS (LA)**, l.d. à Boos, ch.-l. de cn, S. — *Mara ad Lupos* 1250 DTSM.
- MARE AUX LOUPS (LA)**, l.d. à Croixdalle, cn de Londinières, S. — *La Mare aux Loups* 1851 DTSM.
- MARE AUX LOUPS (LA)**, l.d. à Fresne-le-Plan, cn de Boos, S. — *Mara luporum* 1260 DTSM.
- MARE AUX LOUPS (LA)**, h. à Harcanville, cn de Doudeville, S. — *La Mare aux Loups* 1876, 1953 DTSM, 1957 IGN, 1983, 1998 PTT.
- MARE AU LUT (LA)**, l.d. en forêt de Maulévrier, cn de Caudebec-en-Caux, S. — *La Mare au lut* 17e s. DTSM.
- MARE AUX LOUPS (LA)**, h. à Quincampoix, cn de Clères, S. — *La Mare au Leu* 1428 DTSM, *la Mare aux Leups* 15e s. DTSM, *la Mare au leu* 1688, 1709 DTSM, *triège de la Mare au loup* 1775 DTSM, *la Mare au loup* 1757 CC, *la Mare aux Loups* 1953 DTSM, 1957 IGN, 1983 PTT.
- MARE AU LOUP (LA)**, l.d. à Roncherolles, cn de Darnétal, S. — *Vauchel de la Mare au Leu* 1499 DTSM, *Mare au loup* 1578 tri DTSM, *la Mare au Loup* 18e s. DTSM, *la Mare au leu* 1599, 1613, 1667 DTSM, *Plaine de la Mare au Loup* 19e s. DTSM.
- MARE AU LEU (LA)**, h. à Trois-Pierres, cn de Saint-Romain-de-Colbosc, S. — *La Mare au Leu* 1877, 1953 DTSM, *la Mare-au-Leu*, *Bas de la Mare-au-Leu* 1954 IGN, *la Mare au Leu*, *hameau Mare au Leu* 1983 PTT.
- ➔ **LE BAS DE LA MARE AU LEU**, l.d. aux Trois-Pierres, cn de Saint-Germain-de-Colbosc, S. — *Bas de la Mare au Leu* 1983 PTT.
- ➔ **RUE DE LA MARE AU LEU**, r. aux Trois-Pierres, cn de Saint-Germain-de-Colbosc, S. — *Rue [de la] Mare au Leu* 1997 PTT.
- MARE AU LOUP (LA)**, l.d. à Saint-Georges-sur-Fontaine, cn de Clères, S. — *Plaine de la Mare-au-Loup* 19e s. DTSM, *la Mare-au-Loup* 1957 IGN.
- MARE AUX LOUPS (LA)**, f. à Saint-Léonard, cn de Fécamp, S. — *La Mare aux Loups* 1953 DTSM.
- MARE AU LOUP (LA)**, l.d. à Veulettes, cn de Cany-Barville, S. — *La Mare au Loup* 1732 DTSM.
- MARE AUX LOUPS (LA)**, l.d. à Vittefleur, cn de Cany-Barville, S. — *La Mare aux Loups* 19e s. DTSM, 1957 IGN.

BEULEU (Le), lot. à May-sur-Orne, cn de Bourguébus, C. — *Lotissement Le Beuleu* 1998 PTT.

Autre nom relatif à un point d'eau : le type **BAIGNELEU** « baigne-loup », désignant littéralement un endroit « où le loup se baigne ». Ce toponyme, relevé à Életot [canton de Valmont, Seine-Maritime], doit sans doute se comprendre par « l'endroit où le loup se mouille », c'est-à-dire où il traverse habituellement un cours d'eau qui le sépare de son terrain de prédation. Cependant, l'ancienneté de l'attestation et l'absence de localisation précise ne permet pas de vérifier sur le terrain cette hypothèse.

BAIGNELEU, l.d. à Életot, cn de Valmont, S. — *Baigneleu* 1412 DTSM.

Au cas où il hésitait à se mouiller le poil, le loup avait toujours la possibilité d'emprunter un pont ou une passerelle (une *planche*, en toponymie normande), s'il s'en trouvait sur son passage :

PLANCHE AUX LOUPS (La), l.d. à Saint-Germain-de-Varreville, cn de Sainte-Mère-Église, M. — *La Planche aux Loups* 1993 PTT.

D'une manière générale, le passage régulier de loups à un certain endroit a donné naissance au type **PAS DE LOUP** ou **PAS DU LOUP**, peu représenté en Normandie.

CHAUMIÈRE DU PAS DU LOUP (La), l.d. à La Croupte, cn d'Orbec, C. — *La Chaumière du Pas du Loup* 1982, 2002 PTT.

PAS DE LOUP (Le), l.d. à Irreville, cn d'Évreux-Nord, E. — *Le Pas-de-Loup* 1878 DTE.

La présence habituelle de loups à proximité de rues, de chemins ou de carrefours, où ils pouvaient représenter autrefois un danger pour les piétons isolés ou pour le bétail, est également à l'origine de diverses appellations données à des voies traversant, longeant ou se dirigeant vers des massifs boisés.

Avec une formation adjectivale de type médiéval, la présence du mythique canidé est ainsi signalée par la **RUE LOUVIÈRE** « rue aux loups » à Bayeux. Beaucoup plus fréquents sont les odonymes (noms de voies) formés d'un appellatif déterminé par le spécifique *au(x) Loup(s)* ou à *Loup(s)*, variante ancienne *au Leu*, à *Leu*, d'où les types **CHASSE À LOUP** ou **CHASSE AUX LOUPS**; **CHEMIN AUX LOUPS**; **RUE AU(X) LOUP(S)**, **RUE À LEU** ou **RUE AU LEU**; **RUELLE AUX LOUPS**; **SENTE AUX LOUPS**; **FOURCHE AU LOUP**, etc. En revanche, l'ancienne **RUE AU LOU** (1621) à Honfleur représente le nom d'une riche famille honfleuraise **LE LOU**. De même, **LA CAVÉE AUX LOUPS** à Néville

(Seine-Maritime) est une plus ancienne *Cavée d'Alou* (1773) qui fait référence à un certain R. d'Alou mentionné en 1627 ; et le **CARREFOUR AU LOUP** à Millières, dans la Manche, est en relation avec le **VILLAGE AU LOUP**, qui tire lui aussi son nom d'un anthroponyme.

RUE LOUVIÈRE, r. à Bayeux, ch.-l. d'arr., C. — *Rue Louvière* 1982, 1998 PTT, 2003 PVB, 2005 PTT.

CHASSE À LOUP (LA), chn à Saint-Joseph, cn de Valognes, M. — *Chasse à Loup* 1993 PTT.

CHASSE AUX LOUPS (LA), r. à Tourlaville, ch.-l. de cn, M. — *La Chasse aux Loups, Chasse à Loups, rue de la Chasse aux Loups* 1993 PTT, *rue de la Chasse aux Loups* 2008 PMI.

CHEMIN AUX LOUPS (LE), chn à Manneville-la-Pipard, cn de Blangy-le-Château, C. — *Chemin aux Loups* 1982 PTT, *chemin [aux] Loups* 2003 PTT [= la Rue aux Loups ?].

CHEMIN AUX LOUPS (LE), chn à Villers-sur-Mer, cn de Trouville-sur-Mer, C. — *Chemin au Loup, avenue [aux] Loups* 1982 PTT, *chemin [au] Loup, chemin [aux] Loups* 1982, 2004 PTT.

➔ **RÉSIDENCE DU CHEMIN AUX LOUPS**, à Villers-sur-Mer, cn de Trouville-sur-Mer, C. — *Résidence [du] chemin aux loups* 2004 PTT.

CHEMIN AU LOUP (LE), chn à Vimoutiers, ch.-l. de cn, O. — *Chemin au Loup* ~1980 PVV, *chemin aux Loups, chemin Loup* 1986 PTT.

RUE À LOUP (LA), chn à Fermanville, cn de Saint-Pierre-Église, M. — *Rue à Loup* 2001 IGN [sentier forestier le long d'un ruisseau encaissé].

RUE AU LOUP, r. à Marigny, ch.-l. de cn, M. — *Rue au Loup* 1993 PTT.

RUE AUX LOUPS (LA), h. et chn à Manneville-la-Pipard, cn de Blangy-le-Château, C. — *Rue aux Loups* 1946 h INSEE, 1982 chn IGN, *rue aux Loups, rue [au] Loup* 1982, 2003 PTT [chemin le long du Bois de Manneville].

RUE AUX LOUPS, r. à Bacqueville-en-Caux, ch.-l. de cn, S. — *Rue aux Loups* 1983 PTT.

RUE À LEU, l.d. et é. à Criquiers, cn d'Aumale, S. — *La Rue à l'eu* [sic] 19e s. DTSM, *le Bout de la rue à Leus* 1869 DTSM.

RUE AUX LOUPS, r. à Luneray, cn de Bacqueville-en-Caux, S. — *Rue aux Loups* 1983 PTT, 2007 PMI, *rue [aux] Loups* 1997 PTT.

RUE AU LEU (LA), l.d. à Montivilliers et Fontaine-la-Mallet, cn de Montivilliers, S. — *La Rue au Leu* 16e s. DTSM, *la Rue aux Loups* 1579 DTSM.

RUE AUX LOUPS, r. à Saint-Aubin-Celloville, cn de Boos, S. — *Rue [aux] Loups* 1983 PTT. — Sans doute en relation avec l'ancienne **FOSSE AU LOUP** (voir plus bas).

RUELLE AUX LOUPS (LA), a. h. à Évreux, ch.-l. de dépt, E. — *La Ruelle-aux-Loups* 1878 DTC, 1879 DHTE II 148b.

RUELLE AUX LOUPS (LA), r. à Fresne-l'Archevêque, cn des Andelys, E. — *Ruelle [aux] Loups* 1985 PTT.

SENTE AUX LOUPS (LA), l.d. à Manneville-la-Pipard, cn de Blangy-le-Château, C. — *Sente aux Loups* 1982 PTT, *sente [aux] Loups* 2003 PTT [sans doute un nom alternatif de **LA RUE AUX LOUPS**].

SENTE AUX LOUPS (LA), l.d. à La Haye-de-Routot, cn de Routot, E. — *Sente aux Loups* 1985 PTT.

SENTE AUX LOUPS (LA), l.d. à Bacqueville-en-Caux, ch.-l. de cn, S. — *La Sente aux Loups* 1756 DTSM.

SENTE AUX LOUPS (LA), chn à Bolbec, ch.-l. de cn, S. — *Sente [aux] Loups, sente [au] Loup* 1983 PTT.

SENTE AUX LOUPS (LA), l.d. à Bonsecours, cn de Boos, S. — *La Sente aux Loups* 19e s. DTSM.

SENTE AUX LOUPS (LA), r. à Déville-lès-Rouen, cn de Maromme, S. — *Sente aux Loups, rue [de la] Sente aux Loups* 1983 PTT.

SENTE AUX LOUPS (LA), l.d. à Montivilliers, ch.-l. de cn, S. — *La Sente aux Loups* s.d. DTSM [près du château ou du parc de Raimbourg].

VIERGE DE LA FOURCHE AU LOUP (LA), vierge à un carrefour à Cosqueville, cn de Saint-Pierre-Église, M. — *Vierge de la Fourche au Loup* 1991 IGN.

Faut-il voir dans le NL Louvois attesté à Gâprée [canton de Courtomer, Orne] un équivalent du nom de la commune de la Marne (*Lupi via* ~850 DNLF 415a) ? On sait qu'Albert Dauzat rechignait à voir dans ce dernier un «chemin au loup», type toponymique pourtant bien documenté, et préférait l'explication par un anthroponyme. Ernest Nègre, quant à lui, ne fait pas tant de manières, et accepte le sens que cette attestation ancienne et apparemment univoque semble impliquer [TGF I 344 § 5505]. Cette solution somme toute assez simple nous semble confortée par l'existence du Louvois de Gâprée, autre possible °LUPI VIA (ou composé roman précoce).

Louvois, h. à Gâprée, cn de Courtomer, O — *Louvoy* 1753/1785 h CC, *Louvois* 1986, 2005 PTT.

Non contents de hanter les rues et les chemins, les loups pouvaient profiter d'une brèche dans un mur ou une haie pour pénétrer dans une propriété et transformer une simple pâture en MacDo™ trois étoiles. Cette éventualité est à l'origine du type LA BRÈCHE AUX LOUPS, dont LA BRÈCHE À LIEU (pour °LA BRÈCHE À LEU) doit représenter une forme altérée. En revanche, le type TROU DU LOUP ou TROU AU LOUP peut faire référence, soit à un événement du même genre, soit à une tanière de loup.

BRÈCHE AUX LOUPS (LA), l.d. au Fresne-Camilly, cn de Creully, C — *La Brèche aux Loups* 1813 CN.

Brèche au Loup (Chemin de la), chn à Nogent-le-Sec, cn de Conches-en-Ouche, E. — *Chemin [de la] Brèche au Loup* 2005 PTT.

BRÈCHE À LIEU (LA), l.d. à Petit-Couronne, cn de Grand-Couronne, S. — *Broche à Lieux* 1729, an II, *la Brèche à Lieu* 19e s. DTSM [deux entrées différentes].



Le saigneur des agneaux

Trou du Loup (Chemin du), chn à Yvetot-Bocage, cn de Valognes, M. — *Chemin [du] Trou du Loup* 1993, 1997 PTT.

Trou au Loup (Le), l.d. à Bures-en-Bray, cn de Londinières, S. — *Le Trou du loup* 19es. DTSM.

On rencontre également de nombreux toponymes évoquant, d'une manière plus générale, une terre cultivée, un domaine ou une exploitation fréquentée par les loups, d'où les types **L'ACRE AU LOUP**, **LE CHAMP AU(x) LOUPS / DU LOUP**, **LE CLOS AU LOUP / DU LOUP**, **LA COUTURE AU LOUP**, **L'ÊTRE AUX LOUPS**, **LE FIEF AUX LOUPS**, **LE FRICHE AU LOUP**, **LE JARDIN AU LOUP**, **LE PRÉ AU(x) LOUP(s)**. Mais ici encore, quelques noms de famille **LELOU(P)** peuvent s'être glissés dans le lot. C'est sans doute le cas pour la plupart des occurrences de **LA COUR AU LOUP**, ainsi que pour **L'ÊTRE AUX LOUPS** (à moins bien sûr que l'appellatif *être* «âtre» ne représente ici une altération du nom du *hêtre*), mais la référence à l'animal n'est pas absolument impossible. La fixation d'un nom de famille est apparemment assurée pour l'ancien lieu-dit de Rouen nommé **le PRÉ AU LOUP** (*au Pray o Loup* 1644 LMN III 24 l. 8, *o Pray o Lou* 1644 LMN III 28 l. 15), dans le faubourg Martinville: ce domaine fut en effet fieffé à la fin du 16e siècle à un bourgeois rouennais du nom de **LELOUP** [DRPR 496].

Par contre, les toponymes qui offrent le moins de doute sont ceux qui sont formés à l'aide d'un adjectif : ancien français de l'ouest *louveis* «de loup, du loup», d'où les types LOUVICAMP et le CAMP LOUVEIS; et l'ancien français *louvier*, de même sens, d'où LE CAMP LOUVIER.

ACRE AU LOUP (L'), l.d. à Rupierre, auj. à Saint-Pierre-du-Jonquet, cn de Troarn, C. — *L'acre au loup* ~1815 CN.

LOUVICAMP, h., a. p. et cne rattachée par ordonnance royale du 24/12/1823 à Mesnil-Mauger, cn de Forges-les-Eaux, S. — *B. de Louveiscamp* 1165 DTSM, *W. de Loveiz campo* s.d. DTSM, *B. de Louvescamp*; *R. de Louvescampo* m-12e s. DTSM, *ad Lovei campo* ~1210 DTSM, *ecclesia de Louvecamp* ~1240 DTSM, *presbyter de Lupino Campo* 1248 DTSM, *ad Louveichamp* d-14e s. DTSM, *Lupi campus* 1337 PDR 38F, *Lovicamp* 1431 CDDR 82E, *Louvicamp* 1400, 1402 DTSM, *ecclesia Sancti Johannis de Lupicampo* 1470 DTSM, *Louvicamp* 1471 DTSM, *Lupicampus* 16e s. DTSM, *Saint Jean-Baptiste de Louvicamp* 1679, 1716 DTSM, *en la par. de Louvicamp* 1503 DTSM, *Louvicamp* 1612/1636 EPEN, *Lovican* 1648 DTSM, *Louvicamp* 1677 RGEF, 1704 DTSM, 1713 DG, 1715 DTSM, 1757 CC, 1903 PPR, 1953 DTSM, 1957 IGN, 1983 PTT, *hameau Louvicamp* 1983 PTT.

CAMP LOUVEIS (LE), a. l.d. à Surville, cn de Louviers, E. — *Eu camp Louveis* 1261/1266 RDBR 233, *eu Camp Loveis* 1261/1266 RDBR 234.

CAMP LOUVIER (LE), a. l.d. à Épaignes, cn de Corneilles, E. — *Eu camp Lovier* 1261/1266 RDBR 108.

CHAMP AU LOUP (LE), l.d. au Val-Saint-Père, cn d'Avranches, M. — *Le Champ au Loup* 1993 PTT.

CHAMP DU LOUP (LE), à Hermival-les-Vaux, cn de Lisieux-Est, C. — *Le Champ du Loup* 1982 PTT.

CHAMP AU LOUP (LE), l.d. au Mesnil-Bacley, cn de Livarot, C. — *Champ au loup* 1835 CN.

CHAMP DU LOUP (LE), à Bursard, cn du Mêle-sur-Sarthe, O. — *Le Champ du Loup* 1986 PTT.

CHAMP AU LOUP (LE) OU LE CAMP AUX LEUX, l.d. à Déville-lès-Rouen, cn de Mont-Saint-Aignan, S. — *Le Champ au Loup* 1879 DTSM, 1951 IGN.

CHAMP AUX LOUPS (LE), l.d. à Belbeuf, cn de Boos, S. — *Le Champ aux Loups* 1680 DTSM.

CLOS DU LOUP (LE), l.d. à Coulibœuf, auj. à Morteaux-Coulibœuf, C. — *Le clos du lout* 1824 CN.

CLOS AU LOUP (LE), é. à Yville-sur-Seine, cn de Duclair, S. — *Le Clos au Loup* 1951 DTSM.

COUTURE AU LOUP (LA), l.d. à Bonnebosq, cn de Cambremer, C. — *La Couture au Loup* ~1815 CN.

FRICHE AU LOUP (LE), l.d. et crf. à Sainte-Foy-de-Montgommery, cn de Livarot, C. — *Friche au Loup* 1835 CN.

JARDIN AU LOUP (LE), l.d. à Écrammeville, cn de Trévières, C. — *Jardin au Loup* 1982 PTT.

PRÉ AUX LOUPS (LE), l.d. et lot. à Ségrie-Fontaine, cn d'Athis-de-l'Orne, O. — *Le Pré aux Loups, le Pré au Loup, résidence Le Pré aux Loups, lotissement Pré au Loup* 1986 PTT, *lotissement Le Pré au Loup* 1998 PTT.

COUR AU LOUP (LA), l.d. à La Brévière, cn de Livarot, C. — *Cour au Loup* 1835 CN.

COUR AU LOUP (LA), l.d. à Formentin, cn de Cambremer, C. — *Cour au Loup* ~1815 CN.

COUR AU LOUP (LA), l.d. au Mesnil-Bacley, cn de Livarot, C. — *Cour au loup* 1835 CN.

COUR AU LOUP (LA), l.d. à Saint-Eugène, auj. à Formentin, cn de Cambremer, C. — *Cour au Loup* ~1815 CN.

COUR AUX LOUPS (LA), l.d. à Bonnebosq, cn de Cambremer, C. — *La Cour aux loups* ~1815 CN.

ÊTRE AUX LOUPS (L'), a. f. à La Chapelle-Souef, cn de Bellême, O. — *L'Estre aux Loups* 1753/1785 CC, *Etre au Loup* 1954 INSEE, *l'Etre Aloup* 1986, 2005 PTT.

FIEF AUX LOUPS (LE), a. ff. à La Haye-Malherbe, cn de Louviers, E. — *Aux Loups* 1750 DTE.

Encore plus près de l'homme, quelques toponymes mettent en relation le loup avec un bâtiment. Si certains canidés sauvages de Nantes n'hésitent pas à se donner rendez-vous *vingt-cinq rue de la Grange-aux-Loups*, nous n'avons relevé qu'un seul exemple de grange investie par les loups en Normandie. Quant à **LA CHAMBRE AUX LOUPS** ci-dessous, sa valeur exacte nous est inconnue.

CHAMBRE AUX LOUPS (LA), a. h. à Hodeng ou Nesle-en-Bray, auj. Nesle-Hodeng, cn de Neufchâtel, S. — *La Chambre aux Loups* 1771 DTSM.

GRANGE AUX LOUPS (LA), l.d. à Saint-Jouin, cn de Dozulé, C. — *La Grange aux Loups* 1982 PTT.

La chasse au loup

La lutte contre le loup a laissé de très nombreuses traces en toponymie : celle-ci évoque en effet aussi bien les mesures préventives prises à son encontre que les divers moyens de capture, la chasse au loup proprement dite, et enfin l'exposition à la vue de tous du cadavre du prédateur.

Parmi les mesures préventives destinées à protéger un domaine contre les incursions du loup figurait le *saut-de-loup*, aménagement consistant en un large et profond fossé renforcé d'un côté par un mur, de telle sorte qu'un loup normalement constitué ne puisse franchir l'ensemble en sautant. Trois toponymes ou odonymes normands semblent s'y rapporter :

SAUT DU LOUP (LE), à Blonville-sur-Mer, cn de Trouville-sur-Mer, C. — *Le Saut du Loup* 1982 IGN, 1982 PTT, *Saut du Loup* 2003 PTT [sur le chemin de la Butte Montor].

SAUT DU LOUP (RUE DU), r. à Cagny, cn de Troam, C. — *Rue [du] Saut du Loup* 1998, 2006 PTT.

SAUT-DE-LOUP (CHEMIN DU), chn à Hénouville, cn de Duclair, S. — *Chemin du Saut-de-Loup* 19e s. DTSM.

Si le *saut-de-loup* était surtout défensif, il existait des ouvrages similaires à vocation offensive. L'un des plus fréquents moyens de capture du loup consistait en effet en l'aménagement d'une fosse associée à un appât, assez large et profonde pour que, l'animal une fois tombé au fond, il ne puisse plus en ressortir. En toponymie, ce dispositif a donné lieu à plusieurs appellations. Avec un ancien adjectif signifiant «de loup», «à loup», il porte le nom de **FOSSE LOUVIÈRE**, **FOSSE LOUVELIÈRE** ou **FOSSE LOUVERESCHE** (forme dialectale normano-picarde de *louveresse*), dont les premières attestations toponymiques remontent au 13e siècle :

FOSSE LOUVIÈRE (LA), h. à Briouze, ch.-l. de cn, O. — *La Fosse Louvière* 1954 INSEE, 1986 PTT.

FOSSE LOUVIÈRE (LA), a. f. vers Saint-Gervais-du-Perron, cn de Sées, O. — *Fosse Louvière* 1753/1785 CC [à la lisière de la Forêt d'Écouves].

FOSSE LOUVELIÈRE (LA), l.d. à Tourville-la-Rivière, cn d'Elbeuf, S. — *La Fosse Louvelière* 1743 DTSM.

FOSSE LOUVERESCHE (LA), l.d. à Auzouville-sur-Ry, cn de Darnétal, S. — *Juxta fossam louveresche* 1270 DTSM.

FOSSE LOUVERESCHE (LA), l.d. à Franquevillette,auj. Boos, ch.-l. de cn, S. — *La Fosse louveresche* 1291, 1572 DTSM.

L'appellation la plus courante (22NL à ce jour) est du type général **FOSSE AU LOUP**, dont il existe de multiples variantes mineures : **FOSSE AUX LOUPS**, **FOSSE ÈS LOUPS**, **FOSSE À LOUP**, **FOSSE AU LEU**, etc. La toute première attestation de ce toponyme en Normandie semble bien être un *campus de Fossa Lupi* «champ de la Fosse au Loup» mentionné en 1231 à Fontaine-en-Bray en Seine-Maritime, suivie de peu par une *Lupifossa* (1256) vers Tourlaville dans la Manche et d'une *Fosse az Louz* signalée vers 1261/1266 au Pin, dans le Calvados. On remarquera également dans la liste qui suit une **FOSSE AU LION** à Fécamp, qui n'a en principe pas de raison d'être en Normandie, et où il faut sans doute voir l'altération d'une **FOSSE AU LEU**, peut-être par l'intermédiaire de la forme °**FOSSE AU LIEU**. Cette variante rare de leu semble déjà attestée en Seine-Maritime par la **BRÈCHE À LIEU** à Petit-Couronne, mentionnée précédemment.

FOSSE ÈS LOUPS (LA), l.d. à Ouville, cn de Cerisy-la-Salle, M. — *La Fosse Ès Loups* 1993 PTT.

- FOSSE AU LOUP (LA)**, l.d. à Saint-Hilaire-du-Harcouët, ch.-l. de cn, M. — *La Fosse au Loup* 1993 PTT.
- FOSSE AU LOUP (LA)**, a. l.d. vers Tourlaville, ch.-l. de cn, M. — *Apud Lupifossam* 1256 CCC 141 § 37.
- FOSSE à LOUP (La)**, l.d. à Vasteville, cn de Beaumont-Hague, M. — *La Fosse à Loup* 1990 IGN [dans les Mielles].
- FOSSE AU LOUP (LA)**, l.d. à Bernières-sur-Mer, cn de Douvres-la-Délivrande, C. — *Delle de la Fosse au Loup* 1808 CN.
- FOSSE AUX LOUPS (LA)**, h. et f. à Cartigny-l'Épinay, cn d'Isigny-sur-Mer, C. — *Fosse au Loup* 1753/1785 CC, *la Fosse-au-Loup* 1883 DTC, *la Fosse aux loups* 1946 INSEE, *Fosse aux Loups* 1982 PTT.
- FOSSE AU LOUP (LA)**, l.d. à Escures-sur-Favières, cn de Morteaux-Coulibœuf, C, initialement à Donville, cn de Saint-Pierre-sur-Dives. — *La Fosse au Loup* 1834 CN, *la fosse au Loup* 1835 CN.
- FOSSE AU LOUP (CHEMIN DE LA)**, chn à Firfol et Hermival-les-Vaux, cn de Lisieux-E, C. — *Ch[em]in de la Fosse au Loup* 1980 IGN, *chemin [de la] Fosse au Loup* 2004 PTT [chemin forestier à Hermival, débordant sur Firfol].
- FOSSE AUX LOUPS (LA)**, l.d. à Manerbe, cn de Blangy-le-Château, C. — *La Fosse aux Loups* 1982 IGN [contigu au Bois du Val Richer].
- FOSSE AUX LOUPS (LA)**, a. l.d. au Pin, cn de Lisieux-Est, C. — *La Fosse az Louz* 1261/1266 RDBR 163 [partie de la ferme de la terre Jehan de Morchans, Jehan Basset, Gautier de Laci, Guillaume de Escurredoict, Guillaume de Boutemont, « anvers le Pin »].
- FOSSE AU LOUP (LA)**, h. à Saint-Marcouf, cn d'Isigny-sur-Mer, C. — *La Fosse au Loup* 1946 INSEE.
- FOSSE AUX LOUPS (LA)**, l.d. à Secqueville-en-Bessin, cn de Creully, C. — *Fosse aux Loups* 1811 CN.
- FOSSE AU LOUP (LA)**, l.d. à Tierceville, cn de Ryes, C. — *Delle de la Fosse au Loup* 1811 CN.
- FOSSE AUX LOUPS (LA)**, l.d. à Torchamp, cn de Passais, O. — *La Fosse aux Loups* 1986, 2005 PTT.
- FOSSE AUX LOUPS (RUE DE LA)**, r. aux Baux-Sainte-Croix, cn d'Évreux-Sud, E. — *Rue [de la] Fosse Aux Loups* 1998, 2005 PTT.
- FOSSE AUX LOUPS (LA)**, l. d. à Garencières, cn de Saint-André, E. — *La Fosse-aux-Loups* 1878 DTE.
- FOSSE AU LOUP (LA)**, m. is. à Louversey, cn de Conches-en-Ouche, E. — *La Fosse-au-Loup* 1878 DTE.
- FOSSE AU LOUP (LA)**, m. is. et h. à Vitot, cn du Neubourg, E. — *La Fosse-au-Loup* 1878 DTE, *hameau Fosse Aux Loups* 2005 PTT.
- ➡ **RUE DE LA FOSSE AU LOUP**, r. à Vitot, cn du Neubourg, E. — *Rue [de la] Fosse au Loup* 2005 PTT.

FOSSE AU LOUP (LA), a. l.d. à Celloville,auj. Saint-Aubin-Celloville, cn de Boos, S. — *La Fosse au Loup* 1737 DTSM.

FOSSE AU LION (LA), a. l.d. à Fécamp, ch.-l. de cn, S. — *La Fosse au Lion* 1702 DTSM.

FOSSE AU LEU (LA), a. l.d. à Fontaine-en-Bray, cn de Saint-Saëns, S. — *Campus de fossa lupi* 1231 DTSM, *Fosse au leu* 1388 DTSM.

FOSSE AU LEU (LA), a. l.d. à Franqueville-Saint-Pierre, cn de Boos, S. — *La Fosse au Leu* 1557, 1608 DTSM.

Une variante peu fréquente de la Fosse au Loup est la Trappe au Loup, toponyme relevé à Vaudeloges dans le Calvados :

TRAPPE AU LOUP (LA), l.d. à Vaudeloges, cn de Saint-Pierre-sur-Dives, C. — *La trappe au loup* 1835 CN [ce lieu-dit était situé à la limite de l'ancienne commune d'Abbeville et de Barou-en-Auge].

L'emploi de *pièges à loup* était également répandu, mais n'a pas donné lieu, à notre connaissance, à la formation de toponymes particuliers : le piège à loup est en effet un dispositif amovible, qui n'est pas nécessairement lié à un endroit précis. On relève bien un certain nombre de NL du type LE PIÈGE, sans déterminant, mais cette appellation est trop vague, et susceptible de trop d'interprétations différentes pour que nous en fassions une liste détaillée ici. Nous avons aussi évoqué plus haut l'un des sens de l'ancien français *loviere*, à savoir « piège à loup », valeur formellement indifférenciable de sa signification plus courante de « tanière du loup ».

Passons à la chasse au loup proprement dite. La présence et l'activité de *louveteurs*, également appelés *loviens*, puis *louviers* en ancien français, est sans doute à l'origine du VAL AUX LOUVIERS (1675 DTSM), non autrement localisé qu'en forêt de Brotonne. Ceci dit, le mot *lovier* a aussi désigné un piège à loup, un panneau pour prendre les loups (un genre de trappe ?) selon la définition de Frédéric Godefroy, et peut-être faut-il retenir ici ce dernier sens, qui représenterait alors une autre facette de l'extermination.

Nous abordons maintenant une série de toponymes posant tous les mêmes agaçants problèmes d'interprétation. Ce sont des composés verbaux, non pas du type *Chante-loup* où le mot *loup* est le sujet du verbe, mais formés (ou apparemment formés) avec des verbes évoquant la chasse, le choc ou la

blesseure + l'appellatif *loup / leu*, ce dernier représentant alors un complément d'objet : **CHASSELEU** ; **BERCELOUP** (de l'ancien français *berser* « tirer à l'arc ; chasser à l'arc ; frapper, transpercer de flèches »), dont **BAISSE-LOUP** pourrait représenter une forme amuie (chute de [r] devant consonne) ; **BOUTELOUP** (de l'ancien français *boter, bouter* « frapper, heurter ; (re)pousser ») ; **HEURTELOUP**, **HEURTELEU**, et probablement **HAUTELOUP** dans l'Orne, autre forme amuie actuellement altérée en **LE HAUT LOUP** ; **MASSELOUP** (de l'ancien français *machier, macher* « meurtrir, broyer », peut-être croisé avec *mace* « masse d'armes » ?), **PINCELOUP**, **PINCHELOUP**, **PINCELU** (de l'ancien français *pinchier*, ancien normano-picard *pinchier* « pincer »), etc.

Le premier problème vient de ce que la plupart de ces noms sont aussi attestés en tant qu'anthroponymes, et peuvent donc représenter des noms de famille. **CHASSELOUP**, **BERCELOUP**, **BOUTELOUP** et **MASSELOUP** n'apparaissent qu'une ou deux fois, et pourraient relever de cette dernière catégorie (en particulier **MASSELOUP**, qui passe pour être un NF d'origine occitane francisé). Par contre, la récurrence des types **HEURTELOUP** et **PINCELOUP** (et leurs variantes) fait plutôt penser à un type toponymique. En voici tout d'abord la liste :

- CHASSELEU**, a. ff à Augeville, aj. Bosc-le-Hard, cn de Bellencombre, S. — *Fief de Chasseleu* 1560 DTSM, 1594, 1600 DTSM [huitième de fief relevant de Bosc-le-Hard].
- BERCELOUP**, a. ff à Louviers, ch.-l. de cn, E. — *Berchello, Berchellon* [lire *Berchellou*] s.d. DTE, *la Geole appelée la chambre Berscelou* 1363 DTE, *Berseleu* 1367 DTE, *Berselou* 1636 DTE, *Bercelon* [lire *Bercelou*] s.d. DTE.
- BAISSE-LOUPS**, l.d. à Canappeville, cn du Neubourg, E. — *Baisse-Loups* 1878 DTE.
- BOUTELOUP**, h. à Ceaucé, cn de Domfront, O. — *Bouteloup* 1986 PTT.
- HEURTELOUP (LE)**, h. à Meulles, cn d'Orbec, C. — *Le Heurteloup* 1939 AL 445b, 1979 IGN, 1982, 2004 PTT.
- HEURTELOUP**, f. et h. à Caorches, aj. Caorches-Saint-Nicolas, cn de Bernay, E. — *Heurloup* 1753/1785 CC, *Heurteloup* 1878 DTE, *le Heurteloup* 1923 AAB.
- BOIS DE HEURTELOUP (LE)**, l.d. au Fresne, cn de Conches-en-Ouche, E. — *Le Bois de Heurteloup* 1985, 2005 PTT, *le Bois Eurtheloup, le Bois de Hourteloup* 1985 PTT. — Peut-être en rapport avec le suivant, quoique les communes ne soient pas contiguës.
- HEURTELOUP**, h. et a. ff à Glisolles, cn de Conches-en-Ouche, E. — *Hurteloup versus le Plesseiz* 1211 DTC, *Heurteloup* 1878 h DTE.
- HAIE HEURTELEU (LA)**, l.d. et ff au Tilleul et La Poterie, aj. La Poterie-Cap-d'Antifer, cn

de Criquetot-l'Esneval, S. — *Haie Hurteleu* 1397/1399 DTSM, *la Haie Hueteleu* ou *Hurteleu* 1405 DTSM, *Haie Heurteleu* 1463 DTSM, *2 fiefs ou portion de fief nommés tous 2 la Haye Heurteleu* 1503 DTSM, *la Haye Heurteleu* 1553, 1688 DTSM, *la Grande Haye Heurteleu* s.d. DTSM, *la Haie Heurteleu* 1596 DTSM, [prob.] *Haie Heutelle* 1601 DTSM.

➔ **HEURTELEU**, l.d. à Cap-d'antifer,auj. La Poterie-Cap-d'Antifer, cn de Criquetot-l'Esneval, S. — *Heurteleu* 19e s. DTSM.

HEURTELEU, a. fiefferme au h. d'Emfrayette à Fontaine-la-Mallet, cn de Montivilliers, S. — *Heurteleu* 1551, 1672, 1683 DTSM.

HEURTELEU, l.d. à Sainneville-sur-Seine, cn de Saint-Romain-de-Colbosc, S. — *Heurteleu* 1363 DTSM.

HAUTELOUP, f. à Domfront, ch.-l. de cn, O. — *Hauteloup* 1753/1785 CC, *le Haut Loup* 1986 PTT [à proximité de la forêt d'Andaine].

MASSELOUP, h. à Cormeilles, ch.-l. de cn, E. — *Hameau Masseloup* 1998 PTT.

PINCELOUP (RUELLE), r. à Berd'huis, cn de Nocé, O. — *Ruelle Pinceloup* 1986 PTT.

PINCELU, l.d. à La Courbe, cn d'Écouché, O. — *Pincelu* 1986 PTT.

PINCELOUP, l.d. à Maison-Maugis, cn de Rémalard, O. — *Pinceloup* 1986 PTT.

PINCELOUP, l.d. à Mauves-sur-Huisne, cn de Mortagne-au-Perche, O. — *Pinceloup* 1986 PTT.

PINCELOUP, h. au Mesnil-Hardray et à Nogent-le-Sec, cn de Conches-en-Ouche, E. — *Pincheloup* 1753/1785 CC, 1878 DTE, 2005 PTT. — On note également **LE HÉLOUP** à Fresne et au Mesnil-Hardray, **LE BOIS DE HEURTELOUP** au Fresne et le **CHEMIN DE LA BRÈCHE AU LOUP** à Nogent-le-Sec. Ces sites sont localisés dans une zone défrichée entre la forêt de Conches et celle d'Évreux.

LES BRUYÈRES DE PINCELOUP, l.d. à Tourville-sur-Pont-Audemer, cn de Pont-Audemer, E. — *Bruyeres de Pinche Loup* 1753/1785 CC, *les Bruyères de Pincheloup* 1878 DTE, *les Bruyères [de] Pincheloup* 2005 PTT.

➔ **LE BOUT DES BRUYÈRES DE PINCELOUP**, h. à Tourville-sur-Pont-Audemer, cn de Pont-Audemer, E. — *Bout des Bruyeres de Pincheloup* 1753/1785 CC.

➔ **LA CÔTE PINCELOUP**, h. à Tourville-sur-Pont-Audemer, cn de Pont-Audemer, E. — *La Côte-Pincheloup* 1878 DTE [peut-être le même que le suivant].

➔ **PINCELOUP**, h. à Saint-Germain-Village et Tourville-sur-Pont-Audemer, cn de Pont-Audemer, E. — *Pincheloup* 1878 DTE, 2005 PTT, *le Pincheloup* 1985 PTT, *hameau Pincheloup* 1985, 2005 PTT.

Le second problème est posé par la valeur exacte de ces toponymes. On remarquera tout d'abord que **LA HAIE HEURTELEU**, **LE BOIS DE HEURTELOUP** et **LES BRUYÈRES DE PINCELOUP** associent ces composés verbaux à des bois ou des bruyères, zones incultes pouvant être fréquentées par les loups. De même, **PINCELOUP** au Mesnil-Hardray est à la lisière d'un petit bois sur la carte de

Cassini, et **HAUTELOUP** à Domfront y est proche de la lisière de la forêt d'Andaine. Par ailleurs, le **NL HEURTELOUP** de Glisolles désigne, selon le *Dictionnaire Topographique de l'Eure*, «un mamelon couronné par un retranchement circulaire, entouré de fossés larges et profonds». Cette description évoque assez nettement la structure du «saut de loup» mentionnée plus haut, associant un mur et un fossé de protection. On pourrait donc avoir affaire, dans ce dernier cas, à un lieu «qui heurte le loup», c'est-à-dire «où le loup se heurte» : domaine protégé du loup par un dispositif défensif, ou peut-être, dans le cas de la **HAIE HEURTELEU**, zone forestière close, fermée par de tels barrages afin d'y contenir les loups destinés à être chassés (cf. la **HAIE À LOUPS** ou **HAIE AUX LOUPS** ci-dessus).

Le cas de **PINCELOUP** est moins clair. **LES BRUYÈRES DE PINCHELOUP** à Tourville sont très étendues, et on les voit mal ceintes de murs et de fossés (ceci reste cependant à vérifier sur le terrain). Ceci dit, peut-être faut-il voir dans ce toponyme non pas un composé verbal passif, «le lieu où le loup est pincé», mais actif : «le lieu où le loup pince», euphémisme (encore un) pour «le lieu où le loup mord». Il est également nécessaire de rappeler ici que le type **PINCELOUP**, comme **CHANTELOUP**, a fait l'objet d'une analyse différente par certains linguistes qui ont proposé d'y voir un composé dont le premier élément serait le radical oronymique prélatine *°pin-k-* (présent dans les types **MONT PINC(H)ON**, **PINCHEMONT**, **PINCHEFALISE**, etc., sans parler du mont **PINCIO** à Rome et du **PINTCH** luxembourgeois)⁷. On aurait alors, ainsi que pour **CHANTELOUP**, deux possibilités d'interprétation : composé tautologique *°pin-k- + °lup-* (voir plus haut), ou toponyme hybride signifiant «la hauteur du loup», «le mont au loup». Cette dernière explication conviendrait assez bien au site des **BRUYÈRES DE PINCHELOUP**, qui recouvrent l'extrémité d'une langue de plateau coincée (pincée ?) entre deux vallées.

Enfin, une dernière remarque s'impose : quatre de ces toponymes au moins (**CHASSELEU**, **BERCELOUP**, **HEURTELEU**, **HEURTELOUP**) sont d'anciens fiefs, un autre (**HEURTELEU**) une ancienne fiefferme. On aura pu en noter également quelques autres (**HUCLEU**, **LE FIEF AUX LOUPS**) au cours de cet article. On a parfois l'impression (qui reste entièrement à confirmer) que ces fiefs ont pu être concédés dans le but précis d'exterminer des loups

7. Jules Vannérus, «Du nom de lieu luxembourgeois Pintch au Pincio de Rome», in *annuaire de la Société luxembourgeoise d'études linguistiques et dialectologiques*, année 1931.

dans une région donnée, ce qui expliquerait en même temps l'existence d'anthroponymes identiques: ces noms de fiefs représenteraient alors les surnoms évocateurs de leurs détenteurs louvetiers, à moins bien sûr que ces derniers n'aient tiré les leurs du nom du fief, ainsi appelé pour la même raison. Il y aurait, je pense, une recherche intéressante à faire en ce domaine — si tant est bien sûr qu'il y ait quelque chose à trouver.

La mort du loup

À l'instar du malfaiteur exposé au gibet pour l'édification du bon peuple, la dépouille du loup trucidé était généralement pendue à un arbre remarquable, à la vue de tous. Cette pratique est à l'origine de trois types toponymiques inégalement répandus: **LE LOUP PENDU**, **PEND-LOUP**, ainsi qu'un troisième, de forme plus variable, tiré d'un nom d'arbre.

Le type **LOUP PENDU** ou **LEU PENDU** est le toponyme en loup le plus fréquent en Normandie (45 attestations à ce jour, dans notre documentation) après **C(H)ANTELOUP**. Nous en avons déjà proposé une liste dans un article précédent⁸, que nous reproduisons en encart, avec quelques compléments, à la page suivante.

Le type **PEND-LOUP**, composé verbal dont nous avons relevé seulement trois occurrences en Normandie, est diversement noté **PANLOUP**, **PENLEU**, ainsi que **PONLOUP**, qui doit en représenter une forme altérée.

PANLOUP, l.d. à Préaux-du-Perche, cn de Nocé, O. — *Panloup* 1986 PTT.

PONLOUP, l.d. à Valframbert, cn d'Alençon-Est, O. — *Ponloup* 1986 PTT.

PENLEU (VOIE DE), a. chn à Londinières, ch.-l. de cn, S. — *Voie de Penleu* 1383 DTSM.

Le troisième type est composé d'un appellatif évoquant un arbre, déterminé par le complément habituel *au(x) Loup(s)*, à *Loup(s)*, *au Leu*, à *Leu*, etc., et dans un cas par l'euphémisme à la Bête. Dans un cas également, le complément du nom est remplacé par l'adjectif *louvier* «de loup», «du loup». On a ainsi, avec un arbre indéterminé:

ARBRE AU LOUP (CHEMIN DE L'), chn à Saint-Éloi-de-Fourques, cn de Brionne, E. — *Chemin [de l'] Arbre au Loup* 2005 PTT.

8. Dominique Fournier, «Les références à la justice dans la toponymie et l'anthroponymie normandes», in *Bulletin de la Société historique de Lisieux* n° 61 (décembre 2006), pp. 32-80.

L'arbre de loin le plus fréquemment mentionné (dix-sept fois dans notre documentation) est le *chêne* (ancienne forme dialectale normande *quesne*). La première attestation normande connue de nous en est *le Quesne au leu* (1388) à Saint-Jacques-sur-Darnétal, en Seine-Maritime. Ce type toponymique est très peu représenté dans l'Orne.

CHÊNE AUX LOUPS (LE), l.d. à Hébécrevon, cn de Marigny, M. — *Chêne au Loup* 1978 PTT, *le Chêne au Loup* 1993 PTT.

CHÊNE AU LOUP (LE), l.d. au Mesnil-au-Val (?), cn de Tourlaville, M. — *Je m'en allé au Chesne à Loupz* 1554 JSG II 100.

CHÊNE AU LOUP (LE), h. à Ponts, cn d'Avranches, M. — *Chene au Loup* 1753/1785 CC, *le Chêne aux Loups, le Chêne au Loup* 1993 PTT.

CHÊNE AU LOUP (LE), l.d. à Saint-André-de-l'Épine, cn de Saint-Clair-sur-l'Elle, M. — *Le Chêne au Loup* 1993 PTT.

CHÊNE À LOUP (LE), l.d. à Saint-Jores, cn de Périers, M. — *Le Chene à Loup* 1978 PTT, *le Chêne à Loup* 1993 PTT.

CHÊNE AUX LOUPS (LE), f. à Lison et Neuilly-la-Forêt, cn d'Isigny-sur-Mer, C. — *Le Chêne-au-Loup* 1883 DTC [maison isolée à Neuilly], *Ferme Chêne aux Loups* 1946 INSEE [à Lison].

CHÊNE AU LOUP (LE), l.d. et h., initialement à Montpinçon, cn de Saint-Pierre-sur-Dives, C ; puis aux Autels-Saint-Bazile, cn de Livarot, C, récemment étendu au Mênil-Imbert, auj. Le Renouard, cn de Vimoutiers, O. — *Le Chêne au Loup* 1753/1785 CC, *le chêne au loup* 1833, 1835 CN, *le Chêne-au-Loup* 1883 DTC, *Chêne au loup* 1946 INSEE, 1957 CM, 1975 IGN, *le Chêne au Loup* 1977, 1979 IGN, *le Chêne aux Loups* 1982, 1988 PTT.

➔ **LE PLATIS DU CHÊNE AU LOUP**, l.d. à Montpinçon, cn de Saint-Pierre-sur-Dives, C. — *Le platys du chêne au loup* 1835 CN.

QUESNE AU LEU (LE), a. l.d. à Bourg-Beaudouin, cn des Andelys, E. — *O Bourbaudoüin, vis à vis d'un quesne qu'o nomme le Quesne o leu, opres l'Anerie* 1637 LMN II 158 l. 15.

CHÊNE AU LOUP (LE), mr à Conches-en-Ouche, ch.-l. de cn, E. — *Le Chêne au Loup* [graphie normalisée] 1639 DTE, 1878 DTE [manoir sur la paroisse de Notre-Dame-du-Val].

➔ **CABINET MÉDICAL DU CHÊNE AU LOUP**, l.d. à Conches-en-Ouche, ch.-l. de cn, E. — *Cabinet Médical du Chêne aux Loups* 2005 PTT.

QUESNE AUX LOUPS (LE), l.d. à Bec-de-Mortagne, cn de Goderville, S. — *Le Quesne aux lousps* 15e s. DTSM.

CHÊNE À LEU (LE), l.d. à Canteleu, cn de Maromme, S. — *Lieu dit Le Chêne à Leu* 1983 PTT.

➔ **RÉSIDENTE DU CHÊNE À LEU**, résid. à Canteleu, cn de Maromme, S. — *Résidence [du] Chêne à Leu* 1983 PTT.

➔ **RUE DU CHÊNE À LEU**, r. à Canteleu, cn de Maromme, S. — *Rue [du] Chêne a Leu, rue [du] Chesne à Leu* 1983 PTT.

Attestations du type LOUP PENDU et ses variantes en Normandie

Manche

LOUP PENDU (LE), l.d. à Gerville-la-Forêt, cn de la Haye-du-Puits, auj. Vesly, cn de Lessay, M. — *Le Loup Pendu* 1993 PTT.

LOUP PENDU (LE), l.d. à Montaigu-les-Bois, cn de Gavray, M. — *Le Loup Pendu* 1993 PTT.

LOUP PENDU (LE), l.d. à Octeville, ch.-l. de cn, M. — *Le Loup Pendu* 1993 PTT.

LOUP PENDU (LE), l.d. à Quettehou et Saint-Vaast-la-Hougue, cn de Quettehou, M. — *Le Loup Pendu* 1991 IGN.

Calvados

LOUP PENDU (LE), l.d. à Barou-en-Auge, cn de Morteaux-Coulibœuf, C. — *Le loup pendu* 1818, 1824 CN, *le Loup Pendu* 1977, 1996 IGN.

LOUP PENDU (LE), l.d. à Blonville-sur-Mer, cn de Trouville-sur-Mer, C. — *Le Loup Pendu* 1982 PTT.

LOUP PENDU (LE), l.d. à Coulvain, cn d'Aunay-sur-Odon, C. — *Loup pendu* 1946 INSEE, *le Loup Pendu* 1982 PTT.

LOUP PENDU (LE), h. à Écrammeville, cn de Trévières, C. — *Le Loup-Pendu* 1883 DTC, *Loup pendu* 1946 INSEE, *Loup Pendu* 1982 PTT, *le Loup Pendu* 2006 PTT.

LOUP PENDU (LE), l.d. à Jort, cn de Morteaux-Coulibœuf, C. — *Le long Pendu* ~1818 CN, *le loup pendu* 1824 CN.

LOUP PENDU (LE), m. à Jurques, cn d'Aunay-sur-Odon, C. — *Le Loup-Pendu* 1883 DTC.

LOUP PENDU (LE), h. à Landelles-et-

Coupigny, cn de Saint-Sever-Calvados, C, sur l'ancien territoire de Landelles. — *Les Loups-Pendus* 1883 DTC, *le Loup Pendu* 2006 PTT.

LOUP PENDU (LE), l.d. au Manoir, cn de Ryes, C. — *Le Loup Pendu* 1811 CN.

LOUP PENDU (LE), a. h. au Mesnil-sur-Blangy, cn de Blangy-le-Château, C. — *Loup Pendu* 1753/1785 CC.

LOUP PENDU (LE), l.d. aux Moutiers-Hubert, cn de Livarot, C. — *Le Loup Pendu* 1835 CN.

LOUP PENDU (LE), h. à Saint-Loup-Hors, cn de Bayeux, C. — *Le Loup-Pendu* 1883 DTC, *la Loup pendu* 1946 INSEE, *le Loup Pendu* 1989 IGN, 2007 PTT, *ld Le Loup Pendu* 2007 PTT.

LOUPS PENDUS (LES), l.d. à Saint-Martin-des-Besaces, cn du Bény-Bocage, C. — *Les Loups Pendus* 1982 PTT.

LOUP PENDU (LE), h. à Trungy, cn de Balleroy, C. — *Loupendu* 1198 MR II, *Lupus suspensus* 1250 DTC, *le Loup-Pendu* 1883 DTC, *Loup pendu* 1946 INSEE.

MARE DU LOUP PENDU (LA), mre à Vauville, cn de Pont-l'Évêque, C. — *Mare du Loup Pendu* 1992 IGN [LC Vauville / Villers-sur-Mer].

LOUP PENDU (LE), l.d. à Verson, cn d'Évrecy, C. — *Le Loup Pendu* 1982, 1998 PTT.

➔ **IMPASSE DU LOUP PENDU**, r. à Verson, cn d'Évrecy, C. — *Impasse [du] Loup Pendu* 2006 PTT.

➔ **RUE DU LOUP PENDU**, r. à Verson, cn d'Évrecy, C. — *Rue [du] Loup Pendu* 1982, 2006 PTT.

LOUP PENDU (LE), h. à Villers-Bocage, ch.-l. de cn, C. — *Le Loup-Pendu* 1883 DTC.

Orne

LOUP PENDU (LE), l.d. à Igé, cn de Bellême, O. — *Le Loup Pendu* 1986 PTT.

LOUP PENDU (LE), l.d. à Saint-Julien-sur-Sarthe, cn de Pervenchères, O. — *Le Loup Pendu* 1986 PTT.

LOUP PENDU (LE), l.d. à Saint-Maurice-lès-Charencey, cn de Tourouvre, O. — *Le Loup Pendu* 1986 PTT.

LOUP PENDU (IMPASSE DU), r. à Tessé-la-Madeleine, cn de Juvigny-sous-Andaine, O. — *Impasse [du] Loup Pendu* 1986 PTT.

Eure

LOUP PENDU (RUE DU), r. à Aubevoye, cn de Gaillon, E. — *Rue [du] Loup Pendu* 1985 PTT.

➔ IMPASSE DU LOUP PENDU, r. à Aubevoye, cn de Gaillon, E. — *Impasse [du] Loup Pendu* 1985 PTT.

➔ ROUTE DU LOUP PENDU, rte à Aubevoye, cn de Gaillon, E. — *Route [du] Loup Pendu* 1985 PTT.

➔ ÉCOLE DU LOUP PENDU, éc. à Aubevoye, cn de Gaillon, E. — *Ecole Primaire du Loup Pendu* 2005 PTT. — Elle est située 5 rue Maurice Ravel.

LOUP PENDU (LE), a. l.d. de la sergenterie de Bernay, E. — *Au Lou Pendu* 1261/1266 RDBR 137. — Lieu-dit non localisé avec certitude; il correspond peut-être à celui de Plasnes ci-dessous.

➔ LE CHAMP DU LOUP PENDU, a. l.d. de la sergenterie de Bernay, E. — *Eu camp du Lou Pendu* 1261/1266 RDBR 137.

LOUP PENDU (LE), l.d. à Crosville-la-Vieille, cn du Neubourg, E. — *Le Loup-Pendu* 1878 Id DTE.

LOUP PENDU (LE), l.d. à Heudreville-sur-Eure, cn de Gaillon, E. — *Le Loup-Pendu* 1877 DTE. — Ce NL correspond à cette époque à l'emplacement du cimetière.

LOUP PENDU (LE), l.d. à Letteguives, cn de Fleury-sur-Andelle, E. — *Le Loup-Pendu* 1877 DTE.

LOUP PENDU (LE), l.d. et h. à Plasnes, cn de Bernay, E. — *Le Loup Pendu* 1985 PTT, 2000 IGN, *lieudit Loup Pendu* 2005 PTT.

➔ RUE DU LOUP PENDU, r. à Plasnes, cn de Bernay, E. — *Rue [du] Loup Pendu* 2005 PTT.

Seine-Maritime

LOUP PENDU (LE), l.d. à Amfreville-la-Mi-Voie, cn de Boos, S. — *Le Loup Pendu* 19e s. DTSM.

LOUP PENDU (ROUTE DU), rte à Bellencombre, ch.-l. de cn, S, dans le canton du Fourchet d'Orival de la forêt d'Eawy. — *Route du Loup Pendu* s.d. DTSM [carte d'Eawy].

LEU PENDU (LE), l.d. à Canouville, cn de Cany-Barville, S. — *Le Leu Pendu* 16e s. DTSM.

LEU PENDU (LE), l.d. à Clais, cn de Londinières, S. — *Le Leu Pendu* 1451 DTSM.

LEU PENDU (LE), l.d. à Longueil, cn d'Offranville, S. — *Terreur du Leu Pendu* 1467/1468 DTSM [h. de Blainville].

LEU PENDU (LE), l.d. à Massy, cn de Neufchâtel-en-Bray, S. — *Le Leu Pendu* 14e s., 1460/1461, 1785, f-18e s. DTSM.

LOUP PENDU (LE), l.d. au Mesnil-Esnard, cn de Boos, S. — *Le Loup Pendu* 1952 IGN, *Loup Pendu, lotissement Loup Pendu, résidence Loup Pendu* 1983 PTT.

➔ CHEMIN DU LOUP PENDU, chn au Mesnil-Esnard, cn de Boos, S. — <i>Chemin [du] Loup Pendu</i> 1983 PTT.	Varengueville, cn de Duclair, S, sur l'ancien territoire de Notre-Dame ou Saint-Pierre-de-Varangeville. — <i>Tres virgatas terre que dicitur a Lou pendu</i> 1210 DTSM.
LOUP PENDU (LE), l.d. à Neuville-lès-Dieppe, cn de Dieppe, S, sur l'ancien territoire de Neuville-le-Pollet. — <i>Terre du lou pendu</i> 1387 DTSM.	LEU PENDU (LE), l.d. à Saint-Riquier-ès-Plains, cn de Saint-Valery-en-Caux, S. — <i>Le Leu Pendu</i> 1406 DTSM.
LEU PENDU (LE), l.d. à ou près de Sainneville-sur-Seine, cn de Saint-Romain-de-Colbosc, S. — <i>Le Leu Pendu</i> 1363 DTSM.	LEU PENDU (LE), l.d. à Wanchy-Capval, cn de Londinières, S, sur l'ancien territoire de Wanchy. — <i>Triège du Leu pendu</i> 1773 DTSM.
LOUP PENDU (LE), l.d. à Saint-Pierre-de-	

QUESNE AUX LOUPS (LE), l.d. vers Étretat, cn de Criquetot-l'Esneval, S. — *Quemin du Roy nostre sire qui maine d'Etretat au quesne aux loups* 1476 DTSM.

CHÊNE À LEU, l.d. à Montigny, cn de Maromme, S; en forêt de Roumare. — *Triège du Chêne à Leu* 1739 DTSM, *Rond du Chêne à Leu* 1903 DTSM, *Carrefour du Chêne à Leu* 1951 IGN.

➔ **RUE DU CHÊNE À LEU**, l.d. à Montigny, cn de Maromme, S. — *Rue du Chêne Aleu*, *rue [du] Chêne à Leu*, *rue [du] Chêne Aleu* 1983 PTT.

CHÊNE À LEU, l.d. à Petit-Couronne, et Grand-Quevilly, cn de Grand-Couronne, S; en forêt de Rouvray, garde de Petit-Couronne. — *Chêne à Leu* 1734, 1757 DTSM, *Quesnelleux* 1729 DTSM, *le Chêne aux Leux* 1739 DTSM, *Quesne à leu* 1794 DTSM, *le Chêne Alleu* 1953 DTSM.

QUESNE AUX LEUX (LE), l.d. à Saint-Jacques-sur-Darnétal, cn de Darnétal, S. — *Le Quesne au leu* 1388 DTSM, *Le Chêne à Leu* 1535 DTSM, *Quesne aux leux* 1674, 18e s. DTSM.

QUESNE AUX LOUPS (LE), l.d. à Sandouville, cn de Saint-Romain-de-Colbosc, S. — *Le Quesne aux loups* 1746 DTSM.

CHÊNE À LEU (LE), l.d. à Saumont-la-Poterie, cn de Forges-les-Eaux, S. — *Le Chêne à Leu* 19e s. DTSM.

Mis à part le chêne, les seules autres essences mentionnées sont le hêtre, le poirier et le merisier. Le hêtre figure soit sous le nom qu'il portait en ancien français (*fou*, issu du latin *fagus*), d'où le Fou LOUVIER, soit sous sa forme moderne *hêtre* (mot emprunté au francique *haistr*), d'où LE HÊTRE AU LOUP. Le poirier apparaît également deux fois dans notre documentation (LE POIRIER À LA BÊTE, LE POIRIER DE LA

LOUVE)⁹ et le merisier une seule (**LE MERISIER AU LOUP**).

FOULOUVIER (LE), l.d. au Châtellier, cn de Messei, O. — *Four louvier* 1753/1785 CC, *le Foulouvier* 1954 INSEE, 1986, 2005 PTT.

HÊTRE AU LOUP (LE), h. à Ticheville, cn de Vimoutiers, O. — *Le Hêtre au Loup* 1979 IGN, 1986, 2005 PTT.

POIRIER À LA BÊTE (LE), l.d. aux Baux-de-Breteuil, cn de Breteuil, E. — *Le Poirier-à-la-Bête* 1878 DTE.

POIRIER DE LA LOUVE (LE), l.d. à Panilleuse, cn d'Écos, E. — *Poirier de la Louve* 1878 DTE.

MERISIER AU LOUP (LE), l.d. à Forêt-la-Folie, cn d'Écos, E. — *Le Merisier-au-Loup* 1878 DTE.

Appellations métaphoriques

On relève en toponymie un certain nombre d'appellations pour la plupart métaphoriques, reposant sur le nom d'une partie du corps du loup (et bien sûr aussi d'autres animaux). Elles figurent parmi les plus délicates à interpréter, et nous nous contenterons ici d'en faire la liste, en nous livrant occasionnellement à quelques simples réflexions, ou en suggérant certaines directions pour une recherche en profondeur qui reste encore à faire.

■ et la tête...

La *tête* ou *hure* du loup est mentionnée plusieurs fois. On sait que *tête-de-loup* désigne la scabieuse dans le Calvados, et que *hure-de-loup* est le nom populaire de différentes plantes en Normandie (tanaisie; daucus carotte ou carotte sauvage; gueule-de-loup; digitale pourprée; vesse-de-loup ou lycoperdon, etc.), mais rien ne dit que l'on ait ici affaire à une référence à la végétation. On pourrait également penser à une tête de loup coupée et exposée en un endroit précis (le nom ne serait alors pas métaphorique), mais la documentation relative à une telle pratique nous fait défaut.

TÊTE AU LOUP (LA), l.d. au Pin-au-Haras, cn d'Exmes, O. — *La Tête au Loup* 1986 PTT.

TÊTE AUX LOUPS (LA), é. à Bradiancourt, cn de Saint-Saëns, S. — *La Tête aux loups* 19es. DTSM.

TÊTE À LOUP (LA), canton de la haute forêt d'Eu, garderie de Grandcourt, cn de Londinières, S. — *La teste à loup* 1768 DTSM.

9. On peut en outre se demander si un NL tel que **LE POIRIER ENRAGÉ** au Boulay-Morin [cn d'Évreux-Nord, E] représente un arbre à la configuration ou la croissance particulière, ou s'il désigne en fait un poirier «contaminé» par le fait que l'on y a pendu en loup (ou un chien) enragé.

HURE DE LOUP (LA), l.d. à Condé-sur-Vire, cn de Torigny-sur-Vire, et Sainte-Suzanne-sur-Vire, cn de Saint-Lô M. — *La Hure de Loup* 1993 PTT.

➡ **RUE DE LA HURE DE LOUP**, r. à Condé-sur-Vire, cn de Torigny-sur-Vire, M. — *Rue [de la] Hure de Loup* 1993 PTT.

■ et la gueule...

On connaît la *gueule du loup* dans laquelle on se jette parfois, et la *gueule-de-loup* ou mufler (*Antirrhinum majus*). En Normandie, *gueule-de-loup* ou *goule-de-loup* a également désigné l'aconit ou capuche de moine, la digitale pourprée, la vesse-de-loup (lycoperdon géant), etc. Quel rapport avec LA GUEULE À LOUP en Seine-Maritime ?

GUEULE À LOUP, é. à Canteleu, cn de Maromme, S. — *Gueule-à-loup* 18e s. DTSM.

■ et le cou...

Sa pilosité exceptée, le *cou* du loup ne révèle rien de caractéristique. Peut-être a-t-on affaire dans le NL LE COU DU LOUP à une altération (euphémique ?) du CUL DE LOUP mentionné ci-après.

COU DU LOUP (LE), f. à Lessay, ch.-l. de cn, M. — *Ferme Coup du Loup* 1978 PTT, *ferme Le Cou du Loup* 1993 PTT.

■ et les membres...

On rencontre un **BRAS DE LOUP** dans l'Orne, une **GAMBE DE LOUP** dans la Manche, et deux **PIED DE LOUP** dans l'Eure. Le terme *pied-de-loup* a désigné dans diverses régions l'aconit (aussi appelée *herbe-aux-loups* ou *herbe-tue-loup*) ainsi qu'une variété de primevère. Mais là encore, rien ne dit qu'il s'agisse de végétation.

BRAS DE LOUP (LE), l.d. à Neuilly-sur-Eure, cn de Longny-au-Perche, O. — *Le Bras de Loup* 1986 PTT.

GAMBE DE LOUP (RUE), r. à Saint-Lô, ch.-l. de dépt, M. — *Rue Gambe de Loup* 1993 PTT.

PIED DE LOUP, a. ff à Saint-Christophe-sur-Condé, cn de Saint-Georges-du-Vivère, E. — *Pied de Loup* s.d. DTE [demi-fief relevant de Condé-sur-Risle].

PIED DE LOUP (LE), h. à La Haye-de-Routot, cn de Routot, et Routot, ch.-l. de cn, E. — *Le Pied-de-Loup* 1878 DTE, *le Pied de Loup* 1985 PTT.

■ et la queue...

Même remarque désabusée : la *queue-de-loup* est en France l'un

des noms de la molène, du mélampyre (plante dangereuse) et de la vipérine, entre autres. Il est douteux que l'on ait affaire à une telle référence dans le nom de l'ancienne commune de LA LEUQUEUE «la queue de loup» en Seine-Maritime. En ce qui concerne les toponymes du type LA QUEUE DE LOUP ou LA QUEUE DU LOUP, relevés dans le Calvados, il est à noter que les deux communes où ils figurent connaissent aussi les NL LA QUEUE DE RENARD (nom populaire d'une quinzaine de plantes en France, dont la prêle en Normandie) et LA QUEUE DU RENARD. On pourrait également penser à une métaphore sur la forme appliquée à une pièce de terre, à titre d'hypothèse. Ceci, comme disait le tardigrade arthritique au gastéropode rhumatisant, ne nous avance pas beaucoup.

LEUQUEUE (LA), a. cne rattachée en 1823 à Smermesnil, cn de Londinières, S. — *In feodo de Lucue; in via de Lucue; vallem de Lucue; feodum de Lucue* 12e s. DTSM, *de feodo de Lucue* 1172/1173, 1188 DTSM, *apud Lupicaudam* 1226 DTSM, *in monte de Leukeue* s.d. DTSM, *vallis Lupicaude* s.d. DTSM, *ecclesia de Lupicauda* ~1240 DTSM, *in villa de Lupicauda* 1255 DTSM, *presbyter de Lupi Cauda* 1258 DTSM, *Lupicauda* 1337 PDR 43F, *Leuqueue* 1431 CDDR 83O, 1433, 1460 DTSM, *Lupequeue* 1517/1518 DTSM, *Lupicauda* 16e s. DTSM, *ecclesia Sancti Johannis de la Leuqueue* 1640 DTSM, *la Leuqueue* 1683 DTSM, *Saint Jean-Baptiste de la Leuqueue* 1716 DTSM, *la Loqueue* 1651 DTSM, *Loqueue* 1652 DTSM, *Saint Jean-Baptiste de la Leuqueue* 1661, 1663 DTSM, *Saint Jean-Baptiste de la Lequeue* 1663, 1724 DTSM, *la Leuqueue* 1705, 1715 DTSM, 1757 CC, 1953 DTSM, 1957 IGN, *hameau Leuqueue* 1983 PTT.

QUEUE DU LOUP (LA), h. à Tracy-Bocage, cn de Villers-Bocage, C. — *La Queue-du-Loup* 1883 DTC, *Queue du loup* 1946 INSEE, *la Queue du Loup* 1982 PTT.

QUEUE DE LOUP (LA), h. à Villers-Bocage, ch.-l. de cn, C. — *Queue de loup* 1946 INSEE.

■ et le cul !

Le type toponymique LE CUL DE LOUP, que l'on relève à quatre reprises dans le canton de Quettehou (Manche) a été naguère étudié par René Lepelley¹⁰. Ce dernier, en raison de la topographie particulière liée à ces noms, a proposé d'y voir un NL d'origine scandinave : ancien norois **keyta-laut* «petit cours d'eau en terrain humide», «petite vallée en terrain humide», réinterprété par la suite en «cul de loup» par étymologie populaire.

CUL DE LOUP (LE), l.d. à Montfarville, cn de Quettehou, M. — [tʃydlu], *tchudlou* 1998 SLDM.

10. René Lepelley, «Sur un lieu-dit de la Manche: le Cul de Loup», in *Annales de Normandie* n° 1 (mars 1998), p. 3-22

CUL DE LOUP (LE), l.d. à Quettehou, ch.-l. de cn, M. — *Le Cul de Loup* s.d. SLDM.

CUL DE LOUP (LE), l.d. à Réville, cn de Quettehou, M. — *Le Cul de Loup* 1991 IGN.

CUL DE LOUP (LE), l.d. à Saint-Vaast-la-Hougue, cn de Quettehou, M]. — *Le Cul de Loup* 1978 PTT, 1991 IGN, 1993 PTT [anse au sud de Saint-Vaast et Quettehou].

Notons cependant que ce NL est attesté ailleurs qu'en Normandie, là où une influence scandinave est plutôt improbable : cf. **CUL DE LOUP**, nom d'une ferme à Chemazé et d'un écart à Parné, dans la Mayenne; **LE CUL DE LEUP**, hameau à Saint-Gobain, dans l'Aisne (*Cul de Leu* 1753/1785 CC, *le Cul-de-Leup* 1871 DTA), etc. Ces derniers noms restent donc à interpréter.

Une possibilité (entre autres !) serait d'y voir un anthroponyme. Les noms de famille CUDELOU et CUDELOUP sont en effet bien attestés (en particulier dans la Manche) et ne représentent pas nécessairement le réemploi du NL scandinave, comme en atteste la présence ancienne d'un tel sobriquet en Haute-Picardie (*Gobet dit Cudeleu* 1265 EAP 308 et *Jehan Cul de leu* 1404 EAP 309). Ce surnom a peut-être pu suggérer un postérieur noir (ou gris) et velu, voire hirsute. Le NF est également connu dans la Mayenne, quoiqu'indirectement, par le toponyme **LA CULDELOYÈRE**, ferme et étang à La Chapelle-Anthenaise (*Codelouyere* 1753/1785 CC, *le Cul-de-Loyère* 1878 DTM). Ceci dit, rien n'empêche les NL de type **CUL DE LOUP** / **CUL DE LEUP** d'être dans certains cas d'origine métaphorique, ce qui nous ramène toujours au même problème.

Noms obscurs

Deux apparents composés ont jusqu'à présent résisté à l'analyse : le type **BANTELEU** / **BANQUELU** / **BANTELU**, et le NL **CHEVAUCHELOUX** («chevauche-loup» ??), qui représentent peut-être des formes altérées. Avis aux amateurs.

BANQUELU, f. et a. ff à Hécourt, cn de Pacy-sur-Eure, E. — *Banteleu* s.d. ff DTE, *Banquelu* 1878 f DTE.

BANTELU, a. ff à Saint-Julien-de-la-Liègue, cn de Gaillon, E. — *Bantelu* s.d. DTE.

CHEVAUCHELOUX, l.d. à Notre-Dame-du-Hamel, cn de Broglie, E. — *Chevaucheloux* 1249 DTE.

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

- AAEH: *Almanach Annuaire du journal « L'Écho Honfleurais »*, Imprimerie R. Sescau, Honfleur, années 1924, 1927.
- AAIH: *Almanach Annuaire de l'Indépendant Honfleurais*, Imprimerie J. Haize, Honfleur, année 1951.
- ADN: *Atlas de Normandie*, Caen, 1962.
- AJPA: *Annuaire du Journal le Pays-d'Auge*, Pont-l'Évêque, 1936.
- AL: *Annuaire du Lexovien*, Lisieux.
- ANDG: Charles Bréard, *L'Abbaye de Notre-Dame de Grestain de l'ordre de Saint-Benoît à l'ancien diocèse de Lisieux*, A.Lestringant, Rouen, 1904.
- BN: Bibliothèque Nationale.
- CC: Carte de Cassini (1753/1785).
- CCC: Cartulaire du Chapitre de Coutances, 13e s. [NPE]; Julie Fontanel, *Le cartulaire du chapitre cathédral de Coutances*, Archives départementales de la Manche, Saint-Lô, 2003.
- CDC: *Compte du Diocèse de Coutances, dressé entre 1350 et 1361*, in PPR, pp. 364-384.
- CDDB: *Comptes de la Débite du Diocèse de Bayeux pour 1494*, in PPR, pp. 133-140.
- CDDR: *Comptes de la Débite du Diocèse de Rouen pour 1431*, in PPR, pp. 74-91.
- CDS: *Compte de Procurations pour les années 1369, 1370, 1372, Diocèse de Sées, compte de 1373*, in HEL, pp. 201-222.
- CM: Cadastre Moderne (20e s.).
- CN: Cadastre Napoléon.
- CSE: Étienne Deville, *Analyse d'un ancien cartulaire de l'abbaye de Saint-Étienne de Caen*, Évreux, 1905.
- CTDL: Le sieur d'Anville, géographe ordinaire du Roy, Carte topographique du diocèse de Lisieux, dédiée à Mgr Henri-Ignace de Blancas, évêque et comte de Lisieux, 1723.
- DELL: A. Ernoult et Antoine Meillet, *Dictionnaire étymologique de la langue latine*, 4e édition, Klincksieck, Paris, 1985.
- DG: Dénombrement des généralités de 1713 [BN, ms. fr. 11385, f° 1 à 132].
- DHTE: M. Charpillon, *Dictionnaire historique de toutes les communes du département de l'Eure*, Les Andelys, Delcroix libraire-éditeur, 1879, 2 t.
- DNLE: Auguste le Prevost, *Dictionnaire des anciens noms de lieux du département de l'Eure*, 1839.
- DNLF: Albert Dauzat et Charles Rostaing, *Dictionnaire étymologique des noms de lieux en France*, Larousse, Paris, 1963, rééd. Guénégaud.
- DNLW: Jean-Jacques Jespers, *Dictionnaire des noms de lieux en Wallonie et à Bruxelles*, Racine, Bruxelles, 2005.
- DPNM: Henri Moisy, *Dictionnaire de patois normand, Indiquant particulièrement tous les termes de ce patois en usage dans la région centrale de la Normandie, pour servir à l'histoire de la langue française*, Caen, Henri Delesques éd., 1887.
- DRPR: Nicétas Periaux, *Dictionnaire indicateur et historique des rues et places de Rouen*, Rouen, 1870.
- DTA: Auguste Matton, *Dictionnaire topographique du département de l'Aisne*, Paris, 1871.
- DTC: Célestin Hippeau, *Dictionnaire Topographique du Calvados*, Paris, 1883.

- DTDS : Bélisaire Ledain, *Dictionnaire topographique du département des Deux-Sèvres*, Société française d'imprimerie et de librairie, Poitiers, 1902.
- DTE : Marquis de Blosserville, *Dictionnaire Topographique de l'Eure*, Paris 1877.
- DTM : Léon Maître, *Dictionnaire topographique du Département de la Mayenne*, Paris, 1878.
- DTSM : Charles de Beaurepaire et J. Laporte, *Dictionnaire Topographique de Seine-Maritime*, Paris, t. I 1982, t. II 1984.
- EAP : Marie-Thérèse Morlet, *Étude d'Anthroponymie Picarde*, Musée de Picardie, Amiens, 1967.
- EPEN : Jean Bigot sieur de Sommesnil, *État des paroisses des élections de Normandie, 1612/1636* [BN, ms. fr. 4620].
- FVO : Henri de Formeville, *Fiefs de la vicomté d'Orbec en l'année 1320*, in HEL II, p. 387-405.
- GCC : Claire de Haas, *Le Grand Cartulaire de Conches et sa copie: transcription et analyse*, Le Mesnil-sur-l'Estrée, 2005.
- HEL : Henri de Formeville, *Histoire de l'ancien évêché-comté de Lisieux*, t. I et II, Lisieux, 1873, réimpression Le Portulan, Luneray, 1971.
- IELC : Benjamin W. Forston IV, *Indo-European Language and Culture*, Blackwell Publishing, Oxford, 2004.
- IGN : cartes au 25 000e de l'IGN, dates diverses.
- INSEE : Nomenclature des hameaux, écarts et lieux habités, INSEE : Calvados, 1946; Orne, 1954.
- JSG : Eugène Robillard de Beaurepaire et le Comte Auguste de Blangy, *Le Journal du Sire de Gouberville*, MSAN vol.XXXI, Caen, 1892, et val.XXXII, Caen, 1895; rééd. Les Éditions des Champs, Bricquebosq, 1993-1994.
- LDO : V.-A. Malte-Brun, *Le département de l'Orne*, s.l., 1882.
- LMN : David Ferrand, *La Muse Normande*, publié d'après les Livrets originaux, 1625-1653, et l'Inventaire général de 1655, par A. Héron, Société rouennaise des bibliophiles, Imprimerie Espérance Cagniard, Rouen, 5 vol., 1891-1894.
- MR : Léchaudé D'Anisy, *Grands Rôles des Échiquiers de Normandie*, première partie, MSAN, 2e série, 5e volume (XV), Paris, 1845. — Léchaudé D'Anisy et A. Charma, *Magni Rotuli Scaccariae Normanniae sub regibus Angliae, pars secunda*, MSAN, 2e série, 6e volume (XVI), Paris, 1852.
- NCE : François de Beaurepaire, *Les noms des communes et anciennes paroisses de l'Eure*, Picard, Paris, 1981.
- NCM : François de Beaurepaire, *Les noms de communes et anciennes paroisses de la Manche*, Picard, Paris, 1986.
- PDB : Pouillé du Diocèse de Bayeux (« Livre Pelut »), ~1350, in PPR, pp. 93-132.
- PDC : Pouillé du Diocèse de Coutances, 1332, in PPR, pp. 269-363.
- PDE : Pouillé du Diocèse d'Évreux, ~1370, in PPR, pp. 179-199.
- PDL : Pouillé du Diocèse de Lisieux, ~1350, in PPR, pp. 245-264.
- PDR : Pouillé du Diocèse de Rouen, 1337, in PPR, pp. 1-73.
- PDS : Pouillé du Diocèse de Sées, ~1335 in PPR, pp. 223-236.

PLXDF: Auguste Le Prévost, *Pouillés du diocèse de Lisieux*, in HEL I, pp. xxij-cx.

PMI: Plans Michelin informatisés [<http://www.viamichelin.com>], 2005-2008.

PPDS: *Petit Pouillé du Diocèse de Sées*, 15e s. in PPR, pp. 237-244.

PPR: Auguste Longnon, *Pouillés de la Province de Rouen*, Recueil des Historiens de France, Paris, 1903.

PTT: annuaire des PTT, puis, par convention, de France-Télécom.

PVB: Plan de la ville de Bayeux, Services techniques de la ville de Bayeux et Agence Megari, mars 2003.

PVV: Plan de ville de Vimoutiers, Office de Tourisme, ~1980.

RADN: Marie Fauroux, Recueil des actes des ducs de Normandie (911-1066), MSAN XXXVI, Caen, 1961.

RDBR: Joseph Reese Strayer, *The royal domain in the baillage of Rouen*, Princeton, Princeton University Press, 1936.

RFBC: *Rôle des fiefs du grand bailliage de Caen (vicomtés de Caen, Bayeux, Falaise et Vire) et de leurs possesseurs dressé en 1640*, Bulletin Héraldique de France, 1890-1892.

RGEF: *Rôles par généralités et élections des paroisses de France et de leur imposition aux tailles, 1677* [BN, cinq cents Colbert, ms. 261 f° 229 à 275].

RJE: Léopold Delisle, *Recueil de jugements de l'Échiquier de Normandie*, Paris, 1864.

SLDM: René Lepelley, «Sur un lieu-dit de la Manche: le Cul de Loup», in *Annales de Normandie* n° 1 (mars 1998), p. 3-22.

SMC: Arcisse de Caumont, *Statistique Monumentale du*

Calvados, Caen, 1857-1874.

TF: Auguste Vincent, *Toponymie de la France*, Bruxelles, 1937, réédition Monfort, 1984.

TGF: Ernest Nègre, *Toponymie Générale de la France*, Droz, Genève, t. 1 1990, tt. 2 et 3 1991.

VRH: Charles Bréard, *Vieilles rues et vieilles maisons de Honfleur du XV^e siècle à nos jours*, Honfleur, 1900.

Abréviations et symboles

a. : ancien(ne).
 arr. : arrondissement.
 auj. : aujourd'hui.
 bs : bois.
 C : Calvados.
 ch. : château.
 chle : chapelle.
 chn : chemin.
 cn : canton.
 cne : commune.
 E : Eure.
 éc. : école.
 f. : ferme.
 ff : fief.
 h. : hameau.
 l.d. : lieu-dit.
 M : Manche.
 mal. : maladrerie.
 mre : mare.
 NF : nom de famille.
 NL : nom de lieu.
 O : Orne.
 p.-ê. : peut-être.
 r. : rue.
 rau : ruisseau.
 rte : route.
 S : Seine-Maritime.
 s. : siècle.
 s.d. : sans date.
 vge : village.
 vla : villa.
 ° : forme non attestée.
 > : devient, évolue en.
 < : provient de (par évolution).

Août 1944 : une évasion extraordinaire dans les bois de Montpinçon¹

Jack MANEUVRIER

J'ai connu Monsieur Robert Martin en 1953, en pratiquant le tennis de table à la Maison des Jeunes de Lisieux. Alors adolescent, j'avais été impressionné par son dynamisme, sa joie de vivre, ses qualités humaines et physiques. J'avais bien remarqué les profondes cicatrices de son visage et de son corps, mais je n'avais recueilli que quelques confidences concernant son passé sportif: il avait été professeur d'éducation physique, de natation, de ski, mais également capitaine de l'équipe de France de bobsleigh. J'avais aussi vaguement compris qu'il avait participé activement à la Seconde Guerre Mondiale.

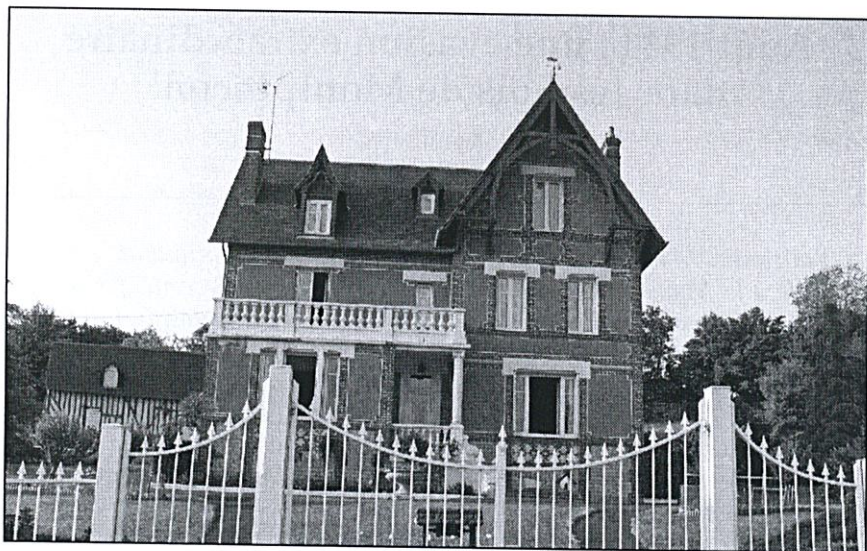
C'est au Billot que j'appris, avec stupéfaction, au cours de conversations avec Monsieur Léon Ceyrat, l'ancien facteur de la commune, que j'avais eu pour coéquipier un authentique héros. Monsieur Martin a bien voulu me confier quelques-uns de ses souvenirs au cours d'un entretien passionnant dont voici la transcription.

« Le 7 août 1944, alors que je prépare des fausses cartes d'identité pour trois pilotes que je dois faire passer en zone libre, j'entends des voitures qui s'arrêtent devant la boulangerie de Fervagues. J'ouvre ma porte et j'aperçois trois voitures de la Gestapo en compagnie de l'instituteur qui me fait signe pour m'avertir du danger. Je crois qu'il m'appelle, et je me dirige vers le groupe d'Allemands. L'un d'eux me questionne avec un fort accent.

- Monsieur Robert Martin ?
- Oui ?

1. Article déjà paru dans *Histoire et Traditions Populaires*, n°6, juin 1984.

Il me frappe aussitôt d'un violent coup de crosse au visage, et me passe les menottes. Je suis emmené à Sainte-Marguerite-de-Viette, dans la propriété de Monsieur Desjardins où la sinistre équipe de S.S. qui avait tué 52 prisonniers d'une balle dans la nuque, à Caen, a installé son Quartier Général.



La maison de Sainte-Marguerite-de-Viette où les S.S. s'étaient établis.

L'interrogatoire commence: devant mon mutisme, je suis torturé à coups de nerf-de-bœuf. J'ai les ongles des pieds arrachés et, comble du raffinement, il me passent un chalumeau sur les parties génitales. Puis ils décident d'en finir... Clotilde, la maîtresse de l'officier allemand — une véritable salope! — a soin, avant que je ne sois emmené, de s'emparer de ma chevalière à l'aide d'une pince coupante.

Mes bourreaux me font porter dans une voiture décapotable, et nous prenons la direction du Billot. Deux Allemands armés de mitraillettes m'encadrent sur le siège arrière, alors qu'un troisième est assis à côté du conducteur.

À proximité de Beauvoir, à l'entrée du chemin de Lorée, la voiture s'arrête. L'Allemand qui est à côté de moi descend du véhicule et

m'empoigne... Mais plutôt que de me laisser aller, je rassemble toute mon énergie et je lui envoie un violent coup de tête qui le fait rouler à terre. Profitant de ces deux ou trois secondes de surprise, je m'élance vers le bois et m'enfonce dans les fougères. Les balles claquent autour de moi, et j'entends mes gardiens qui se lancent à ma poursuite en criant.

Mes mains entravées dans le dos gênent ma course, mais je suis en parfaite condition physique, et je parviens à distancer mes poursuivants. Soudain, je trébuche et tombe; j'ai buté sur le corps d'un fusillé! On trouvera à cet endroit une douzaine de cadavres... Je ne sais comment

je parviens à me relever, et je reprend ma course sans attendre, car j'entends les éclats de voix qui se rapprochent. J'arrive à l'extrémité du bois, où je me heurte à un second obstacle: une haie artificielle formée de quatre fils de ronce se dresse devant moi. Je prends mon élan et plonge la tête la première. Les barbelés me déchirent la poitrine... Je me relève... Et je marche....



*L'entrée du chemin de Lorée,
près de Beauvoir.*

*

Je suis comme un sanglier traqué. L'instinct de conservation est plus fort que la fatigue et la souffrance de mes pieds meurtris. Soudain, j'entends des aboiements dans le lointain: les chiens ont retrouvé ma trace. Heureusement, j'arrive sur les bords de la Monne, et je suis quelque temps le cours de cet affluent de la Vie. Il est midi. Cela fait déjà 24 heures que je fuis au hasard. Je traverse à nouveau

un bois et j'arrive, j'ignore encore comment, au Billot. Derrière la poste, un jardinier arrache ses pommes de terre. Je décide de jouer mon va-tout. Je m'approche sans bruit et lui demande :

— Es-tu Français ?

Léon Ceyrat est un ancien combattant de 1914-18, blessé au Chemin-des-Dames. Il se retourne, indigné.

— J'ai fait Verdun, moi !

— Alors coupe-moi ça en vitesse !, lui dis-je en montrant mes menottes. Il va tranquillement chercher une paire de pinces et essaie vainement de couper mes chaînes.

— Bon, attends-moi là.

Je me cache dans les patates, et j'attends... L'anxiété commence à me gagner : je me suis peut-être trompé... Les minutes me semblent interminables. Enfin, Léon Ceyrat revient, accompagné de Monsieur Chéron, le maréchal-ferrant, qui parvient à me libérer.

*

Je suis sale, maculé de boue et de sang, les vêtements déchirés... Léon Ceyrat m'emmène chez lui, où nous sommes accueillis par son épouse qui nous prévient :

— Ne faites pas de bruit, il y a un officier allemand en haut !

Je me nettoie sommairement, j'enfile une vieille veste et un pantalon, et coiffe un chapeau. Un râteau sur l'épaule, je suis à bonne distance Léon Ceyrat qui part faire sa tournée en vélo. Il me conduit à la ferme de Monsieur Blanchard, aux Autels-Saint-Bazile, à qui je ne cache pas le danger encouru.

— Si les Allemands me trouvent ici, vous serez tous fusillés.

— On vous garde, me répond-t-il simplement.

Puis il me cache dans son grenier, où je vais dormir 24 heures sans interruption.

Le lendemain, l'aîné des enfants, âgé de 12 ans, qui regarde par la fenêtre s'exclame soudain :

— Hé, Papa, viens voir ! Une voiture avec des Allemands !

Je saute par la fenêtre, et m'enfuis dans le petit bois voisin. Monsieur Blanchard ne me retrouvera que dans la soirée, pour



Le Billot. La maison de M. Ceyrat est masquée par le virage, tout au bout du côté gauche de la route. M. Chéron, le maréchal-ferrant, vivait et travaillait dans la maison qui jouxte la grille, sur le côté droit.

m'annoncer que son fils avait voulu me faire une farce... Je ne sais si le gamin s'en souvient, mais le père m'a affirmé lui avoir « passé une de ces tournées... »

Quelques jours après, alors que je suis assis dans la cuisine, un officier allemand vient chercher du lait. Je demande à Monsieur Blanchard de l'attirer dans la cave où je me saisis de son revolver et le fais prisonnier.

Quand l'infanterie canadienne arrive en bas de la Côte du Billot, je traverse le bourg avec mon prisonnier et je me fais reconnaître par les Canadiens qui me demandent mon nom de résistant et mon matricule. Après avoir vérifié mon identité par radio auprès du PC de Londres, ils m'incorporent dans leur régiment avec le grade de Lieutenant.

Une autre aventure commence... »

Et quelle aventure ! En compagnie des Canadiens, Robert Martin participe à la libération de Livarot, Orbec, Bernay... Il arrive à

Dieppe, puis poursuit la campagne jusqu'à Anvers et l'arrestation de dignitaires de la Gestapo.

À Amsterdam, Monsieur Martin quitte le régiment et rejoint sa région natale, les Vosges. Incorporé de nouveau, il saute sur une mine avec ses compagnons. Laissé pour mort, il reste plusieurs jours entre vie et trépas avant d'être secouru de justesse. Grâce à la plaque canadienne qu'il porte encore au cou, il sera évacué vers un hôpital militaire américain, qui dispose de la précieuse pénicilline qui lui sauvera la vie. Après huit mois de soins, il revient en Normandie où il poursuit sa convalescence.

En 1945, a lieu à Caen le procès de la terrible Clotilde. Appelé à témoigner, Robert Martin précise au Président du tribunal qu'elle lui a arraché sa chevalière, marquée des initiales R.E.M. (Robert, Elie Martin). Le président lui présente alors une boîte remplie de bijoux, où il retrouve sa bague avec l'émotion que l'on devine.

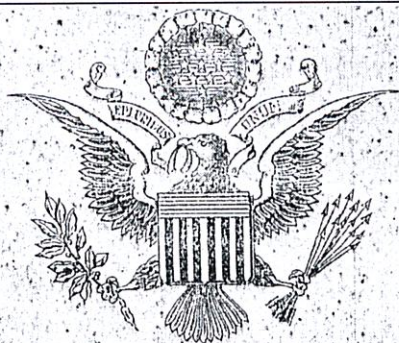
La vie de Monsieur Martin est un roman où la réalité dépasse bien souvent la fiction. Les anecdotes, les situations périlleuses auxquelles il a dû faire face, émaillent une existence particulièrement riche et exaltante.

Mais, parmi tous ses titres de gloire, celui dont il est de loin le plus fier, c'est d'avoir ramené à la vie, après plus de quatre heures d'efforts, un garçonnet de trois ans qui s'était noyé. Tel est Robert Martin !

Ci-contre :

Photocopie (réalisée en 1984) d'une lettre de remerciement portant la signature de celui qui deviendrait, en 1953, le 34^e président américain.

«Le Président des États-Unis d'Amérique m'a chargé d'exprimer à ROBERT MARTIN la gratitude et la reconnaissance du peuple Américain pour le courage dont il a fait preuve en aidant des soldats alliés à échapper à l'ennemi. (Signé) général **Dwight D. Eisenhower**, commandant en chef des forces américaines en Europe»



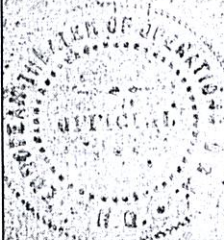
The President
OF THE UNITED STATES OF AMERICA
has directed me to express to

ROBERT MARTIN

*the gratitude and appreciation of the
American people for gallant service
in assisting the escape of Allied
soldiers from the enemy*

Dwight D. Eisenhower

DWIGHT D. EISENHOWER
General of the Army,
Commanding General United States Forces European Theater



Les fusillés de la forêt du Billot-Montpinçon

L'évasion réussie de Robert Martin a permis de découvrir que les bois du Billot-Montpinçon avaient été le théâtre de nombreuses exécutions sommaires. Voici la transcription de deux actes conservés dans le Registre d'État-Civil de Montpinçon pour l'année 1944.

« Le 12 août 1944, 11 heures, Nous avons constaté le décès de deux individus du sexe masculin dont l'identité n'a pu être établie et dont la mort paraît remonter à un mois environ. Les cadavres ont été découverts à peine enfouis dans la forêt de Montpinçon, à vingt mètres environ du chemin ferré sur la parcelle 73, à 50 m environ du chemin de La Gravelle au bois Buisson.

Les signalements sont les suivants : le premier cadavre : trente-cinq à quarante ans, un mètre soixante-quinze environ, assez forte corpulence, vêtements d'ouvrier, souliers de travail ferrés, alliance en or. Le deuxième cadavre : vingt-cinq à trente ans, un mètre soixante-dix environ, corpulence moyenne, vêtements de ville, souliers bas, chevalière portant les initiales G.D. Le constat a été fait en présence de l'adjudant de gendarmerie M., des gendarmes V., C. et L., et de André Berry, instituteur, secrétaire de mairie à Montpinçon, qui lecture faite a signé avec Nous, Alfred Marie, maire de Montpinçon. »

*

« Le 29 août 1944, 15 heures, Nous avons constaté le décès de trois individus du sexe masculin dont l'identité n'a pu être établie et dont la mort paraît remonter à un mois environ. Les cadavres ont été découverts dans la forêt de Montpinçon à 50 m environ du chemin de la Gravelle au bois Buisson, sur la parcelle 73. Les signalements sont les suivants : le premier cadavre : cinquante ans environ, un mètre soixante-cinq à soixante-dix, forte corpulence, vêtement de treillis bleu, brodequins de travail montants.

Le deuxième cadavre : cinquante ans environ, un mètre soixante-cinq à un mètre soixante dix, corpulence moyenne, vêtements bleus de mécanicien, ceinture cuir, brodequins ferré, alliance en or.

Le troisième cadavre : quarante-cinq ans environ, un mètre soixante dix, corpulence moyenne, combinaison kaki, chaussures basses en caoutchouc. Le constat a été fait en présence des gendarmes [...] et de Clovis Dubois, cinquante-quatre ans, garde particulier habitant Tortisambert dans une dépendance au château de Beauvoir qui lecture faite a signé avec Nous, Alfred Marie, maire de Montpinçon. »

Quatre autres corps furent ainsi découverts dans la forêt.

Présentation du Foyer Rural du Billot

Le Foyer Rural du Billot est une association régie par la loi de 1901. L'adhésion familiale comprend l'abonnement au bulletin *Histoire et Traditions Populaires*, publié chaque trimestre aux mois de mars, juin, septembre et décembre, et permet de participer aux différentes activités: sortie «manoirs», voyages, arts plastiques, expositions, etc. Adhésion avec abonnement au bulletin *Histoire et Traditions Populaires*: 21 €.

Quelques dates

1970 : Création de l'Association «Foyer Rural des jeunes et d'Éducation Populaire». Activités : tennis de table, ciné-Club, bibliobus, arts plastiques, atelier peinture, théâtre (deux pièces, mises en scène par les jeunes du Foyer, seront présentées au public: *Adolescence 75* et *Les pieds sur terre*), randonnées, après-midi pour les anciens...

1974 : Première exposition dans la Salle des Fêtes, «Hier et aujourd'hui, le fromage en Pays d'Auge» réalisée par les élèves de l'école, les parents d'élèves et les membres du Foyer. Les expositions suivantes seront présentées jusqu'en 1984 dans la Salle des Fêtes communale.

1983 : Premier numéro du bulletin *Histoire et Traditions Populaires*.

1985 : Achat d'un bâtiment agricole qui, restauré, sera désormais utilisé pour les futures expositions et les activités du Foyer.

Été 1985 : Première exposition dans notre nouveau Foyer : « Du blé au pain ».

Octobre 1995 : En Assemblée Générale, le Conseil d'Administration décide d'une nouvelle dénomination de l'association, qui devient « Foyer rural du Billot, Histoire et Traditions populaires ».

Expositions réalisées depuis 1974

Dans la salle des Fêtes du Billot:

1974 : Hier et aujourd'hui, le fromage en Pays d'Auge

1975 : La pomme et le cidre en Pays d'Auge

1976 : La forêt

1977 : Le cheval en Pays d'Auge

1978 : les repas d'autan

1980 : L'enfant en Pays d'Auge

1981 : L'école rurale d'autrefois, future exposition permanente

1982 : La maison rurale et ses artisans

1983 : Saint-Georges-en-Auge, histoire d'un petit village, en coopération avec la municipalité

1984 : Femmes du Pays d'Auge

Dans notre bâtiment acquis en 1985

1986 : Du blé au pain

1987 : Paysans du sud Pays d'Auge

1988 : L'art de soigner en Pays d'Auge

1989 : L'élevage en Pays d'Auge

1990 : De la forge à l'atelier

1991 : les artisans du cuir

1992 : La céramique en Pays d'Auge : potiers, tuiliers, briquetiers.

1993 : De la fibre à la toile

1994 : Il était une fois le jardin

1995 : L'art de plaire en Pays d'Auge

1996 : Naître et grandir en Pays d'Auge

1997 : Le mariage en Pays d'Auge

1998 : Naître et grandir en Pays d'Auge

1999 : Le Fayel, une famille, une ferme, un village

2000 : Les artisans du bois : du sabot à la maison

- 2001 : Jeux, Fêtes et réjouissances
- 2002 : Les Roches, extraction et utilisation
- 2003 : La communication en Pays d'Auge
- 2004 : Le Billot, mon village en 1900
- 2005 : De la soupe de graisse au bourdelot, la cuisine de nos grands-mères
- 2006 : Lessives et beaux linges d'autrefois
- 2007 : Rites et cérémonies : le baptême, la communion, le mariage
- 2008 : La forêt du Billot, son histoire, ses petits métiers, sa verrerie, sa briqueterie

Exposition « La forêt du Billot, son histoire, ses petits métiers, sa verrerie, sa briqueterie »

Remerciements

Cette exposition a été réalisée grâce à la participation :

♦ **de la Commune de L'Oudon**, qui a financé la publication des dépliant ;

♦ des associations :

- Espace - Evanescence
- Montviette-Nature
- Randonnées et Patrimoine de la Viette
- Société historique de Lisieux ;

♦ **des membres du Conseil d'administration du Foyer** qui ont effectué les travaux de menuiserie, de peinture, d'électricité, de décoration, recherché les objets et les documents et participé à leur mise en place : Almir BELLIER, Dominique BORDEAUX, Yvon et Arlette BOUILLÉ, Denise BOURGAULT, Thierry et Paule BRICON, José et Claude CASTEL, Michel et Marie-France CHANU, Florent et Mercé CHABOISSIER, Yvette DENIS, Brigitte FERRAND, Jean-Pierre et Roselyne GALLOU, Jean et Marie GODET, Gérard et Chantal GUILLIN, Guy HARDOUIN, Jeanine HÉLIES-MÉNÉ, Marie-Thérèse HUGOT, Daniel et Monique LALIZEL, Claude et Michèle LEMAÎTRE, Christophe MANEUVRIER, Jacky et Danie MANEUVRIER, Michel NIGAULT, Jean et Françoise TRAMBLAIS, François et Colette WÈBRE ;

♦ et des prêteurs :

AUMONT Jacques, Ammeville, L'Oudon
BELLIER Almir, Berville, L'Oudon
BORDEAUX Dominique, Saint-Martin de Fresnay, L'Oudon
BOUILLÉ Arlette et Yvon, Notre-Dame-de-Fresnay, L'Oudon
BOURGAULT Denise, Saint-Pierre-sur-Dives
BRICON Thierry et Paule, Le Billot, L'Oudon
BRICON Bertrand, Notre-Dame-de-Fresnay, L'Oudon
BRICON Louis, Notre-Dame-de-Fresnay, L'Oudon
BUNOUT Jean Luc, les Moutiers-Hubert
CHABOISSIER Florent et Mercé, Notre-Dame-de-Fresnay, L'Oudon
CHANU Michel et Marie-France, Les Autels - Saint-Bazile
COTTIN Colette, Lisieux
DALLIER Antoine, Écots, L'Oudon
DARTHENAY Jean-Jacques, Saint-Julien-le-Faucon
DENIS Yvette, Saint-Pierre-sur-Dives
DESHAYES Daniel et Nicole, Lisieux
DIARD Gérard et Claude, Les Authieux-Papion
DORLÉANS Philippe et Christiane, Montviette
FRÉMONT Pierre et Jacqueline, Saint-Georges-en-Auge
GALLOU Jean-Pierre et Roselyne, Livarot
GODET Jean et Marie, Grandmesnil, L'Oudon
GUILLIN Gérard et Chantal, Notre-Dame-de-Fresnay, L'Oudon
HARDOUIN Guy et Nicole, Berville, L'Oudon
HERVIEU Florence, Écots, L'Oudon
HUGOT Marie-Thérèse, Le Billot, L'Oudon
LEMAÎTRE Claude et Michelle, Lisieux
MAILLARD Jean, Vaudeloges
MANEUVRIER Jacky et Danie, Le Billot, L'Oudon
MANEUVRIER Christophe, Écots, L'Oudon
MARTIN Jacqueline, Saint-Pierre-sur-Dives
MILLECAMPs Lucien et Jeannine, Le Billot, L'Oudon
ONFROY Christophe, Saint-Germain-de-Montgommery
PAUMIER Henri et Solange, Jort
RÉGNIER Max, Beuvillers
RIUS Jean-Pierre
TRAMBLAIS Jean et Françoise, Livarot
WEBRE François et Colette, Berville l'Oudon

Éditions Devoldaere

6, rue du Temple
14470 Courseulles-sur-Mer
Tél. 06 22 28 00 35
Fax : 02 31 37 25 64
www.devoldaere.com



Disponible en librairie

Document

Arno MANEUVRIER et Hugues MARÉCHAL

Une page de tournée

(Dix ans avec « Mes souliers sont rouges »)



À paraître

Document

Jack MANEUVRIER

Remèdes Populaires en Normandie

(Ainsi se soignaient nos aïeux)

Policier

Antoine DEVICQUE

Les rives du Saint-Laurent

(Devoldaere enquête à Caen)

Imprimé en France
Dépôt légal : juin 2008
N° imprimeur : 8086

Achevé d'imprimer par Langlois Pao Fab
14410 Vassy

*Les éditions Devoldaere remercient MM. Christophe MANEUVRIER, Joe STRUMMER et David BOWIE
pour leur présence constante et leur soutien sans faille pendant la composition de cet ouvrage.*

Histoire et Traditions Populaires

Une forêt en Pays d'Auge

La forêt du Billot, son histoire, ses petits
métiers, sa verrerie, sa briqueterie...

*Catalogue de la 33^e exposition organisée par le Foyer Rural du
Billot, Histoire et Traditions Populaires (juin à septembre 2008)*

SOMMAIRE

La forêt de Montpinçon: présentation biogéographique

Christian LECHEVALLIER

Les forêts du Pays d'Auge au Moyen Âge

Christophe MANEUVRIER

***Les petits métiers de la forêt: charbonnier, bûcheron,
sabotier, peleur d'écorce, cerclaire, baletier, fagotier***

Jack MANEUVRIER

La verrerie de Montpinçon

Jack MANEUVRIER

La verrerie de Tortisambert

Solange et Henri PAUMIER

Le vitrail

Florent CHABOISSIER

La briqueterie de Montpinçon

Jack MANEUVRIER

La chasse

Jack MANEUVRIER

Quand le loup sort du bois

(les références au loup dans la toponymie normande)

Dominique FOURNIER

***Août 1944 : une évasion extraordinaire dans les bois de
Montpinçon***

Jack MANEUVRIER

Numéro spécial (n°102) du bulletin trimestriel *Histoire & Traditions Populaires*,
Foyer Rural du Billot. ISSN 0298-6728. Couverture: photo Thierry Bricon.

Publié avec le concours des éditions Devoldaere — www.devoldaere.com

ISBN 978-2-35705-002-0

Prix public : 10 €

